

Elaboration de la Stratégie Nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage"



Mémoire de dominante d'approfondissement Gestion des Milieux Naturels

Crédits photographiques de la couverture : Léo Poudré

MÉMOIRE DE FIN D'ETUDES

Présenté par **Léo Poudré**

Dans le cadre de la dominante d'approfondissement "**Gestion des milieux naturels**"

Stage effectué du 21 / 03 / 2015 au 23/09/2015 au **Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité de la DREAL Aquitaine** (responsable : Sylvie Lemonnier)

Sur le thème de l'**élaboration d'une Stratégie Nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage"**

**Pour l'obtention du
DIPLOME D'INGÉNIEUR AGROPARISTECH**

Enseignante-référent du stage : **Carmen Bessa-Gomes**

Maître de stage (DREAL Aquitaine) : **Yann De Beaulieu**

Soutenu le 07/10/2015 à Nancy

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLÈVES

<i>AgroParisTech</i>	TRAVAUX D'ÉLÈVES
<u>TITRE</u> : Elaboration d'une Stratégie nationale d'Actions "Vautour fauve et activités d'élevage"	<u>Mots clés</u> : Vautour fauve, Gyps fulvus, pastoralisme, Plan National d'Actions, rapaces nécrophages, controverse
<u>AUTEUR</u> : Léo Poudré	<u>Promotion</u> : GMN 2014-2015
<u>Caractéristiques</u> : 1 Volume ; 43 Pages ; 19 Annexes (20 pages) + 1 rapport annexe (Plan National d'Actions Vautour fauve et activités d'élevage, 2016)	

CADRE DU TRAVAIL

ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : DREAL AQUITAINE

Nom du responsable : Philippe Constantin

Fonction : Chargé de mission faune

Nom du correspondant AgroParisTech : Carmen Bessa-Gomes

Spécialité : **GMN**

Stage 2A

Autre

× Stage fin d'études

Date de remise : **25/11/15**

SUITE À DONNER (réservé au Service des Etudes)

Consultable et diffusable

Confidentiel de façon permanente

× Confidentiel jusqu'au 15/01/2016, puis diffusable

Résumé

La Vautour fauve et les activités d'élevage entretiennent de longue date un partenariat fondé sur la mise à disposition de cadavres d'animaux domestiques nécessaires à la survie des charognards, qui assurent en retour un service d'équarrissage efficace et écologique. Depuis le début des années 2000, cette collaboration est toutefois mise à mal par la recrudescence des plaintes dénonçant l'intervention du Vautour fauve sur le bétail vivant. Le phénomène a pu être caractérisé comme relevant de l'opportunisme très occasionnel de l'oiseau face à des animaux vulnérables et dans l'incapacité de se mouvoir. Malgré l'impact réduit de ces interactions, la controverse n'a pas cessé, faute d'une communication réactive et appropriée de l'Etat. Face à ce contexte sensible, les Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture ont confié à la DREAL Aquitaine l'élaboration d'une Stratégie nationale d'actions afin de restaurer les relations entre rapaces nécrophages et activités pastorales sur les massifs fréquentés par l'oiseau. Fruit de la concertation avec de multiples partenaires, un document factuel et opérationnel voit le jour à l'automne 2015, pour une mise en œuvre courant 2016. Il fixe des modalités réalistes de gestion de la problématique "Vautour fauve-Elevage" : développement de l'équarrissage naturel sous forme de placettes, prévention des interactions entre vautours et bétail vivant, diffusion large de la connaissance et coordination internationale de la gestion de l'espèce. Désormais, la réussite de cette entreprise est conditionnée par l'adhésion des éleveurs, le dépassement des clivages politiques et le succès de la concertation. Un lent et laborieux processus, qui nécessite des moyens humains et financiers proportionnés, non garantis à l'heure actuelle.

Abstract

For a long time, Griffon vultures and pastoralism have nourished a strong relationship based on the natural rendering of carcasses ensured by the scavengers. However, their collaboration has been threatened since cattle breeders began to report cases of vultures having killed living animals in the Pyrenees. The phenomenon was identified as a rare and opportunistic behaviour involving only weak or unhealthy livestock. Because of a defective communication from public institutions, the controversy went on and spread to other massifs. In order to solve the issue, French Ministries of Ecology and Agriculture decided to launch the writing of a national Strategy aimed at restoring a stable relationship between vultures and breeders. With the help of several partners, the DREAL Aquitaine gave birth to an operational document in late 2015, expected to be implemented during the following year. This document establishes realistic ways of dealing with the issue: development of natural rendering systems, prevention of interactions between vultures and living cattle, communication and international coordination in the management of the species. The success of the plan still depends on the adherence of breeders, as well as on the overcoming of political divisions at local scale. A really slow process that implies significant human and financial resources, unfortunately not yet guaranteed.

Remerciements

J'adresse mes remerciements sincères aux personnes qui m'ont accompagné dans la réalisation de ce stage et ont de fait contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve - activités d'élevage".

En premier lieu, je tiens à remercier **Yann De Beaulieu** et **Philippe Constantin**, respectivement chef de division et chargé de mission à la DREAL Aquitaine, pour m'avoir confié cette mission et accordé une grande autonomie tout au long du stage. Leur disponibilité et leur expérience m'a été on-ne-peut-plus précieuse. Leur sympathie n'était que la cerise sur ce copieux gâteau !

En second lieu, j'aimerais remercier **l'intégralité des acteurs du dossier "Vautour fauve"** qui ont accepté de partager avec moi leur point de vue, leur connaissance de la problématique et leurs données, le tout sur leur temps de travail. Ils ont non seulement apporté des éclairages multiples sur la thématique, mais aussi alimenté ma soif de découverte en m'ouvrant à un éventail passionnant de territoires, d'hommes et de pratiques.

J'adresse ma sympathie toute particulière à **Jean-Marc Cugnasse**, chargé de mission à l'ONCFS et premier rédacteur de la Stratégie, qui après avoir nourri ma réflexion de son expertise tout au long de ce travail, me fait l'honneur d'être présent à ma soutenance en tant que membre du jury.

Je remercie également **Sandrine Descaves**, technicienne au Parc national des Cévennes, et **Céline Bonnel**, chef du service Connaissance et veille du territoire, pour leur disponibilité, leur accueil et leur pédagogie lors de mon bref passage dans les Grands Causses.

Je remercie enfin l'ensemble de **l'équipe pédagogique d'AgroParisTech** (et notamment de la dominante Gestion des Milieux Naturels du centre de Nancy) pour la qualité des enseignements qu'ils ont dispensés et la patience dont ils ont fait preuve pour nous rendre aptes à intégrer le monde professionnel. Une formation que je visais de longue date, et qui s'est révélée plus complète et épanouissante que je ne pouvais l'imaginer.

Table des matières

INTRODUCTION	1
1. LE CONTEXTE DE LA MISSION CONFIEE A LA DREAL AQUITAINE.....	3
1.1. LA COMMANDE MINISTERIELLE (2011)	3
1.2. LE TRAVAIL PRELIMINAIRE PRODUIT PAR L'ONCFS (2013)	4
1.3. LA MISSION D'INSPECTION DILIGENTEE EN 2014	5
2. LES MOYENS MOBILISES POUR MENER A BIEN LA MISSION.....	8
2.1. EN PREMIER LIEU, UN TRAVAIL BIBLIOGRAPHIQUE.....	8
2.1.1. <i>Qualité et diversité des pratiques d'élevage sur les territoires fréquentés par le Vautour fauve</i>	8
2.1.2. <i>Biologie, écologie et éthologie du Vautour fauve</i>	9
2.1.3. <i>Services rendus par les rapaces nécrophages et organisation de l'équarrissage naturel</i>	9
2.1.4. <i>Interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant et mesures préventives</i>	9
2.1.5. <i>Dimension sociologique des conflits entre l'homme et la faune sauvage</i>	10
2.2. UNE VEILLE MEDIATIQUE	10
2.3. REALISATION D'ENTRETIENS AUPRES D'UN LARGE PANEL D'ACTEURS.....	10
2.3.1. <i>Diversité des acteurs contactés</i>	10
2.3.2. <i>La méthode d'entretien : une approche qualitative</i>	11
2.3.3. <i>L'apport des déplacements sur le terrain</i>	12
2.4. LA PARTICIPATION A DES REUNIONS DE CONCERTATION	13
3. LE DOCUMENT STRATEGIQUE PRODUIT.....	144
3.1. LA STRATEGIE NATIONALE D'ACTIONS VAUTOUR FAUVE - ACTIVITES D'ELEVAGE : UN DOCUMENT OPERATIONNEL	144
3.1.1. <i>Trame de la Stratégie d'actions</i>	14
3.1.2. <i>Les apports du nouveau projet de rédaction</i>	15
3.2. REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DU CONTEXTE ET DES CONNAISSANCES.....	15
3.2.1. <i>Une synthèse des pratiques d'élevages sur les territoires pastoraux</i>	15
3.2.1.1. L'élevage pastoral, un terme unique qui cache une grande diversité de pratiques	15
3.2.1.2. Aperçu de la variété des modes de gardiennage	16
3.2.1.3. Une analyse des évolutions récentes en lien avec la conjoncture économique	17
3.2.1.4. Le pastoralisme, un allier pour la gestion des milieux naturels.....	17
3.2.2. <i>Un bilan des connaissances disponibles sur le Vautour fauve</i>	18
3.2.2.1. Présentation de la biologie et de l'éco-éthologie du Gyps fulvus	18
3.2.2.2. Etat de conservation de l'espèce et dynamique des populations	19
3.2.2.3. Un élément de valorisation des territoires et des productions.....	20
3.2.3. <i>Un état des lieux des relations entre vautours et élevages</i>	21
3.2.3.1. L'équarrissage naturel, un maillon essentiel de la relation Vautour-pastoralisme.....	21
3.2.3.2. Un nécessaire historique des dommages de Vautour fauve sur bétail vivant.....	22
3.2.3.3. Eléments de compréhension du contexte des interactions	23
3.2.3.4. Comprendre les dispositifs de veille : protocole des constats et expertises vétérinaires.	24
3.2.3.5. Des éléments factuels à destination des éleveurs : les résultats d'expertises vétérinaires	26
3.2.3.6. Analyse d'une controverse.....	27
3.3. PRECONISATION DE MESURES OPERATIONNELLES AUTOUR DE 5 OBJECTIFS	28
3.3.1. <i>Consolider la gestion de la ressource trophique à destination des rapaces nécrophages, et du Vautour fauve en particulier</i>	30
3.3.1.1. Mise en œuvre de l'équarrissage naturel sous forme de placettes gérées par les éleveurs	30
3.3.1.2. Contrôle et réduction des dépôts de carcasses non autorisés.....	30
3.3.1.3. Evaluation de l'efficacité du service sanitaire rendu par le Vautour fauve	30
3.3.1.4. Suivi de l'équarrissage naturel sur les zones de pâturage estival.....	31
3.3.2. <i>Prévenir les interactions préjudiciables entre le Vautour fauve et le bétail vivant</i>	31
3.3.2.1. Mesures d'accompagnement des élevages afin de limiter les interactions avec le Vautour fauve.....	31
3.3.2.2. Mise en œuvre de constats et d'expertises vétérinaires.....	31
3.3.2.3. Opération d'effarouchement du Vautour fauve	31

3.3.3. Assurer le suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve	32
3.3.3.1. Suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve	32
3.3.4. Diffuser l'information pour une meilleur compréhension et appropriation de la problématique	32
3.3.4.1. Diffusion large des connaissances et éducation à l'environnement.....	32
3.3.4.2. Développement des échanges avec la profession agricole	32
3.3.4.3. Valoriser les bénéfices apportés par le pastoralisme sur un territoire	32
3.3.4.4. Valoriser les services rendus par les nécrophages sur un territoire	33
3.3.5. Développer la coordination internationale autour du suivi et de la gestion du Vautour fauve	33
3.3.5.1. Développer la coordination internationale sur la connaissance et la gestion du Vautour fauve.....	33
3.4. DEFINITION DES MODALITES DE GOUVERNANCE	33
3.4.1. Coordination nationale de la Stratégie	33
3.4.2. Création d'un comité national de pilotage.....	33
3.4.3. Mise en œuvre à l'échelle régionale.....	34
3.4.4. Evaluation de la stratégie	34
4. ECUEILS RENCONTRES ET LIMITES DU TRAVAIL REALISE	35
4.1. UN SUJET A HAUTE SENSIBILITE	35
4.1.1. Une question de cohabitation	35
4.1.2. Une controverse mal négociée par les services de l'Etat.....	35
4.1.3. La nécessité de rationaliser la problématique.....	36
4.1.4. Une joute sémantique.....	36
4.1.5. Une volonté d'apaisement social	36
4.2. DIVERSITE DES ACTEURS ET RECHERCHE DU COMPROMIS.....	37
4.2.1. Un panel d'acteurs et de points de vue	37
4.2.2. L'exemple concret du comité de rédaction de la Stratégie	37
4.3. LA DIFFICILE HARMONISATION NATIONALE DE LA GESTION DU VAUTOUR FAUVE.....	38
4.3.1. L'effarouchement des Vautours, une mesure qui divise.....	38
4.3.2. La CVO et la remise en cause des acquis locaux.....	40
4.3.3. De la nécessité de s'entendre sur la portée du document.....	41
4.4. DE L'APPROPRIATION DES DOCUMENTS DE GESTION.....	41
4.5. INCERTITUDE QUANT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRECONISEES	42
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	45

Table des Annexes

Numéro de l'annexe	Contenu de l'annexe	Page
Annexe 1	Liste des personnes contactées dans le cadre de la mission	49-50
Annexe 2	Tableau récapitulatif des caractéristiques des différents types de dépôts de carcasses à destination des grands vautours	51
Annexe 3	Note concernant l'épisode de fermeture des charniers espagnols (muladares) et ses conséquences	52
Annexe 4	Contenu-type d'un formulaire de constat-enquête, rempli par l'éleveur et un agent assermenté lors d'une déclaration de dommage imputé au Vautour fauve (PNP, 2010)	53
Annexe 5	Eléments recueillis lors d'une expertise vétérinaire faisant suite à une déclaration de dommage sur bétail domestique attribué par un éleveur au Vautour fauve (PNP, 2010)	54
Annexe 6	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des sous-actions prévues par la Stratégie 2016-2025	55-56
Annexe 7 à 19	Fiches-actions de la Stratégie nationale "Vautour fauve et activités d'élevage"	56-68
Rapport-annexe	Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage"	-

Table des Cartes

Numéro	Titre de la carte	Page
Carte 1	Répartition française et effectifs des colonies de Vautour fauve	2
Carte 2	Distribution ancienne et récente du Vautour fauve	19

Table des Figures

Numéro	Titre de la figure	Page
Figure 1	Exemple de calendrier d'alimentation proposé par le CERPAM sur la base des cas-type réseaux d'élevage	8
Figure 2	Territoire de compétences des différents organismes contactés dans le cadre du stage	11
Figure 3	Trame générale de la Stratégie nationale d'Actions "Vautour fauve et activités d'élevage"	14
Figure 4	Nombre de déclarations de dommages attribués au Vautour fauve dans les Pyrénées entre 1993 et 2012	23
Figure 5	Répartition mensuelle des déclarations de dommages attribués par les éleveurs au Vautour fauve de 1993 à 2009 selon leur localisation par rapport à l'exploitation agricole	24

Table des Tableaux

Numéro	Titre de la table	Page
Tableau 1	Liste des recommandations de la mission d'inspection conduite en 2014 sur la problématique des relations entre le Vautour fauve et les activités d'élevage	6
Tableau 2	Trame générale des guides d'entretiens réalisés pour chacun des acteurs rencontrés	12
Tableau 3	Evolution des effectifs de Vautour fauve dans les principales colonies françaises, entre 2007 et 2012	20
Tableau 4	Délais légaux de collecte des carcasses par l'équarrisseur selon le jour de réception de la déclaration	21
Tableau 5	Répartition des plaintes de dommages imputés au Vautour fauve par les éleveurs selon la catégorie de bétail concernée	24
Tableau 6	Nombre d'expertises vétérinaires réalisées par massif depuis 2007, suite à des déclarations de dommages imputés au Vautour fauve.	26
Tableau 7	Sommaire des actions préconisées dans la Stratégie nationale et priorité de mise en œuvre	29

Index alphabétique des sigles

APN :	Association pour la Protection de la Nature
ATM :	Animaux Trouvés Morts
CA :	Chambre d'Agriculture
CGAAER :	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CGEDD :	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
CVO :	Contribution Volontaire Obligatoire
DD(CS)PP :	Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations
DDT :	Direction Départementale des territoires
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EHLG :	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
ESB :	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
GIS :	Groupement d'intérêt scientifique
GTV :	Groupement Technique Vétérinaire
FDC :	Fédération Des Chasseurs
IPHB :	Institut Patrimonial du Haut-Béarn
MAAF :	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEDDE :	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MNHN :	Muséum National d'Histoire Naturelle
ONCFS :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
PNC :	Parc National des Cévennes
PNP :	Parc National des Pyrénées
PNR :	Parc Naturel Régional
RNN :	Réserve Naturelle Nationale
ZPS :	Zone de Protection Spéciale

Introduction

Par le passé, la conservation du patrimoine naturel a parfois été dissociée de l'Homme et de ses activités, dans une logique de sanctuarisation d'espaces exceptionnels que l'on souhaitait préserver de tout impact anthropique. Cette politique généra l'incompréhension, en particulier sur des territoires dont la singularité reposait pour partie sur l'héritage de pratiques humaines ancestrales. En réponse aux revendications locales, la gestion des aires protégées intègre désormais plus largement le développement durable des espaces ruraux (aires d'adhésion, PNR, N2000...). Composante historique du monde rural, l'élevage extensif a contribué à forger l'identité des grands territoires à vocation pastorale du sud de la France. Il a acquis un statut patrimonial, tant par sa valeur socioculturelle que par son action d'entretien de vastes espaces peu productifs. Lorsqu'il est finement conduit, le pastoralisme contribue en effet à la préservation de milieux ouverts, habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Il entretient par ailleurs des rapports plus étroits, et parfois conflictuels, avec la faune sauvage, et en particulier les grands rapaces nécrophages.

La relation entre les activités d'élevage et le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) trouve son origine des siècles, voire des millénaires avant notre ère. Elle a vraisemblablement pris naissance avec la régression des populations d'ongulés sauvages en Europe, lorsque le bétail domestique est devenu la première ressource trophique des grands vautours. Ces rapaces, dépourvus de serres mais disposant d'attributs de charognards (bec puissant et long cou dans le cas de *Gyps fulvus*), se nourrissent traditionnellement des animaux morts dans la nature. Ils présentent des adaptations physiologiques leur permettant d'éliminer les pathogènes et par leur intervention rapide, contribuent de fait à l'assainissement des écosystèmes d'altitude.

Lorsqu'une bête décède au sein d'un élevage, elle doit être prise en charge par les services conventionnels d'équarrissage (rotation de camions qui alimentent un centre de collecte et de recyclage des sous-produits). Dans les secteurs reculés, l'efficacité de ce système est parfois décriée, du fait de délais d'intervention conséquents. L'équarrissage dit "naturel" garanti par les Vautours constitue logiquement une alternative solide pour ces éleveurs, qui le pratiquent à titre dérogatoire (placettes d'équarrissage, cadavres abandonnés en estive) ou en dehors du cadre réglementaire (dépôts "sauvages"). Ces pratiques sont le fondement d'une relation gagnant-gagnant qui lie l'élevage extensif au Vautour fauve : la ressource trophique mise à disposition des vautours concourt à la conservation des rapaces, et ces derniers assurent l'élimination propre et rapide des cadavres sur l'exploitation. Ce lien constitue l'un des meilleurs exemples de collaboration entre activités humaines et faune sauvage, et s'inscrit tout à fait dans la dynamique de développement durable qui prévaut de nos jours.

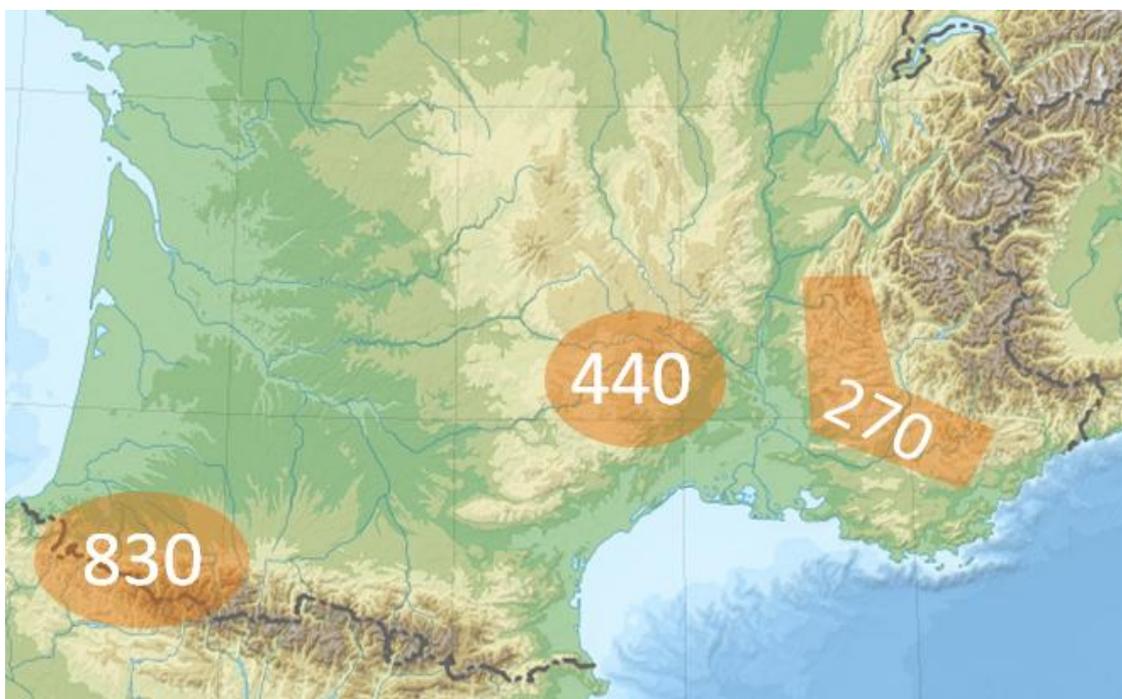
Cependant, un phénomène menace aujourd'hui la pérennité de ce "partenariat". Depuis les années 1990 et plus fréquemment depuis 2004, la Vautour fauve fait en effet l'objet de plaintes récurrentes provenant du monde de l'élevage, pyrénéen en particulier. L'oiseau y est accusé d'interventions sur animaux vivants conduisant le plus souvent à la mort d'éléments du cheptel. Dans la majorité des cas, les bêtes sont déclarées comme étant en bonne santé avant le passage des vautours. Face à ce préjudice, un certain nombre de représentants agricoles a réclamé la régulation dérogatoire des rapaces – le Vautour fauve est une espèce protégée – et la mise en œuvre d'un dispositif d'indemnisation des dégâts causés. La presse locale, se faisant tribune d'éleveurs mécontents, a multiplié les articles à charge contre l'espèce, sans que la responsabilité du Vautour dans la mortalité du bétail soit systématiquement prouvée.

Dans un souci d'apaisement social, les services de l'Etat ont rapidement mis en place une procédure de constat des "dommages" imputés au Vautour fauve, complétée par des expertises vétérinaires visant à déterminer le rôle joué par le rapace dans la mort des bêtes déclarées. Ce dispositif a permis la

caractérisation précise de l'ampleur et des modalités du phénomène d'interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant. Malgré ce postulat scientifique, la tension demeure sur les territoires fréquentés par l'espèce, et s'est propagée au delà des seules Pyrénées. Des troubles qui constituent à terme un facteur de risque, non seulement pour l'espèce, mais aussi pour d'autres grands rapaces nécrophages autrement plus menacés : le Gypaète barbu, le Vautour moine et le Vautour percnoptère.

Dans ce contexte sensible, il est légitime de s'interroger : **Par quels moyens peut-on pérenniser – ou restaurer, sur les territoires où elle s'est dégradée – la relation à bénéfices réciproques entre le Vautour fauve et les activités d'élevage ?**

En guise de réponse à cette problématique, l'Etat français a confié à la DREAL Aquitaine l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'actions "Vautour fauve - activités d'élevage". Ce document de gestion doit fixer les orientations à suivre afin d'assurer une saine cohabitation entre le monde de l'élevage et le Vautour fauve, sur l'aire fréquentée en France par le rapace. Le périmètre d'application de la Stratégie inclue, outre le domaine vital des colonies (*CARTE 1*), les territoires fréquentés saisonnièrement par la population flottante (individus non reproducteurs), c'est-à-dire la majorité des territoires à vocation pastorale du sud de la France.



CARTE 1. – Répartition française et effectifs des colonies de Vautour fauve (en blanc, nombre de couples reproducteurs en 2014).

Le présent mémoire retrace la démarche qui m'a permis, en tant que stagiaire chargé de la rédaction de cette Stratégie, d'aboutir au document de gestion dans sa version du 3 septembre 2015. Dans un premier temps, sont présentés le contexte de la mission et les étapes majeures qui ont précédé sa réalisation. Sont explicités ensuite les méthodes et outils mobilisés dans le cadre de la finalisation de la Stratégie d'actions. Le document rédigé est présenté dans une troisième partie, détaillant en particulier les actions préconisées. Pour finir, les écueils propres au traitement d'un sujet sensible et les limites de la démarche sont abordés dans une discussion rétrospective.

1. Le contexte de la mission confiée à la DREAL Aquitaine

1.1. La commande ministérielle (2011)

Dans un courrier du 22 juin 2011¹, les ministères de l'écologie (MEDDTL) et de l'agriculture (MAAPRAT) confient à l'ONCFS la rédaction et à la préfecture d'Aquitaine la coordination d'un **Plan National d'Actions Vautour fauve**, destiné à assurer la conservation de l'espèce dans le cadre des activités d'élevage.

L'objectif du PNA est l'établissement de **liens positifs**, et leur restauration là où ils sont dégradés, entre le monde de l'élevage et le Vautour fauve tout en garantissant la **conservation** de cette espèce protégée. Le plan doit prioritairement s'appuyer sur la définition de mesures propres à assurer la **cohabitation** entre Vautour fauve et activités d'élevage.

Le document doit intégrer, dans sa trame, une présentation de l'espèce en France et dans les pays voisins concernés, une présentation des activités d'élevage concernées et des interactions possibles de l'espèce avec ces activités. Il doit enfin présenter une **stratégie** pour rendre au Vautour fauve son **rôle d'équarrisseur naturel**, **prévenir les interactions préjudiciables** aux animaux domestiques et mettre en place des **mécanismes de communication**, d'information et de concertation permettant de prévenir les situations préjudiciables tant pour les activités d'élevage que pour l'espèce.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, une série d'actions est proposée :

- ❖ la conduite d'une **analyse prospective sur l'organisation d'un équarrissage naturel**, dont les placettes, en vue d'une mise en œuvre d'un tel équarrissage. L'un des objectifs poursuivis doit consister à éloigner les vautours des exploitations tout en assurant une adéquation entre population de vautours et ressource alimentaire sans provoquer de déséquilibre pouvant être préjudiciable à la relation entre l'espèce et les activités d'élevage.
- ❖ la mise en place au niveau de chaque massif d'une **cellule opérationnelle de veille** par les services de l'Etat et des établissements publics concernés permettant de surveiller l'impact du vautour fauve sur les activités d'élevage. Si nécessaire, cette organisation doit requérir la mise en œuvre de constats sur le terrain, et éventuellement d'expertises indépendantes, afin d'appréhender les situations et d'objectiver les interactions entre vautours et bétail. Elle doit être orientée vers le recueil d'informations pour permettre, à l'aide de mesures adaptées, la résolution des situations locales qui occasionneraient des difficultés.
- ❖ la définition de **modalités réalistes d'adaptation des pratiques agricoles** en matière d'élevage permettant de limiter les interactions vautour fauve/bétail.
- ❖ la poursuite de l'**expérimentation de tirs d'effarouchement** dans les Pyrénées-Atlantiques (ou dans d'autres secteurs si le contexte social le justifie) à proximité immédiate (200 m) des bâtiments d'exploitation afin de disposer d'informations sur les conditions d'efficacité de cette méthode. En parallèle, il conviendra de mener des actions visant à **éloigner des bâtiments les animaux morts** sur l'exploitation et à s'assurer de la **suppression des dépôts clandestins**.
- ❖ la définition des **modalités du suivi des populations de vautours fauves**. Le suivi des populations de vautours devra être orienté de manière à disposer de données actualisées sur l'état et la dynamique de ces populations.

¹ MINISTERE DE L'ECOLOGIE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2011 – *Circulaire relative au Vautour fauve et aux activités d'élevage*. – 9p.

- ❖ la mise en place avec les autorités espagnoles et andorranes d'une **coordination internationale** des opérations de suivi démographique de l'espèce sur les deux versants de la chaîne pyrénéenne.
- ❖ la mise en œuvre d'une **communication adaptée** sur l'espèce, son rôle écologique et ses interactions avec les activités d'élevage.
- ❖ la définition des **modalités de gouvernance** de cette stratégie et de suivi de la mise en œuvre des actions, tant au niveau national que territorial.

1.2. Le travail préliminaire produit par l'ONCFS (2013)

Entre 2012 et 2013, l'ONCFS – en la personne de Jean-Marc Cugnasse – se charge de l'élaboration du PNA "**Vautour fauve - pastoralisme**"². La structure du document est imposée par la méthodologie en vigueur dans la rédaction des plans d'actions, et sa **trame** correspond à la commande ministérielle :

- i. En premier lieu, un **état des lieux des connaissances** sur l'espèce *Gyps fulvus*. Celui-ci est d'une grande rigueur scientifique et propose un aperçu complet de la biologie, l'écologie et l'éthologie du Vautour fauve, en lien avec les activités d'élevage sur la question alimentaire.
- ii. Puis, un aperçu de la **diversité des pratiques d'élevage** sur les territoires fréquentés par l'espèce. Cette partie est rédigée par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), organisme légitime de par sa connaissance poussée des systèmes de productions sur les massifs à vocation pastorale du Sud-est de la France. N'intervenant par sur les Pyrénées, le CERPAM n'aborde dans le document que les contextes caussenard et alpin. Cette deuxième partie est complétée par une **synthèse sur les relations Vautour-Elevage, et notamment les interactions préjudiciables** entre Vautour fauve et bétail vivant, sur la base notamment des données collectées dans les Pyrénées.
- iii. Enfin, un certain nombre d'**actions** sont proposées afin d'atteindre une série d'objectifs, parmi lesquels la **conservation de l'espèce** et la recherche d'un **équilibre durable et partagé** entre populations de vautours et élevages pastoraux.

En août 2013, une première version du plan est proposée pour relecture et avis à un **comité de suivi** composé de services de l'Etat (DREAL, préfetures, DDPP, ...), d'établissements publics (Parcs nationaux, PNR, ONCFS), de représentants des éleveurs (Chambres d'agriculture) et d'associations de protection de la nature (LPO). Outre le contenu du document, les échanges portent notamment sur la pertinence de l'intitulé "Plan national d'Actions", alors même que le Vautour fauve jouit depuis des années d'un **état de conservation favorable**. Le recours au terme "**Stratégie d'actions**" est proposé comme alternative.

Fin 2013, le processus de rédaction est stoppé dans l'attente du lancement, par les ministères, d'une mission d'inspection chargée d'analyser la problématique Vautour fauve et de définir les orientations de la politique à mener.

² CUGNASSE J.-M., 2013 – Plan National d'Actions "Vautour fauve / activités d'élevage". – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Non publié – 88 p.

1.3. La mission d'inspection diligente en 2014

Commandée conjointement par les ministères de l'écologie et de l'agriculture, une mission d'inspection est lancée début 2014 avec pour objectif de « parvenir à un **diagnostic partagé** et à des **propositions d'actions concrètes** qui pourront être reprises dans une **Stratégie nationale** "Vautour fauve et activités d'élevage" ». Elle aboutit à un document qui oriente la politique des ministères sur le sujet.³

Un diagnostic basé sur de nombreux entretiens

Sur le premier trimestre 2014, les 4 inspecteurs ont interrogé plus de 200 personnes sur un périmètre correspondant à l'aire de répartition française du Vautour fauve, complété par des provinces espagnoles frontalières du massif pyrénéen (Aragon, Navarre, ...).

L'échantillon de personnes rencontrées illustre la **diversité des acteurs impliqués** dans la problématique Vautour fauve, de l'échelon local jusqu'à l'international : services de l'Etat et établissements publics, éleveurs et leurs représentants, associations de protection de la nature, gestionnaires d'espaces protégés et scientifiques, entre autres.

Un état des lieux de la problématique

Les multiples entretiens ont permis aux inspecteurs d'établir un état des lieux de la problématique Vautour-élevage, abordant d'une part la question des services rendus par le Vautour fauve en lien avec son éco-éthologie (1) et d'autre part le contexte lié aux interventions de vautours sur animaux vivants (2).

(1) La mission rappelle la fonction d'**équarisseur naturel** du Vautour fauve, "cul-de-sac épidémiologique" reconnu et apprécié des éleveurs. Elle souligne par ailleurs la progression de l'espèce qui, grâce aux mesures conservatoires dont elle a fait l'objet (et notamment les réintroductions), a reconquis une partie des territoires qui constituaient son aire de répartition historique. Les inspecteurs notent cependant de grandes **disparités nationales** et internationales sur l'organisation de l'équarrissage naturel. Les Grands Causses, en particulier, présentent un dispositif particulièrement abouti : plus d'une centaine de placettes d'équarrissage autogérées par les éleveurs, et quelques charniers d'appoint.

(2) La mission note une **inquiétude croissante des éleveurs** quant au comportement des vautours, qu'ils considèrent comme moins craintifs vis à vis de l'homme et plus entreprenants. Les craintes sont d'autant plus grandes dans les **secteurs nouvellement fréquentés** par l'oiseau, souvent par méconnaissance du comportement de l'espèce. Si les dommages de Vautour fauve sur le bétail vivant sont une réalité, le nombre de plaintes a diminué depuis 2008. Pour autant, la controverse est entretenue notamment par l'intermédiaire des médias, qui multiplient les amalgames, assimilant les vautours à des prédateurs au même titre que le Loup ou l'Ours.

Les inspecteurs rappellent que les études menées sur la question (avec l'aide d'expertises vétérinaires) ont révélé que les interventions *ante mortem* du Vautour fauve concernaient essentiellement des **animaux domestiques en état de vulnérabilité** (entravés, blessés, affaiblis). Un comportement que l'on peut qualifier d'**opportunisme**, mais qui ne s'inscrit pas dans une stratégie de prédation. La mission conclue donc que « Le Vautour fauve ne peut (...) objectivement être considéré comme un facteur significatif de mortalité du bétail et encore moins comme prédateur. »

Les inspecteurs concluent enfin leur analyse par la préconisation suivante : « Il (...) apparaît donc **urgent** pour éviter une dégradation de la situation sociale que les deux ministères finalisent sans tarder une **stratégie sur le Vautour fauve et le pastoralisme**. »

³ FOUQUET E. et AL., 2014 – *Le Vautour fauve et les activités d'élevage, une cohabitation à organiser* – Rapport CGEDD N°009272-02 et CGAAER N°13135 – 104p.

Une série de recommandations hiérarchisées

Le diagnostic effectué par les inspecteurs aboutit à une série de propositions, préfigurant les actions qui devront apparaître dans la Stratégie "Vautour fauve / pastoralisme". Ces recommandations sont résumées dans le *TABLEAU 1*.

Priorité	Nature de la recommandation	Catégorie
1	Généralisation de l' équarrissage naturel , avec développement d'une politique de concertation et arrêt progressif des charniers au profit des placettes d'équarrissage gérées par les éleveurs	Gestion
1	Valoriser le rôle joué par les éleveurs dans la conservation des rapaces nécrophages.	Communication
1	Mettre en place des comités départementaux ou interdépartementaux dans les massifs qui n'en disposent pas encore	Gouvernance
2	Diffusion large des connaissances sur le Vautour fauve et sur les pathologies liées au bétail	Communication
2	Maintien des constats par des agents assermentés formés, ainsi que des expertises par les services vétérinaires compétents	Suivi
2	Réalisation d' études sur le potentiel de colonisation du vautour et les éventuels comportements déviants	Recherche
2	Extension des mesures d'effarouchement dans des conditions contrôlées, à des fins expérimentales et sur des cas de conflits récurrents	Gestion
2	Mise en place d' échanges et de visites de terrain dans les Grands Causses, autour du dispositif d'équarrissage naturel et à destination des acteurs pyrénéens et alpins	Gestion
3	Favoriser les aides au gardiennage des troupeaux et la bonne gestion des parcours	Gestion
3	Mise en place d'une politique transfrontalière (entre Pyrénées françaises et espagnoles) d'équarrissage naturel	Gestion
3	Lancement d'un programme de recherche Franco-espagnol sur la dynamique des populations de Vautour fauve	Recherche

TABLEAU 1. – Liste des recommandations de la mission d'inspection conduite en 2014 sur la problématique des relations entre le Vautour fauve et les activités d'élevage (source : rapport CGEDD N°009272-02)

La mission réaffirme donc la **nécessité de l'élaboration d'une Stratégie nationale d'actions** "Vautour fauve et activités d'élevage, instaurant des mesures propres à assurer une cohabitation acceptée (« gagnant, gagnant ») entre les activités d'élevage et le Vautour fauve. Le diagnostic des inspecteurs rejoint par ailleurs de manière générale les orientations proposées dans le projet de Plan National d'Actions produit par l'ONCFS en 2013. La rédaction du document peut ainsi reprendre.

1.4. La finalisation de la Stratégie nationale

Suite aux recommandations de la mission d'inspection, la rédaction de la Stratégie nationale d'actions (anciennement PNA) "Vautour fauve et activités d'élevage" est relancée en 2015.

L'évolution du contexte

Le contexte national a quelque peu changé depuis la précédente phase de rédaction. Parmi les évolutions marquantes, on peut citer :

- La mise en œuvre depuis 2014 de **tirs d'effarouchement** dans le piémont ariégeois (09). Le secteur n'est pourtant fréquenté que saisonnièrement par le Vautour fauve, et l'oiseau n'a fait l'objet que d'un faible nombre de plaintes (pour aucun cas attesté d'intervention *ante mortem*). Pour la première fois en France, des éleveurs sont autorisés à effrayer les Vautours à l'aide de munitions non létales à double détonation. Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis défavorable quant à cette mesure.
- La mise en place d'un dispositif d'effarouchement similaire en Savoie, à la demande des principaux représentants d'éleveurs (arrêté préfectoral publié en 2015). Entre 100 et 300 Vautours fauves y fréquentent les alpages durant la saison de transhumance. Le CNPN s'est également prononcé en défaveur de ce projet.
- L'investissement de la **Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques** dans la définition d'un réseau de **placettes d'équarrissage** naturel (2015). Le dispositif doit permettre une meilleure maîtrise de la ressource trophique apportée aux vautours, qui s'alimentent pour l'heure essentiellement sur des sites de dépôts illégaux. Le département héberge un tiers de l'effectif reproducteur français de Vautour fauve. Notons que des mesures d'effarouchement sont également envisagées dans les secteurs les plus problématiques.

Ces évolutions apportent un éclairage nouveau sur la problématique, et en particulier sur son expansion.

Des compléments à apporter

Le premier projet de rédaction, élaboré par l'ONCFS, présentait une analyse relativement complète de la problématique. Cependant, plusieurs volets nécessitaient d'être approfondis ou remaniés afin d'aboutir à la Stratégie finale :

- le **pastoralisme pyrénéen** n'avait fait l'objet d'aucune synthèse, faute de pouvoir s'appuyer sur un organisme compétent à l'échelle de la chaîne. L'état des lieux des pratiques d'élevage est pourtant essentiel sur ce massif qui concentre la grande majorité des tensions.
- les développements sur l'éco-éthologie du Vautour fauve, ainsi que les actions, étaient calibrés sur le format d'un Plan national d'actions, document destiné avant tout à la conservation d'une espèce. Le passage à une Stratégie d'actions, à la dimension politique non négligeable, implique la refonte de ces parties de manière à **rééquilibrer** le volume occupé par les activités pastorales au sein du document. L'argumentaire doit être complet, mais son développement modéré, afin de préserver le caractère "**opérationnel**" du document.
- les actions doivent être repensées à la lumière des évolutions récentes.

La DREAL Aquitaine est l'organisme chargé de la finalisation rapide de la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage". Cette mission m'est confiée dans le cadre de mon stage de fin d'études, sous la supervision de Philippe Constantin, chargé de mission PNA et Réserves naturelles.

2. Les moyens mobilisés pour mener à bien la mission

2.1. En premier lieu, un travail bibliographique

La recherche documentaire a constitué la première étape de ce travail. La littérature est abondante sur la problématique, et permet une appropriation rapide des enjeux en présence. Les documents consultés peuvent être classés autours de **5 thématiques majeures**, présentées ci-après.

2.1.1. Qualité et diversité des pratiques d'élevage sur les territoires fréquentés par le Vautour fauve

Le **CERPAM**, organisme d'étude des systèmes pastoraux du Sud-est de la France, avait déjà produit, à destination de la Stratégie, une synthèse complète des pratiques d'élevages sur les territoires d'altitude du Massif central (Grands Causses) et des Alpes. Ce bilan était accompagné de figurés précis permettant la compréhension de l'organisation du pâturage sur des systèmes d'élevage types (*FIGURE 1*).

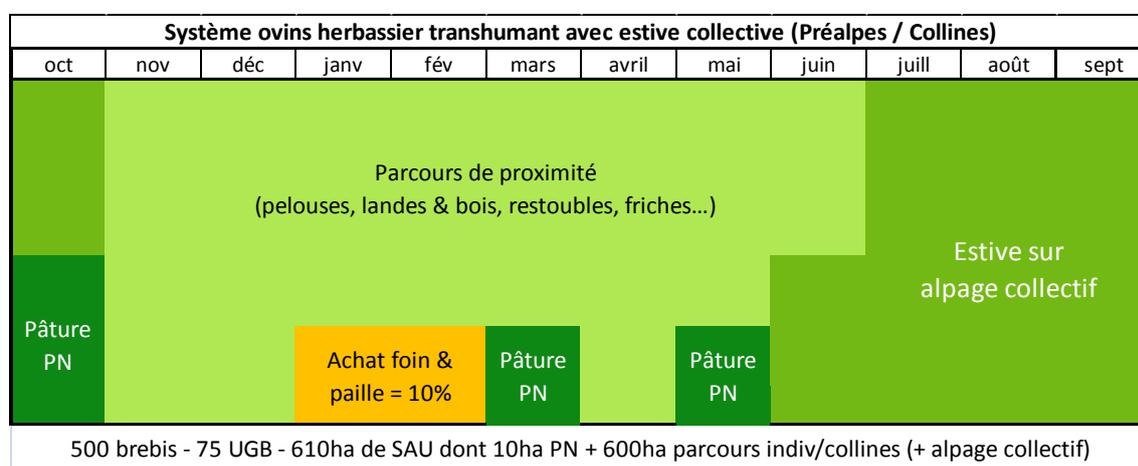


FIGURE 1. – Exemple de calendrier d'alimentation proposé par le CERPAM sur la base des cas-type réseaux d'élevage (source : CERPAM, Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve d'activités d'élevage")

L'élevage dans les Pyrénées devait quant à lui être développé dans sa singularité et sa diversité, mais aussi de manière homogène vis à vis des autres territoires abordés par le CERPAM. Un certain nombre de publications ont été consultées afin de récolter les éléments nécessaires à l'élaboration d'un aperçu complet des pratiques et du contexte conjoncturel. La provenance de ces informations couvre la variété des organismes à compétences zootechniques du massif, en particulier sur sa portion occidentale :

- ❖ l'Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéenne
- ❖ l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn
- ❖ EHLG, organisme basque qui promeut l'agriculture paysanne durable
- ❖ le Centre départemental d'élevage ovin (64)
- ❖ l'Institut de l'élevage

Des documents nationaux et internationaux ont été consultés afin de mieux cerner les difficultés conjoncturelles de l'élevage, et de documenter les mesures de soutien mises en œuvre à l'échelle européenne (nouvelle PAC notamment).

2.1.2. Biologie, écologie et éthologie du Vautour fauve

L'état des lieux produit par Jean-Marc Cugnasse (ONCFS) dans le cadre de la première itération du Plan national d'actions "Vautour fauve / pastoralisme" constitue en soi une excellente synthèse des publications existant sur l'espèce. Cette base scientifique a été complétée par la lecture d'études conduites en particulier par le CNRS sur le **comportement de prospection alimentaire des vautours**, qui constitue un thème central de la problématique "Vautour/Elevage".

2.1.3. Services rendus par les rapaces nécrophages et organisation de l'équarrissage naturel

Les **bénéfices apportés par les rapaces nécrophages** à l'échelle d'un territoire sont abordés dans la littérature, même si l'évaluation économique du service d'équarrissage naturel n'est pas toujours réalisée ou mériterait d'être actualisée. Les documents majeurs ayant servi de référence sur le plan national sont l'étude produite par la LPO dans les Grands Causses⁴ ou encore les publications de Boumellassa⁵ ou de Robles⁶.

Les **différents modes d'équarrissage naturel** (charniers, placettes individuelles, ...) sont par ailleurs largement documentés, et les études comparatives constituent une base scientifique solide pour la définition des orientations de la Stratégie d'actions⁷. La législation en matière d'équarrissage a été consultée avec attention, car elle fixe le cadre réglementaire dans lequel doivent s'inscrire les pratiques et de fait les mesures proposées.

L'organisation régionale de l'équarrissage naturel est quant à elle détaillée à travers les synthèses, les rapports d'activité et les comptes-rendus des organismes gestionnaires (Parcs nationaux, PNR, associations, ...). La LPO, association de protection de la nature très impliquée dans la conservation des rapaces nécrophages sur le territoire national, est un acteur de référence en la matière. Seules les pratiques du massif pyrénéen demeurent relativement opaques, l'équarrissage naturel y étant généralement conduit hors du cadre légal.

2.1.4. Interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant et mesures préventives

Les interventions de Vautour fauve sur le bétail vivant constituent une thématique où **l'approche scientifique et rationnelle est indispensable**. Un certain nombre d'articles existent, provenant notamment d'Espagne où la problématique est également présente. Mais la publication scientifique de référence en la matière demeure le rapport produit par **C. Arthur et V. Zenoni** ("*Bilan et analyse des dommages sur bétail domestique attribués au Vautour fauve*", 2010). Ce document propose un historique complet du phénomène et un bilan des dispositifs de constats et d'expertises mis en œuvre dans les Pyrénées. Le rôle du Vautour fauve dans la mortalité du bétail est analysé dans toutes ses modalités, et des actions sont proposées pour remédier aux situations préjudiciables à l'élevage.

⁴ **ORABI P., 2011** – *Argumentaire et plan d'actions pour la conservation du Vautour fauve* – LPO Mission Rapaces - 34p.

⁵ **BOUMELLASSA H., 2004** – *Rapaces nécrophages : concilier conservation de l'espèce et minimisation des dépenses : vers un renforcement du lien Agriculture - Environnement*. – Université Paris X - Nanterre – 112p + annexes.

⁶ **ROBLES B., 2010** – *Buitres, esos grandes aliados del medio ambiente*. – Quercus N°293 – p. 80-82.

⁷ **DUPONT H., 2011** – *Modélisation multi-agents d'un service écosystémique : scénarios de systèmes d'équarrissage par des rapaces nécrophages*. – Ecole Normale Supérieure de Paris – 216p + annexes

La lecture de ce rapport, complétée par la consultation des dernières données récoltées par les Parcs nationaux et l'ONCFS (constats, expertises vétérinaires), permet un aperçu complet de la problématique des interactions Vautour/bétail.

2.1.5. Dimension sociologique des conflits entre l'homme et la faune sauvage

La problématique Vautour fauve - Elevage revêt une **dimension sociologique non négligeable**. Loin de se limiter à la relation entretenue avec l'oiseau, elle intègre des logiques d'acteurs héritées d'autres dossiers.

Les rapports sociaux, l'appartenance à certains groupes (syndicats, territoires,...) et les orientations politiques conditionnent les prises de position, parfois en contradiction avec les opinions individuelles. Certains enjeux, bien qu'étrangers à la controverse, peuvent ainsi contribuer à attiser cette dernière.

La problématique Vautour fauve - pastoralisme est abordée via l'approche sociologique à travers deux projets de formation supérieure, produits respectivement par l'Université Toulouse-Le Mirail⁸ et SupAgro Florac⁹. Ces travaux constituent un apport indéniable pour la bonne appréhension du contexte.

2.2. Une veille médiatique

La presse régionale et locale constitue un excellent baromètre de l'évolution de la controverse impliquant le Vautour fauve. Ces journaux ont fréquemment relayé, par le passé, des discours manquant de discernement et discréditant les vautours par des accroches sensationnelles. Pour une compréhension complète du contexte, il était donc utile de se maintenir informé des apparitions de l'espèce dans les médias.

Paradoxalement, la veille médiatique a principalement été permise par le suivi de groupes de discussion hostiles au Vautour sur les réseaux sociaux. Ces derniers relayent en effet abondamment les articles favorables à l'espèce afin de les discréditer, tout comme les publications défavorables qui servent d'appui à leur argumentaire. A ce titre, les organes de presse les plus partagés sont La Dépêche, Sud-ouest, Midi Libre et la République des Pyrénées.

2.3. Réalisation d'entretiens auprès d'un large panel d'acteurs

2.3.1. Diversité des acteurs contactés

Afin de compléter les enseignements tirés de la bibliographie et de nourrir la réflexion de l'expertise des acteurs de terrain, des **entretiens ont été réalisés** auprès d'un échantillon de professionnels. Au total, sur le territoire français, 35 personnes ont été rencontrées ou contactées par téléphone, au sein d'une trentaine de structures. En outre, deux gestionnaires espagnols ont été démarchés par mail afin d'obtenir des précisions sur la gestion mise en œuvre au sud des Pyrénées. La liste complète des personnes contactées est présentée en **ANNEXE 1**. Ces échanges couvrent globalement la diversité des acteurs concernés par ce dossier, à travers 4 catégories socioprofessionnelles que sont :

⁸ BUSCA D. et AL., 2009 – *Les controverses sociales liées au Vautour fauve dans les Pyrénées. Chronique d'une controverse* – Université Toulouse-Le Mirail – 11p.

⁹ PRUDHOMME A., GRANJEAN G., 2013 – Webdoc logique d'acteurs : Le Vautour, acteur malgré lui... – Ecole d'ingénieurs Supagro Florac – http://webdocs.cdrflorac.fr/logique_d_acteurs/

- le **monde agricole** avec la rencontre d'éleveurs et de leurs associations, de salariés des chambres d'agriculture, de centres techniques et de commissions syndicales
- les **administrations d'Etat** et les **collectivités territoriales** dont les Directions Régionales de l'Environnement (DREAL), les Directions Départementales des Territoires (DDT), les Directions Départementales pour la Protection des Personnes (DDPP) et les Préfectures.
- les **établissements publics** avec le CNRS, les Parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes et l'ONCFS.
- les **associations de protection de la nature** dont la LPO, Saiak et Vautours en Baronnies

La majorité des entretiens concerne le massif pyrénéen, suivi par les Grands Causses, comme l'illustre la *FIGURE 2*. Ce ratio s'explique tout d'abord par la nécessité de récolter des informations sur les pratiques d'élevage dans les Pyrénées. C'est aussi sur ce massif que la problématique des interactions vautour/bétail est la plus sensible, ce qui a conduit à le privilégier dans la collecte d'informations. Par ailleurs, les Alpes sont relativement peu représentées du fait d'un effectif moindre de Vautour fauve et d'une situation globalement plus sereine, excepté en Savoie.

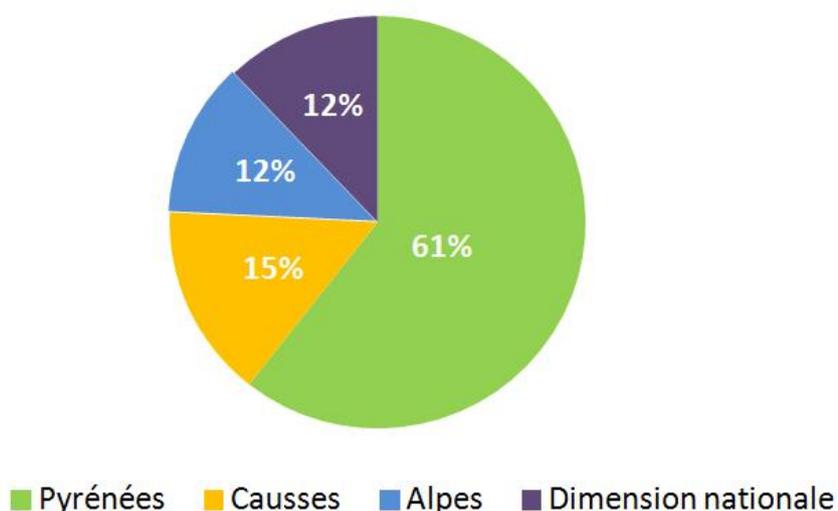


FIGURE 2. – Territoire de compétences des différents organismes contactés (en France)

Certains acteurs comme les établissements publics (ONCFS, Parcs nationaux) ont été associés plus étroitement à ce travail, de par leur expertise quant à la problématique et leur expérience du monde rural.

2.3.2. La méthode d'entretien : une approche qualitative

La méthode d'entretien doit être construite selon la nature des informations recherchées. En l'occurrence, les entretiens avaient pour objectifs principaux :

- ✓ la **collecte d'éléments sur les systèmes d'élevage** et les pratiques pastorales (Pyrénées)
- ✓ la **compréhension de la problématique** "Vautour-Elevage", et en particulier de ses **spécificités locales** dans les différents massifs (Pyrénées, Alpes, Grands Causses)
- ✓ la définition du **rôle de chacun des acteurs** au sein de cette problématique, afin d'envisager leur contribution à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Actions
- ✓ la **collecte de points de vue** sur la controverse et d'idées pour y remédier

Une approche qualitative a donc logiquement été privilégiée. Les échanges se sont déroulés sur le terrain ou par téléphone, de manière semi-directive sur la base d'un guide d'entretien personnalisé pour chaque organisme. La trame générale de ces entretiens est résumée dans le *TABLEAU 2*.

<p>I. Mission de la structure et votre rôle en son sein</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ quel domaine d'intervention ? ➤ quel rôle joué dans la problématique Vautour-Elevage ?
<p>II. Description du contexte local</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quelles pratiques d'élevage caractérisent votre territoire ? (production, gardiennage, ...) ➤ Quels sont les effectifs des populations de Vautour fauve fréquentant ce territoire ?
<p>III. L'équarrissage naturel dans votre périmètre d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'équarrissage naturel est-il pratiqué localement ? ➤ Sous quelle(s) forme(s) ? (placettes, charniers, dépôts sauvages) ➤ Que pensez-vous du développement de l'équarrissage naturel sur votre territoire ? ➤ Pensez-vous qu'un abattement sur la CVO puisse contribuer à l'adhésion des éleveurs à un tel dispositif ?
<p>IV. Les interactions entre Vautour fauve et bétail vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comment le Vautour fauve est-il considéré par les éleveurs ? ➤ Y-a-t-il eu des plaintes sur votre territoire ? Quelle en est l'ampleur ? ➤ Quelle est la procédure suivie en cas de dommage suspecté ? (constats, expertises ?) ➤ Quels sont les résultats des expertises vétérinaires menées ? ➤ Y'a-t-il d'autres conflits avec la faune sauvage localement ? (grands prédateurs?)
<p>V. Les solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une Stratégie d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Que pensez-vous de l'intérêt d'une Stratégie nationale d'actions ? ➤ Quelles actions devraient selon vous y figurer ? <p>Puis, selon les thèmes abordés spontanément par la personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etes-vous favorable à l'effarouchement du Vautour fauve ? Dans quelles modalités ? ➤ Etes-vous favorable à la maîtrise de la ressource trophique apportée aux vautours ? (suivi des quantités, périodes de non-dépôt pour réguler la dynamique de l'espèce, ...) ➤ La communication vous paraît-elle importante ? ➤ Que pensez-vous de la mise en œuvre d'une gestion internationale ? (avec l'Espagne notamment)
<p>VI. Les personnes-ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissez-vous des professionnels susceptibles de nourrir ma réflexion sur la problématique ?

TABLEAU 2. – Trame générale des guides d'entretiens réalisés pour chacun des acteurs rencontrés

Ces éléments sont parfois complétés par la suite lors d'échanges téléphoniques ou par mail, sur des questions plus spécifiques ayant émergé de la réflexion menée.

2.3.3. L'apport des déplacements sur le terrain

Les entretiens ont donné lieu à de **nombreux déplacements** à la rencontre des professionnels, notamment sur la chaîne pyrénéenne, massif le plus facilement accessible depuis le siège de la DREAL Aquitaine (Bordeaux). Rencontrer les acteurs de visu comporte un certain nombre d'avantages. Cela permet avant tout de constater directement des éléments de contexte, lorsque l'entretien s'accompagne d'une sortie sur le terrain. Les échanges sont également facilités par l'apport d'éléments visuels (gestes, expressions) qui peuvent mettre en confiance l'interlocuteur. Cet apport est déterminant dans le cas de sujets sensibles, sur lesquels les protagonistes peuvent se révéler prudents et s'en tenir à des positions "officielles". C'est pourquoi cette approche fut privilégiée pour explorer la problématique Vautour fauve - pastoralisme.

2.4. La participation à des réunions de concertation

La rédaction de la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" s'appuie sur la participation d'un échantillon d'acteurs réunis au sein d'un **comité de suivi**. Il s'est réuni en Juin 2015 puis en Septembre 2015 pour faire le point respectivement sur la reprise et sur la finalisation de cette stratégie. Ces réunions ont été l'occasion de débattre sur le contenu de la Stratégie, ses orientations, et de présenter des initiatives locales. Le comité est également chargé, durant l'automne 2015, de la **relecture du document** final pour avis et propositions.

Les acteurs composant le comité de suivi de la rédaction représentent les organismes suivants :

- les DREAL Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes
- la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (ministère de l'Ecologie)
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- les DDT des Pyrénées-Atlantiques (64) et de la Lozère (48)
- les DD(CS)PP 64 et 48
- les Chambres d'agriculture 64 et 48
- le sous-préfet d'Oloron Sainte-Marie
- l'ONCFS (direction interrégionale Sud-Ouest)
- le Parc national des Pyrénées
- le Parc national des Cévennes
- le Muséum National d'Histoire Naturelle
- le CNRS
- la LPO Mission Rapaces et les antennes pyrénéennes et caussenardes
- le Parc Naturel Régional du Vercors
- la Falaises aux Vautours (écomusée d'Aste-Béon, 64)
- la Maison des Vautours (écomusée des gorges de la Jonte, 48)

Par ailleurs, des **interventions** ont été réalisées au sein d'autres réunions de concertation à l'échelle locale : Comité interdépartemental de suivi du Vautour fauve, rencontre autour des dégâts de Vautour en piémont à l'initiative de la FNSEA, réunion de travail sur l'équarrissage naturel en Pyrénées-Atlantiques, entre autres.

3. Le document stratégique produit

3.1. La Stratégie nationale d'actions Vautour fauve - activités d'élevage : un document opérationnel

3.1.1. Trame de la Stratégie d'actions

INTRODUCTION
I. L'ELEVAGE DANS LES TERRITOIRES DE MONTAGNE : SPECIFICITES ET ATOUTS POUR LA GESTION DES ECOSYSTEMES
1. LE PASTORALISME, GENERALITES
2. LE PASTORALISME DANS LE SUD DE LA FRANCE : ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES
3. CONJONCTURE ET EVOLUTION DES PRATIQUES PASTORALES
4. UNE ACTIVITE QUI PROFITE AUX ESPACES ET AUX ESPECES
II. LE VAUTOUR FAUVE : ETAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES SUR L'ESPECE
1. DESCRIPTION DE L'ESPECE GYPS FULVUS
2. ETAT DE CONSERVATION ET STATUT DU VAUTOUR FAUVE
3. ELEMENTS DE BIOLOGIE ET D'ECO-ETHOLOGIE
4. DEPLACEMENTS ET ERRATISME DU VAUTOUR FAUVE
5. DYNAMIQUE DES POPULATIONS DE VAUTOUR FAUVE
6. CONSERVATION DU VAUTOUR FAUVE ET DES AUTRES RAPACES NECROPHAGES
III. ETAT DES LIEUX DES RELATIONS ENTRE LE VAUTOUR FAUVE ET LES ACTIVITES D'ELEVAGE
1. LE VAUTOUR FAUVE ET L'ELEVEUR : UNE RELATION A BENEFICES RECIPROQUES
2. HISTORIQUE DES DECLARATIONS DE DOMMAGES DE VAUTOUR FAUVE SUR BETAIL VIVANT
3. LES ACTIONS MISES EN OEUVRE SUITE AUX PLAINTES A L'ENCONTRE DU VAUTOUR FAUVE
4. IMPUTABILITE DES DOMMAGES SIGNALES AU VAUTOUR FAUVE
5. BILAN SUR LES DOMMAGES ATTRIBUES AU VAUTOUR FAUVE
6. LES ACTIONS MISES EN OEUVRE POUR PREVENIR LES INTERACTIONS VAUTOUR - BETAIL VIVANT
IV. STRATEGIE VISANT A ASSURER LA PERENNITE DE LA RELATION A BENEFICES RECIPROQUES ENTRE LE VAUTOUR FAUVE ET LES ACTIVITES D'ELEVAGE
1. LA DEMANDE DE L'ETAT FRANÇAIS
2. DUREE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE D'ACTIONS
3. MODALITES ORGANISATIONNELLES
4. CALENDRIER DES ACTIONS DE LA STRATEGIE "VAUTOUR FAUVE - ACTIVITES D'ELEVAGE"
5. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

FIGURE 3. – Trame générale de la Stratégie nationale d'Actions "Vautour fauve et activités d'élevage"

La Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" constitue l'aboutissement du travail réalisé et présenté dans ce mémoire. Conformément à la commande ministérielle, ce document présente un état des lieux complet de la problématique, et propose un certain nombre de mesures destinées à **restaurer une cohabitation saine** entre Vautours fauves et éleveurs pastoraux, tout en fixant des modalités de gouvernance (FIGURE 3). **La version complète de la Stratégie**, renommé Plan National d'Actions, validée début 2016, est disponible sur **le site du MEDDE**.

3.1.2. Les apports du nouveau projet de rédaction

La Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" est pour partie héritée du projet de rédaction produit par l'ONCFS et le CERPAM en 2013. Elle s'en distingue cependant par un certain nombre d'apports que constituent :

- ✓ la **refonte globale du contenu et de la mise en forme**, pour parvenir à un document équilibré et aéré. Des **bilans intermédiaires** ont en particulier été insérés, afin de permettre une appropriation de la problématique par un simple survol de la Stratégie. Les argumentaires conservés ont par ailleurs été allégés afin d'éviter les répétitions et de maintenir le document dans des proportions raisonnables.
- ✓ **l'ajout d'éléments** de contexte sur les **pratiques pastorales** et leur évolution **dans les Pyrénées**, à partir de sources bibliographiques et d'éléments tirés des entretiens
- ✓ la **mise à jour des données** chiffrées concernant les effectifs des populations de Vautour fauve ou encore les dommages enregistrés
- ✓ la **proposition d'actions** cohérentes avec l'évolution du contexte (dont les mesures d'effarouchement)

Maintes fois repoussée, la validation de la Stratégie nationale d'actions est désormais une réalité imminente, et le présent projet de rédaction constituera, une fois finalisé grâce aux observations des partenaires, le document-guide pour la mise en œuvre des mesures sur le terrain.

3.2. Réalisation d'un état des lieux du contexte et des connaissances

La Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" intègre un aperçu complet de la problématique reliant Vautour fauve et pastoralisme. Les **éléments de connaissance déterminants** pour la compréhension des mesures préconisées par la suite sont présentés ci-après. L'ensemble de l'état des lieux est consultable dans la Stratégie d'actions en annexe (parties 1., 2. et 3.).

3.2.1. Une synthèse des pratiques d'élevages sur les territoires pastoraux

3.2.1.1. L'élevage pastoral, un terme unique qui cache une grande diversité de pratiques

Le pastoralisme regroupe les pratiques d'élevage qui valorisent majoritairement des **milieux ouverts peu productifs** en biomasse. Ces milieux difficiles et peu mécanisables se présentent sous forme de prairies et pelouses (surface toujours en herbe), de landes et de forêts ouvertes. Les systèmes pastoraux s'appuient sur de **grandes surfaces parcourues saisonnièrement** par les troupeaux, qu'elles soient estives en montagne (exploitations transhumantes), zones intermédiaires, ou landes et parcours des massifs du pourtour méditerranéen.

Les régions pastorales du Sud de la France s'articulent autour des **trois principaux massifs** que sont les Alpes, les Pyrénées et le Massif central. Sur ces territoires fréquentés annuellement ou saisonnièrement par le Vautour fauve, les activités pastorales revêtent des **formes diversifiées**, tant en termes de systèmes de production que de conduite des troupeaux.

L'élevage ovin est le plus représenté au sein du monde pastoral, et le plus à même de valoriser de vastes espaces peu productifs, y compris dans les secteurs les plus reculés. Il revêt des formes variées au sein des différents massifs, comme dans les Pyrénées où, de laitier sur la portion occidentale de la chaîne (AOC Ossau-Iraty), l'élevage devient essentiellement allaitant à mesure qu'on s'éloigne de l'atlantique.

L'élevage bovin est également très pratiqué sur ces territoires, et contribue à l'identification de terroirs à part entière autour de races comme la Blonde d'Aquitaine, l'Aubrac ou encore l'Abondance. Si l'élevage bovin laitier n'est guère répandu en dehors des Alpes du nord, l'élevage allaitant est courant et permet une valorisation différentielle des espaces pastoraux, parfois en complément d'un atelier ovin. Il convient de souligner que ces races font l'objet d'une **sélection importante**, qui peut s'accompagner d'une moindre rusticité et d'une plus grande sensibilité lors de la mise-bas (veaux musculeux difficiles à expulser).

Les élevages **équins et caprins**, plus confidentiels, contribuent à la diversité des stratégies et des productions locales, et peuvent s'inscrire dans des filières tout aussi conséquentes que les systèmes ovins ou bovins (exemple du Pélardon dans les Grands Causses).

Le pastoralisme se présente donc comme un éventail de systèmes d'élevage et de productions, fort d'une grande diversité y compris à l'échelle régionale. Autant de pratiques qui tirent leur origine et leur spécificité des contraintes naturelles, de l'héritage socioculturel ou encore du dynamisme des filières à travers les décennies.

3.2.1.2. Aperçu de la variété des modes de gardiennage

Les modalités du gardiennage varient largement selon les massifs, les productions et même d'une exploitation à une autre. Les exploitations pastorales transhumantes, à la SAU souvent limitée (moins de 50ha), cherchent souvent à maximiser l'**autonomie fourragère**. Cela implique généralement la fauche des prairies de l'exploitation lorsque le cheptel est sur les quartiers d'été. L'éleveur est de fait confronté à la difficulté d'assurer simultanément les tâches en vallée et la surveillance du troupeau en montagne.¹⁰

Les **troupeaux laitiers** fromagers font globalement l'objet d'une **surveillance accrue**, du fait de la nécessité de traire le cheptel, y compris en alpages. Cependant, la maîtrise fine des périodes de mise-bas et de lactation peut contribuer à assouplir le gardiennage, par exemple durant la période charnière de l'estivage (brebis envoyée taries, vaches ayant déjà mis bas, ..). Les élevages sont alors gardés par des bergers, ou simplement visités de temps à autre, parfois avec un système de tours de garde entre éleveurs qui partagent un parcours¹¹. Cependant, la **maîtrise de la reproduction n'est pas toujours acquise**, et les mises-bas se produisant en montagne sans surveillance sont malheureusement encore trop courantes.

Le relief et la race influent également beaucoup sur la nature du gardiennage : les races ovines allaitantes utilisées dans le sud-est de la France (Alpes du sud), très grégaires, sont conduites par centaines voire milliers d'individus grâce à un ou deux bergers. Certaines races pyrénéennes, comme la Barégeoise, sont

¹⁰ ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES, 2011 – *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée*. – Rapport d'étude – 8p.

¹¹ EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA, 2014 – *Diagnostic pastoral du territoire indivis géré par la Commission Syndicale du Pays de Cize*. – 522p.

beaucoup moins grégaires et s'éparpillent par lots, y compris dans des secteurs escarpés : le gardiennage y est nécessairement plus lâche. Les bovins allaitants ne font que rarement l'objet d'une surveillance active, lorsqu'un vacher est employé (par un groupement pastoral par exemple).

La présence de **grands carnivores** (Loup, chiens errants, Ours et Lynx dans une moindre mesure) a par ailleurs induit une **évolution des méthodes de gardiennage**, par nécessité face au risque de dégâts préjudiciables à l'éleveur. Le parcage nocturne des animaux s'est développé et les **chiens de protection** de type Patou (race Montagne des Pyrénées) accompagnent désormais plus systématiquement les troupeaux.

3.2.1.3. Une analyse des évolutions récentes en lien avec la conjoncture économique

La **conjoncture économique** actuelle est **globalement défavorable** aux exploitations agricoles. La hausse des coûts de production (fourrage, soins vétérinaires...), la concurrence sur le marché de la viande et des laitages, le manque de main d'œuvre et la faible attractivité du métier constituent les principaux facteurs qui fragilisent l'élevage aujourd'hui. Par endroits, la pression liée à la présence des grands prédateurs peut constituer une contrainte supplémentaire.

La première conséquence de ce contexte défavorable est la **diminution importante du nombre d'exploitations** sur le territoire français (-30% en 20 ans). Pour autant, les exploitations pastorales résistent nettement mieux que la moyenne. Elles constituent en effet un maillon essentiel de l'identité socioculturelle des vallées et des massifs, et ont appris à promouvoir leurs produits à travers de nombreuses démarches de valorisation, notamment sur des circuits courts moins fluctuants. Inscrits dans des territoires fréquentés par les amateurs de séjour en pleine nature, les éleveurs ont su se diversifier en s'ouvrant notamment à l'écotourisme¹². L'appui des programmes d'aides nationaux et européens (PAC, ...) contribue également à maintenir à flot ces petites exploitations pastorales.

3.2.1.4. Le pastoralisme, un allier pour la gestion des milieux naturels

La sauvegarde de l'élevage extensif demeure, au delà de ses dimensions économique et socioculturelle, un **enjeu écologique majeur**. La conduite raisonnée des troupeaux s'inscrit en effet dans une démarche durable et peut contribuer à **l'entretien d'espaces naturels** ouverts ou semi-ouverts (pelouses d'altitude, landes, pré-bois ...) hébergeant un certain nombre d'espèces patrimoniales (flore rare, galliformes de montagne, ...). Le pâturage des troupeaux est ainsi souvent mobilisé pour répondre à des enjeux environnementaux, par exemple sur les sites Natura 2000 où les milieux ouverts et semi-ouverts sont majoritaires.

Cet apport du pastoralisme est d'autant plus important dans un **contexte de changement climatique**, qui pourrait induire une élévation des étages de végétation, une fermeture des milieux et une raréfaction de certains habitats patrimoniaux.

¹² ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES, 2011 – *Synergies agriculture - tourisme dans les Pyrénées*. – Note de synthèse – 8p.

3.2.2. Un bilan des connaissances disponibles sur le Vautour fauve

3.2.2.1. Présentation de la biologie et de l'éco-éthologie du *Gyps fulvus*¹³

Systematique

Le Vautour fauve, *Gyps fulvus* (Hablitz, 1783) appartient à la famille des Accipitridés, qui comprend une grande part des oiseaux rapaces de l'hexagone.

Sémantique

Le terme « Vautour » désigne les rapaces à régime alimentaire exclusivement nécrophage. Localement, le Vautour connaît des dénominations régionales variées : « bouldras » en occitan, « grifoun » en Provençal, « bouytre » en Béarnais ou « saiak » en Basque en sont autant d'exemples.



© Laurent Gernez

Morphologie : Le Vautour fauve est un grand vautour aux ailes longues et larges (envergure entre 240 et 270cm), et à la queue courte et en éventail. Les pieds sont larges et dotés de doigts longs terminés de griffes courtes (aptitude à se déplacer au sol, contrairement aux prédateurs équipés de serres). Le bec crochu est très tranchant, outil indispensable à la consommation de charognes.

Physiologie : Le système digestif du Vautour fauve lui permet la consommation de tissus nécrosés et l'élimination de tous les germes pathogènes, ce qui justifie son statut de "cul-de-sac épidémiologique". Il présente en outre des adaptations métaboliques qui lui permettent de faire face à des fluctuations dans la disponibilité des ressources alimentaires (jeûne prolongé,...).

Régime alimentaire : Le Vautour fauve, nécrophage strict, se nourrit principalement des tissus mous (viscères, muscles) des cadavres d'ongulés. La ressource d'origine domestique couvre aujourd'hui la majorité de ses besoins trophiques, les ongulés sauvages pouvant cependant constituer une ressource importante localement et saisonnièrement. Dans la valorisation des carcasses, il est en partie complémentaire des autres espèces de vautours fréquentant l'hexagone que sont le Vautour moine, le Vautour percnoptère et le Gypaète barbu.

Prospection alimentaire et grégarité : La vision hors du commun du Vautour fauve lui permet une prospection alimentaire fine, d'autant plus car elle est associée à un vol économe en énergie, exploitant au mieux les ascendances thermiques. Le caractère grégaire des vautours leur permet de quadriller de vastes territoires. Cette prospection s'effectue en contact visuel permanent avec les partenaires, ce qui facilite la transmission d'information à la découverte d'une carcasse et explique l'arrivée rapide et en nombre des nécrophages suite au décès d'un animal

Habitat naturel : Le Vautour fauve occupe aujourd'hui des régions présentant des reliefs marqués propices à la formation d'ascendances thermiques, et riches d'un élevage domestique important. La présence de sites rupestres favorables, la proximité d'autres colonies et la disponibilité de la ressource alimentaire sont autant de facteurs qui vont conditionner la présence à long terme de l'espèce. Toutefois, la prospection alimentaire peut l'amener à s'éloigner des colonies, ponctuellement ou de façon saisonnière (dortoirs de piémont ou d'estives pour les oiseaux non reproducteurs).

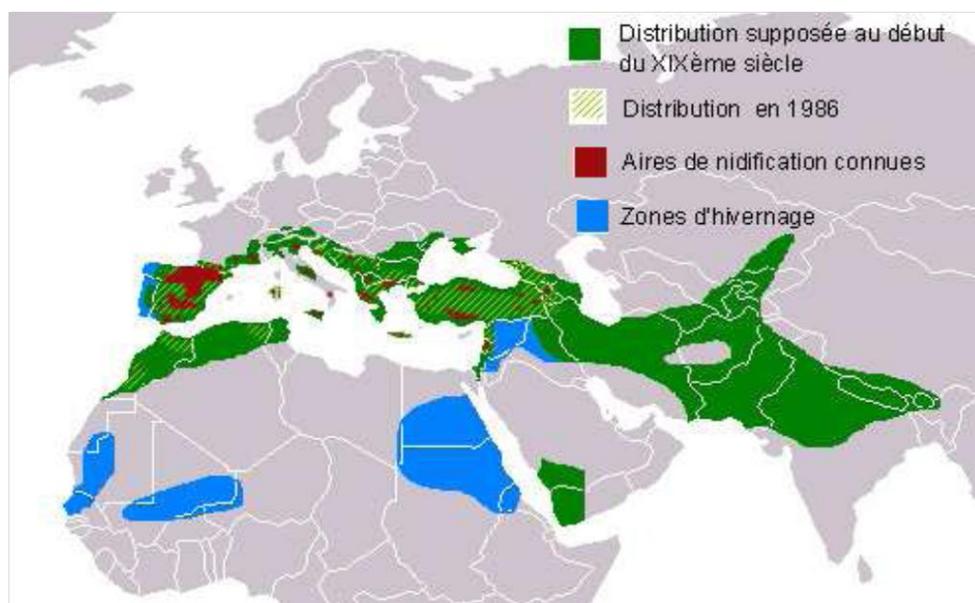
Reproduction : La reproduction du Vautour fauve est un processus qui débute en décembre-janvier (parades et construction du nid). Le jeune vautour s'envole environ 6 mois plus tard, entre Juin et Août, mais reste nourri sur l'aire jusqu'en Septembre. Les jeunes entament ensuite une période de dispersion qui peut les conduire jusqu'en Afrique.

¹³ ELIOTOUT B., 2007 – *Le Vautour fauve* – Delachaux & Niestlé – 191p.

3.2.2.2. Etat de conservation de l'espèce et dynamique des populations

Historique

Par le passé, l'aire de répartition du Vautour fauve était **beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui** (CARTE 2.). Elle s'est considérablement réduite au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle du fait de la persécution des oiseaux et de la mutation des pratiques d'élevage, notamment en France où dans les années 50, il ne subsiste plus que quelques individus nicheurs dans les Pyrénées occidentales.



CARTE 2. – Distribution ancienne et récente du Vautour fauve (source : LPO, 2012)

Sur notre territoire, l'espèce a pu être sauvée grâce à l'application de l'arrêté ministériel du 24/01/1972 (**interdiction de la chasse** aux rapaces diurnes) et à la **création de la RNN d'Ossau**, actions fortes qui ont été accompagnées d'une surveillance renforcée de la part de la police de l'environnement (ONCFS/PN des Pyrénées) et d'importantes **campagnes de sensibilisation** animées par le monde associatif (FIR, SAIK, ..). Ces actions ont permis une stabilisation, puis un développement important des colonies dans les Pyrénées. Les programmes de **réintroduction** menés avec succès dans les Grands Causses, le Diois, les Baronnies provençales et le Verdon ont permis la **restauration d'anciens corridors d'échange** entre populations d'Europe occidentale et orientale. La reconnexion des différents noyaux de populations implique aujourd'hui la nécessité d'une gestion internationale du Vautour fauve, les stratégies locales pouvant avoir des conséquences globales sur l'espèce.

Statut actuel de l'espèce

Le Vautour fauve est protégé dans tous les pays d'Europe. En France, il figure à l'annexe II de la **CITES** (Convention du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces), dans la **Convention de Bonn** (Convention du 23 juin 1979 sur la conservation des espèces migratrices) et dans la **Convention de Berne** (Convention du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe).

Au niveau communautaire, l'espèce est reprise à l'annexe A du Règlement (CE) n° 338/97 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce. A cet égard, son introduction sur le territoire de l'Union européenne est soumise à la présentation d'un permis d'importation et d'un permis d'exportation de l'Etat de provenance de l'animal. Elle apparaît à l'annexe I de la **Directive "Oiseaux"** 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages. En vertu de cette dernière, les Etats membres de l'Union européenne doivent prendre des mesures de conservation

spéciale concernant l'habitat du Vautour fauve, afin d'assurer sa survie et sa reproduction dans son aire de distribution.

Transposant les obligations prévues par les textes internationaux et communautaires, l'arrêté du 29 octobre 2009 (liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection) instaure un régime de protection stricte du Vautour fauve en France.

Etat de conservation

Avec un effectif mondial probablement supérieur à 150 000 individus (dont plus de 50% en Espagne), et fort de plus de 1500 couples en France, le Vautour fauve est désormais classé en **préoccupation mineure** (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible) par l'UICN sur notre territoire.

Cependant, ses populations restent étroitement dépendantes de l'élevage extensif et son évolution, par la ressource alimentaire qu'il apporte et son action d'entretien des milieux ouverts. Comme le montre l'exemple indien (extinction locale des Vautours par intoxication au Diclofenac), les grands rapaces nécrophages demeurent par ailleurs **vulnérables à un certain nombre de facteurs, notamment d'origine anthropique** (empoisonnement, collision, destruction...).

Dynamique des populations

La dynamique des populations de Vautour fauve est suivie annuellement sur un échantillon de colonies. Le nombre de couples reproducteurs, ainsi que le **succès de reproduction** (nombre de jeunes à l'envol par couple) sont les paramètres les plus à même de caractériser l'évolution des populations. Les effectifs des différentes colonies de Vautour fauve sont globalement en augmentation constante (TABLEAU 3.), et ce depuis deux décennies.

Colonies	Effectif (2007)	Effectif (2012)
Pyrénées occidentales	525 couples	830 couples (+58%)
Grands Causses	180 couples	370 couples (+105%)
Diois-Vercors	2 couples	30 couples (+1400%)
Baronnies provençales	65 couples	145 couples (+123%)
Verdon	25 couples	70 couples (+180%)

TABLEAU 3. – Evolution des effectifs de Vautour fauve dans les principales colonies françaises, entre 2007 et 2012 (sources : LPO, Parc national des Cévennes, Vautour en Baronnies)

Dans la majorité des colonies, le succès de reproduction demeure par ailleurs élevé (>0,6 voire >0.8 jeune par couple). Dans les Pyrénées, on observe cependant des paramètres de reproduction très faibles (autour de 0.3 jeune par couple) et une baisse des effectifs sur la colonie historique d'Aste-Béon (RNN d'Ossau). Ce phénomène n'est pas encore cerné pour l'heure, mais pourrait tirer son origine d'une ressource trophique saisonnièrement insuffisante, ou de paramètres densité-dépendants liés à la taille de la colonie.

3.2.2.3. Un élément de valorisation des territoires et des productions

Si la conservation du Vautour fauve demeure avant tout un enjeu écologique important et un défi relevé jusqu'ici avec succès, les **bénéfices socioculturels et économiques** apportés par l'espèce sont également non négligeables : elle présente un **potentiel pédagogique certain** dans le cadre de l'éducation à l'environnement, et fait l'objet d'une valorisation à travers des démarches variées (écomusées, gîtes) vectrices de dynamisme et d'attractivité des espaces ruraux. Le rapace est à ce titre devenu un **symbole** à part entière du territoire des Grands Causses, où il représente comme un formidable exemple de cohabitation entre les activités pastorales et la faune sauvage (PNC, communication orale).

3.2.3. Un état des lieux des relations entre vautours et élevages

3.2.3.1. L'équarrissage naturel, un maillon essentiel de la relation Vautour-pastoralisme

L'équarrissage naturel est la clé de voute de la relation entre Vautour fauve et pastoralisme, et est de fait largement détaillé au sein de la Stratégie d'actions.

L'éleveur dispose de 2 filières légales pour la gestion des cadavres de bétail provenant de son exploitation :

- **L'équarrissage industriel**, qui désigne l'industrie chargée de la collecte et de la valorisation des cadavres d'animaux et des sous-produits organiques d'origine animale.
- **L'équarrissage naturel**, qui constitue une option complémentaire à l'équarrissage industriel pour le recyclage des cadavres. Il est réalisé par les rapaces nécrophages, spécialisés dans l'élimination des carcasses. Il n'est autorisé que dans des conditions précises, en estive ou sur des placettes faisant l'objet d'un arrêté préfectoral.

Sur les territoires à l'écart des axes de circulation, le délai de collecte des carcasses par l'équarrisseur est assez largement critiqué par les éleveurs. En effet, pour des raisons d'efficacité de collecte et de minimisation du coût, les sociétés sous-traitant l'équarrissage peuvent n'intervenir que plusieurs jours après la déclaration du cadavre, et ce tout en respectant leurs engagements (voir *TABLEAU 4.*) .

> Semaine sans jour férié

Déclaration reçue	Jour de réception considéré	Fin du délai 2 jours francs
Lundi jusqu'à 18h	Lundi	Mercredi
Entre lundi 18h et mardi 18h	Mardi	Jeudi
Entre mardi 18h et mercredi 18h	Mercredi	Vendredi
Entre mercredi 18h et jeudi 18h	Jeudi	Lundi
Entre jeudi 18h et vendredi 18h	Vendredi	Mardi
Vendredi après 18h Samedi Dimanche	Lundi	Mercredi

TABLEAU 4. – Délais légaux de collecte des carcasses selon le jour de réception de la déclaration (source : société ATEMAX)

Dans ces contextes et en présence de rapaces nécrophages, les éleveurs de montagne se tournent naturellement vers l'équarrissage naturel, beaucoup **plus efficace et peu contraignant**. Le Vautour fauve est le principal acteur de ce service, et permet :

- ✓ une **élimination rapide des cadavres**, notamment en comparaison des délais d'enlèvement des services d'équarrissage conventionnels
- ✓ **l'assainissement du milieu**, en jouant le rôle de cul-de-sac épidémiologique
- ✓ une **économie en termes d'émissions de gaz à effet de serre**, maximale dans le cas des placettes
- ✓ une **économie pour les services d'équarrissage**, et les éleveurs lorsqu'ils perçoivent (dans des conditions bien précises) un abattement sur la Contribution Volontaire Obligatoire

Ce service demeure cependant encadré par la **réglementation**. Ainsi, l'équarrissage naturel est en France autorisé à titre dérogatoire dans les **zones inaccessibles à l'équarrisseur**, comme en estive (abandon des carcasses sur place), et ailleurs dans le cadre de **placettes** destinées à la conservation des rapaces nécrophages (règlement n°142/2011). Les modalités de mise en œuvre de l'équarrissage naturel varient selon les contextes locaux, allant des **dépôts illégaux** (majoritaires dans les Pyrénées occidentales et hérités des pratiques ancestrales) aux réseaux de placettes d'équarrissage autogérées par l'éleveur, en passant par les charniers ravitaillés par un grand nombre d'éleveurs. Le tableau en **ANNEXE 2** précise les intérêts et inconvénients de ces différents dispositifs.



Placette d'équarrissage individuelle sur le Causse Méjean (©Léo Poudré)

Il est admis scientifiquement que les **réseaux de placettes d'équarrissage**, en proposant une ressource trophique aléatoire dans le temps et l'espace, préservent le comportement naturel de prospection des Vautours fauves. Elles permettent aussi d'**éviter une trop forte compétition intraspécifique** lors des curées, phénomène que l'on peut observer sur les sites prédictibles ravitaillés régulièrement¹⁴. Le territoire des **Grands Causses** fait office de modèle national avec plus d'une centaine de placettes disséminées principalement sur la Lozère et l'Aveyron.

3.2.3.2. Un nécessaire historique des dommages de Vautour fauve sur bétail vivant

Les éleveurs reconnaissent quasi unanimement l'intérêt du Vautour fauve dans le cadre de l'équarrissage naturel. Pour autant, une méfiance s'est développée vis à vis de l'espèce suite à l'apparition de **plaintes** impliquant le rapace dans la mortalité du bétail. Relevées dès 1993 dans les Pyrénées, ces plaintes deviennent plus fréquentes à partir de 2004 et présentent un pic d'intensité entre 2007 et 2009 (*FIGURE 4*). Ce pic coïncide avec l'épisode de **fermeture, pour des raisons sanitaires, des charniers espagnols** qui constituaient une source d'alimentation pour de nombreux vautours français et ibériques (historique en **ANNEXE 3**). A partir de 2008, les autres massifs français commencent à être concernés par les plaintes (Grands Causses, Alpes).

Le Parc National des Pyrénées met rapidement en place un **dispositif de constats**, soucieux d'accompagner les éleveurs et d'analyser le contexte de ces interactions entre le Vautour fauve et le

¹⁴ **DURIEZ O. et AL., 2012 – Intra-specific competition in foraging Griffon Vultures *Gyps fulvus*: The influence of supplementary feeding management – British trust for ornithology, Bird Study – 14p.**

cheptel domestique. Afin d'explorer le phénomène et de résoudre les tensions à l'échelle locale, un "Comité interdépartemental de suivi du Vautour fauve", instance de proposition et de concertation, est créé fin 2007 dans les Pyrénées.

Les objectifs de ce comité sont :

- le suivi des dommages au bétail imputables au Vautour fauve
- la compréhension des modalités d'interactions entre bétail domestique et vautour fauve
- le suivi de l'évolution de la population pyrénéenne de Vautour fauve
- l'entretien du dialogue et la diffusion d'informations auprès des acteurs impliqués

La première réunion du Comité Interdépartemental aboutit au financement, par la DIREN Aquitaine (désormais DREAL), sur 3 ans, d'expertises vétérinaires¹⁵. La réalisation de constats (ONCFS, PNP) sur les dommages signalés est maintenue d'année en année.

Selon un processus similaire, un Comité Interdépartemental voit le jour dans les Grands Causses en 2010. Il diligente la conduite de constats par des agents assermentés (ONCFS, PNC) et d'expertises vétérinaires pour faire la lumière sur les accusations ciblant le Vautour.

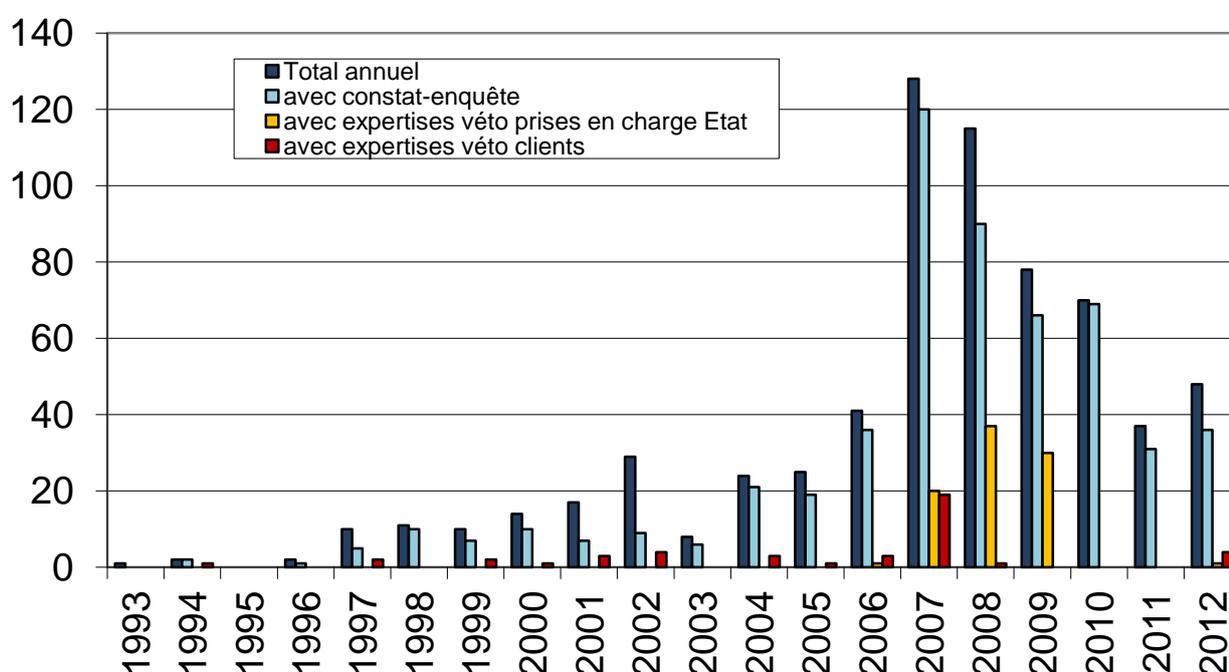


FIGURE 4. – Nombre de plaintes sur dommages attribués au Vautour fauve dans les Pyrénées, avec ou sans constat et expertises, entre 1993 et 2012 (source : PNP, 2010).

3.2.3.3. Eléments de compréhension du contexte des interactions

Comme le révèle le TABLEAU 5, la majorité des plaintes émises à l'encontre du Vautour fauve concerne des bovins, suivis des ovins et des équins. Chez le gros bétail (bovins et équins), les **situations de mise-bas prédominent**, tandis que chez les ovins, les adultes hors mise-bas sont majoritaires.

¹⁵ PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, 2007 – 1ère réunion du comité interdépartemental de suivi du Vautour fauve. – Dossier de presse - 6p.

	Bovins	Ovins	Equins
% des déclarations	53%	42%	5%
dont mises-bas	70%	21%	68%

TABLEAU 5. – Répartition des plaintes de dommages imputés au Vautour fauve par les éleveurs selon la catégorie de bétail concernée (source : PNP, 2010)

Une proportion importante des plaintes concerne des **territoires en périphérie du domaine vital** des différentes colonies de Vautour fauve. Sur ces territoires fréquentés saisonnièrement par les rapaces (piémont pyrénéen, estives alpines, ...), où l'élevage n'est pas forcément pastoral, l'espèce est **méconnue** des éleveurs et son comportement peut aisément surprendre.

En ce qui concerne la distribution mensuelle des plaintes et la distance à l'exploitation agricole, on observe dans les Pyrénées (FIGURE 5) un **pic annuel de déclarations au mois de Mai**, lorsque les animaux sont encore sur le foncier de l'exploitant à proximité des bâtiments d'élevage. Ces plaintes concernent essentiellement les bovins lors des vêlages du printemps. En été les déclarations sont moindres et davantage localisées en estive, suivant logiquement l'ascension des troupeaux transhumants. L'estive secondaire est représentée de manière diffuse entre Avril et Novembre.

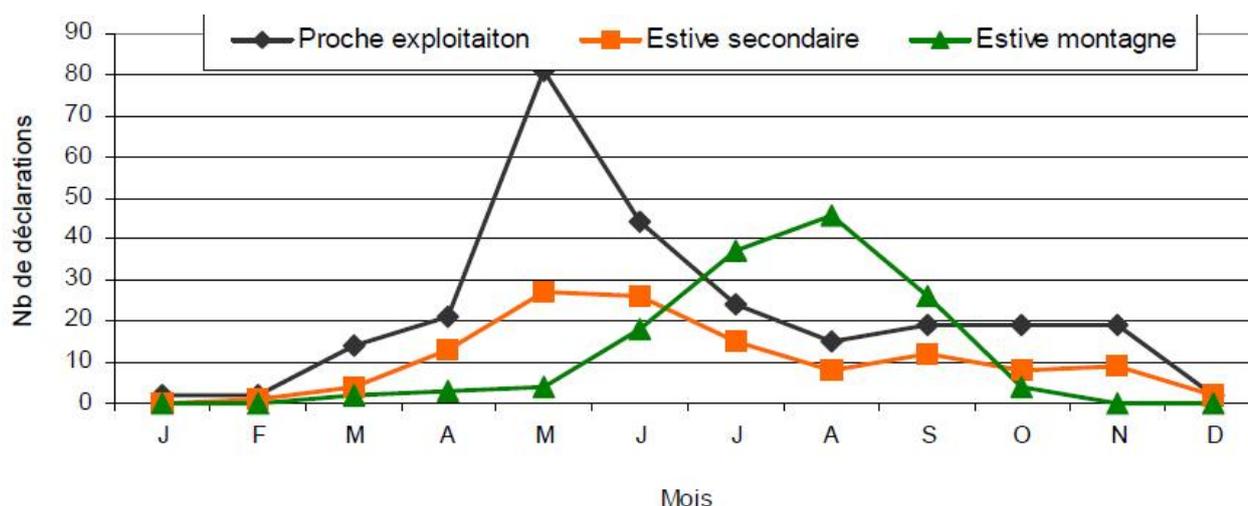


FIGURE 5. – Répartition mensuelle des déclarations de dommages attribués par les éleveurs au Vautour fauve de 1993 à 2009 selon leur localisation par rapport à l'exploitation agricole (source: PNP, 2010)

3.2.3.4. Comprendre les dispositifs de veille : protocole des constats et expertises vétérinaires.

Dans la majorité des déclarations de dégâts imputés au Vautour fauve, l'éleveur est **arrivé après les nécrophages**, n'a pu constater la mort de son animal et n'est donc pas en mesure d'estimer le rôle joué par le Vautour dans ce décès. Face à cette problématique sensible où l'interprétation peut être hasardeuse, les établissements publics (ONCFS, PN...) ont mis en place un dispositif de constatation des interactions Vautour/bétail, avec pour objectifs le recueil du témoignage et la collecte d'indices sur le terrain ainsi que d'informations sur l'exploitation. Une procédure qui permet en outre **l'accompagnement de l'éleveur**

dans un épisode difficile, et l'enrichissement mutuel des protagonistes par des échanges sur la problématique "Vautour fauve - activités d'élevage".

Le constat peut être complété par une **expertise vétérinaire** lorsque les éléments en présence ne permettent pas de déterminer avec précision le rôle du vautour dans la mort de l'animal. Cette expertise est fondée sur un **recueil des commémoratifs** (déroulement des faits) et la réalisation d'une **autopsie**. Le diagnostic aboutit, lorsque c'est possible, à une conclusion quant à la nature de l'intervention des vautours, par cheminement dans les questions suivantes :

- ✓ y'a-t-il eu intervention des Vautours fauves sur l'animal ?
- ✓ Si oui, sont-ils intervenus avant ou après la mort de l'animal ?
- ✓ Si l'animal était vivant avant l'intervention des Vautours, quel était son état de santé ?
- ✓ Si l'animal était mort avant l'intervention des Vautours, quelle est la cause du décès ?

Les éléments récoltés lors des constats et des expertises vétérinaires sont présentés respectivement en **ANNEXE 4** et **ANNEXE 5**.

Lorsque les indices récoltés le permettent, l'expertise conclue en précisant l'état de l'animal avant toute action des oiseaux, cela afin d'aboutir à une caractérisation plus fine de l'intervention du Vautour, selon différents degrés :

- ✓ facteur **nul** : le Vautour n'est pas intervenu sur l'animal, qu'il soit mort ou vivant
- ✓ facteur **d'équarrissage** : le Vautour n'est intervenu qu'après la mort de l'animal (*post mortem*).
- ✓ facteur **lésionnel** : le Vautour est intervenu sur un animal vivant et a occasionné des lésions, directement ou indirectement. L'animal est cependant toujours vivant et a pu être soigné. La plupart des cas lésionnels concerne des blessures dans la zone périnéale (vulve, ...), subies par un animal peu mobile.
- ✓ facteur **accompagnant** : le vautour est intervenu *ante mortem* sur un animal en mauvaise santé, ayant subi un accident ou souffrant d'une pathologie grave, et irrémédiablement condamné.
- ✓ facteur **aggravant** : le Vautour est intervenu *ante mortem* sur un animal affaibli, durablement (accident, pathologie grave...) ou temporairement (situation de mise-bas, animal coincé...), et nécessitant des soins urgents. Les vautours ont dès lors aggravé la situation de l'animal et contribué à sa mort.
- ✓ facteur **déterminant** : Le Vautour est intervenu sur un animal apparemment en bonne santé ou ne nécessitant pas de soins urgents. La mort de ce dernier est donc principalement imputable au Vautour fauve.
- ✓ non **qualifiable** : le Vautour est intervenu *ante mortem*, mais les éléments en présence ne permettent pas d'évaluer plus précisément son rôle dans la mort de l'animal
- ✓ non **évaluable** : l'état du cadavre ne permet pas de déterminer la nature exacte de l'intervention des Vautours

Lorsque le Vautour n'est pas intervenu ou seulement après la mort, le vétérinaire expert s'attache à déterminer l'origine du décès de l'animal, à des fins d'apaisement de l'éleveur et pour ce dernier puisse mettre en place des mesures de prévention si nécessaire. Par ailleurs, il est utile de connaître l'origine de la suspicion par l'éleveur d'un dommage imputable au Vautour lorsque ce dernier n'est jamais intervenu sur les lieux (facteur nul).

3.2.3.5. Des éléments factuels à destination des éleveurs : les résultats d'expertises vétérinaires

La mise en œuvre des dispositifs d'expertise vétérinaire à travers les différents massifs a permis, par l'analyse d'un échantillon significatif de cas (TABLEAU 6), la **compréhension des modalités d'occurrence et de l'ampleur du phénomène** d'interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant. Deux synthèses de ces résultats ont été à ce jour publiées : par le Parc national des Pyrénées (Arthur et Zenoni, 2010) et par le CNRS sur les expertises caussenardes (Duriez, 2015). Elles constituent des **références à valoriser** afin de rationaliser définitivement la problématique.

	Nombre d'expertises réalisées
Pyrénées	83
Grands Causses	82
Alpes (Savoie)	5
Alpes (Drôme et Hautes-Alpes)	4

TABLEAU 6. – Nombre d'expertises vétérinaires réalisées par massif depuis 2007, suite à des déclarations de dommages imputés au Vautour fauve.

Les résultats de ces expertises, abondamment documentés dans la Stratégie en annexe, peut être résumé sous forme de réponses aux principales interrogations que génère le phénomène :

❖ **Le Vautour fauve peut-il intervenir sur un animal encore vivant ?**

Oui, les interventions *ante mortem* existent, et constituent environ 60% des cas expertisés dans les Pyrénées, et 18% des cas expertisés dans les Grands Causses. Cependant, dans l'immense majorité des cas, ces interventions concernent des animaux très affaiblis ou vulnérables (mise-bas difficile, maladie, blessure, ...), privés de leur capacité de locomotion. Ces cas *ante mortem* ne représentent par ailleurs qu'une proportion négligeable des animaux consommés par le Vautour fauve¹⁶, qui réalise l'équarrissage de bêtes mortes de causes diverses (foudre, maladies, blessures, prédation...).

❖ **Le Vautour a-t-il changé de comportement ? Se comporte-t-il comme un prédateur ?**

Des écrits datant du début du 20^{ème} siècle évoquent déjà la possibilité d'intervention du Vautour fauve sur des animaux condamnés mais encore vivants. Il est probable que le Vautour **ait toujours su identifier les signes de faiblesse d'un animal**, et pu intervenir si l'opportunité se présentait. Le Vautour fauve demeure un rapace nécrophage, qui ne développe pas de stratégie de mise à mort mais peut, dans de rares situations, faire preuve **d'opportunisme** en anticipant la dégradation de l'état d'un animal vulnérable. Il ne peut quoi qu'il en soit être qualifié de prédateur.

❖ **Dans quelles situations peuvent se produire ces interactions préjudiciables ?**

L'état de santé des animaux victimes de ces interactions est généralement **préoccupant** : expulsion difficile d'un veau, rétroversion d'utérus, animal blessé, pathologies digestives, ... et nécessite souvent l'intervention de l'éleveur voire d'un vétérinaire. Il est probable que la relative **immobilité** de ces bêtes attire l'attention du Vautour, qui prospecte à la recherche de masses inertes.

¹⁶ CHOISY J-P., 2013 – Vautour fauve (*Gyps fulvus*) et bétail : éco-éthologie, évolution, controverse. – Nos Oiseaux N° 60 – p.193-204.

L'opportunisme du Vautour fauve peut s'exprimer en particulier dans les **contextes de mise-bas**, que le rapace exploite couramment en consommant les placentas. On ne sait pas exactement ce qui pousse l'animal à intervenir, mais il est possible que le niveau de faim ou la compétition entre individus sur les curées puisse être des facteurs incitatifs.

L'évolution des pratiques d'élevage a sans aucun doute sa part de responsabilité : le manque de main d'œuvre, induisant une moindre présence auprès du cheptel, retarde d'autant la détection d'animaux en difficulté. En parallèle, l'augmentation des effectifs de Vautour fauve accroît l'efficacité de prospection des rapaces, et réduit d'autant la marge d'intervention de l'éleveur qui ne peut constater la mort de l'animal, y compris quand celle-ci a eu lieu avant l'arrivée du Vautour. La **plus grande vulnérabilité des races** sélectionnées au vêlage représente un facteur de risque supplémentaire, puisque la maîtrise des dates de mise-bas et la protection des bêtes parturientes sont loin de constituer des acquis dans certaines exploitations.

3.2.3.6. Analyse d'une controverse

Les expertises vétérinaires ont révélé que ce qui était qualifié "d'attaques" n'était en fait que des situations d'opportunisme du Vautour fauve sur des animaux très vulnérables. Il ne s'agit pas de remettre en cause la peine légitime éprouvée par les éleveurs à la perte d'un élément du cheptel, et les conséquences financières qui l'accompagnent (la perte d'une vache ou d'un veau est un manque-à-gagner significatif).

Pour autant, les cas d'intervention *ante mortem* aggravante ou déterminante ont **un impact négligeable sur la profession** dans son ensemble (environ 0,2% des pertes bovines par exemple). Le Vautour fauve ne peut donc être qualifié de facteur de dégradation économique pour l'élevage pastoral, et les bénéfices qu'il apporte dépassent de loin les quelques désagréments qu'il peut occasionner. C'est d'autant plus vrai qu'on ne connaît pas le destin des bêtes touchées dans l'éventualité où le Vautour ne serait pas intervenu : il est probable qu'une certaine proportion d'entre elles aurait succombé ou gardé de graves séquelles sans intervention immédiate de l'éleveur.

Loin de se limiter à des considérations biologiques, cette problématique présente donc également une **dimension sociologique et politique**. Le **traitement par les médias** a notamment contribué à alimenter cette controverse, par l'entretien d'amalgames (le Vautour fauve y est régulièrement présenté comme un prédateur avide) et d'affirmations non vérifiées. Le **sensationnalisme** a parfois été poussé jusqu'à insinuer la possibilité d'attaques de Vautour sur l'homme (voir l'image ci-dessous). Dans cette situation, l'Etat n'a que peu utilisé son **droit de réponse**, laissant ainsi planer le doute sur la réalité des faits.

De manière similaire, c'est sans réel fondement scientifique mais la base de la suspicion que les éleveurs et leurs représentants ont réclamé depuis des années l'effarouchement actif, voire la régulation des populations de Vautour fauve¹⁷. Les arrêtés préfectoraux d'effarouchement produits en Ariège et en Savoie ont consacré ces rumeurs, quand bien même aucune intervention inhabituelle de Vautour fauve n'avait été relevée sur ces territoires¹⁸. La situation en Ariège illustre à ce propos parfaitement la **nécessité d'un jugement professionnel et impartial** lorsque le rôle du Vautour dans la mortalité du bétail est étudié¹⁹.

¹⁷ INSTITUT PATRIMONIAL DU HAUT-BEARN, 2014 – *Motion "Vautour fauve"* – Extrait du registre des délibérations du comité syndical du syndicat mixte du Haut-béarn N°2014-33 – 7 p.

¹⁸ PREFECTURE DE L'ARIEGE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARIEGE, 2014 – *Arrêté préfectoral portant autorisation de tirs d'effarouchement des Vautours fauves*. – 7p.

¹⁹ LECU A. & BUREAU E. , 2015 – *Avis de contre-expertise sur un cas d'intervention supposée de Vautour fauve sur ovins en Ariège* – Muséum National d'Histoire Naturelle.

Bêtes, humains... les vautours passent à l'attaque

Midi Libre

il y a 776 jours 17



Les éleveurs s'inquiètent d'attaques de vautours ciblant leurs bêtes. Un comportement inhabituel pour ces charognards.

Un article au titre inquiétant produit par un quotidien régional (© Midi Libre)

Une problématique comme celle-ci ne peut donc laisser la place à l'interprétation. Elle ne doit être abordée qu'avec rationalité et impartialité, qualités que présente l'expertise scientifique des vétérinaires et écologues. Si le témoignage des éleveurs doit être recueilli, ces derniers doivent en retour accepter la **confrontation de leur savoir-faire empirique** (connaissance du troupeau, expérience des pathologies) avec les diagnostics scientifiques, seuls à même de déterminer l'origine de la mort d'un animal.

3.3. Préconisation de mesures opérationnelles autour de 5 objectifs

La mise en contexte de la problématique a permis de constituer un socle de référence, d'où ont été tirés les éléments nécessaires à la définition de mesures opérationnelles. Les actions proposées s'articulent autour de **5 objectifs majeurs** propres à restaurer une cohabitation saine entre les vautours et l'élevage pastoral :

- 1. Consolider la gestion de la ressource trophique** à destination des rapaces nécrophages, et du Vautour fauve en particulier
- 2. Prévenir les interactions préjudiciables** entre le Vautour fauve et le bétail vivant
- 3. Assurer le suivi de la dynamique des populations** de Vautour fauve
- 4. Diffuser l'information** pour une meilleur appropriation de la problématique par ceux qui la vivent et ceux qui la suivent
- 5. Développer la coordination internationale** autour du suivi et de la gestion du Vautour fauve

Les treize mesures préconisées sont présentées dans la *TABLEAU 7*. Elles ont été déclinées en **fiches-actions**, détaillant pour chacune le contexte, le domaine d'application, les étapes de réalisation et les acteurs opérateurs de la mesure. Ces fiches sont consultables individuellement en *ANNEXE 7 à 18*. Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des différentes sous-actions est proposé en *ANNEXE 6*.

Actions	Objectifs	Priorité
Objectif 1	Consolider la gestion de la ressource alimentaire mise à disposition du Vautour fauve	
Action 1.1	Mise en œuvre de l'équarrissage naturel sous forme de placettes gérées par les éleveurs	1
Action 1.2	Contrôle et réduction des dépôts non autorisés	2
Action 1.3	Evaluation de l'efficacité du service sanitaire rendu par le Vautour fauve	3
Action 1.4	Suivi de l'équarrissage naturel sur les zones de pâturage estival	3
Objectif 2	Prévenir les interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant	
Action 2.1	Mesures d'accompagnement des élevages afin de limiter les interactions avec le Vautour fauve	1
Action 2.2	Mise en œuvre de constats et d'expertises vétérinaires	2
Action 2.3	Opérations d'effarouchement du Vautour fauve	2
Objectif 3	Assurer le suivi des populations de Vautour fauve	
Action 3.1	Suivi de la dynamique des colonies de Vautour fauve	2
Objectif 4	Informier et communiquer autour du pastoralisme et du Vautour fauve	
Action 4.1	Diffusion large des connaissances et éducation à l'environnement	2
Action 4.2	Développement des échanges avec la profession agricole	2
Action 4.3	Valoriser les bénéfices apportés par le pastoralisme sur un territoire	3
Action 4.4	Valoriser les services rendus par les nécrophages sur un territoire	3
Objectif 5	S'inscrire dans une gestion cohérente du Vautour fauve à l'échelle internationale	
Action 5.1	Développer la coordination internationale sur la connaissance et la gestion du Vautour fauve	2

TABEAU 7. – Sommaire des actions préconisées dans la Stratégie nationale et priorité de mise en œuvre

3.3.1. Consolider la gestion de la ressource trophique à destination des rapaces nécrophages, et du Vautour fauve en particulier

3.3.1.1. Mise en œuvre de l'équarrissage naturel sous forme de placettes gérées par les éleveurs

Dans un contexte où renforcer le lien entre éleveurs et Vautours apparaît comme un enjeu majeur, le **développement des réseaux de placettes d'équarrissage** est une étape essentielle de la Stratégie d'actions. Cette action vise à accompagner les éleveurs dans la gestion de la ressource trophique mise à disposition du Vautour fauve.

Les sous-actions proposées sont :

- **l'évaluation des besoins trophiques** du Vautour fauve par massif
- l'élaboration de **plans régionaux de l'équarrissage naturel**
- **l'accompagnement des éleveurs** dans la création et la gestion des placettes
- **la communication** autour de l'équarrissage naturel, et en particulier la valorisation des **témoignages** d'éleveurs adhérant au dispositif

Cette action est présentée en détail en **ANNEXE 7**.

3.3.1.2. Contrôle et réduction des dépôts de carcasses non autorisés

L'équarrissage naturel est permis à titre dérogatoire, dans les conditions précisées par la réglementation européenne. Dans certains massifs cependant, il est **pratiqué sous forme de dépôts sauvages** (Pyrénées), parfois à proximité immédiate de l'exploitation agricole ou de cours d'eau. Afin de résoudre cette problématique sanitaire, de mieux appréhender la ressource mise à disposition des vautours et de **responsabiliser les éleveurs**, la législation doit enfin être appliquée. Cette action implique l'identification des dépôts illégaux et la **proposition d'alternatives** (placette ou collecte conventionnelle) dans le cadre d'un rappel à la loi.

Cette action est présentée en détail en **ANNEXE 8**.

3.3.1.3. Evaluation de l'efficacité du service sanitaire rendu par le Vautour fauve

L'équarrissage naturel constitue une alternative crédible à l'équarrissage conventionnel sur les secteurs de montagne. Dans ce cadre, il peut être intéressant **d'évaluer l'efficacité de ce service rendu** par les Vautours, sachant que ce dernier peut varier de manière importante selon les modalités de dépôt et la disponibilité de la ressource trophique sur le territoire²⁰.

La mesure comprend **l'élaboration d'un protocole de suivi**, la mise en œuvre du protocole par les éleveurs ou d'autres opérateurs et **l'ajustement éventuel des cahiers des charges** de l'équarrissage naturel afin d'optimiser l'efficacité du service rendu.

Cette action est présentée en détail en **ANNEXE 9**.

²⁰ DEYGOUT C. et al., 2009 – *Modeling the impact of feeding stations on vulture scavenging service efficiency*. – Ecological Modelling 220. – p1826-1835.

3.3.1.4. *Suivi de l'équarrissage naturel sur les zones de pâturage estival*

En estive, il est possible de laisser le bétail mort à destination des vautours, par dérogation à l'obligation d'équarrissage. Les pertes ne sont pas systématiquement déclarées (sauf pour les dossiers d'assurance) et ne font l'objet d'aucun suivi particulier, alors qu'il serait intéressant d'estimer précisément la ressource trophique que les pâturages d'altitude fournissent au Vautour fauve. Cette action prévoit l'élaboration d'un protocole de **suivi des pertes en estive**, et sa mise en œuvre auprès d'un échantillon d'éleveurs volontaires.

Cette action est présentée en détail en **ANNEXE 10**.

3.3.2. Prévenir les interactions préjudiciables entre le Vautour fauve et le bétail vivant

3.3.2.1. *Mesures d'accompagnement des élevages afin de limiter les interactions avec le Vautour fauve*

Les interactions négatives entre le Vautour fauve et le bétail vivant sont un phénomène rare. L'opportunité du rapace s'exprime uniquement sur des animaux vulnérables, notamment lors des mises-bas. Afin d'apaiser les tensions et de **prévenir ces éventuelles interactions**, des mesures d'accompagnement de l'élevage sont proposées. Cette action se décline en 2 sous-actions :

- **la sensibilisation des éleveurs** aux moyens de prévention des dommages de Vautour
- **le financement de chiens de protection ou de saisonniers** sur les exploitations touchées de manière récurrente, si nécessaire

Le détail de cette mesure est disponible en **ANNEXE 11**.

3.3.2.2. *Mise en œuvre de constats et d'expertises vétérinaires*

Les expertises vétérinaires ont permis par le passé de faire la lumière sur les circonstances et les modalités des interventions de Vautour fauve sur le bétail vivant. S'il convient de ne pas poursuivre indéfiniment ce dispositif coûteux, il peut se révéler indispensable pour **rationnaliser certaines situations** et éviter la diffusion de conjectures hasardeuses par les éleveurs ou les médias. En parallèle, la veille des agents assermentés reste nécessaire afin de préserver le **dialogue de terrain** entre éleveurs et Etat, et d'accompagner les exploitants lors de pertes sur leur cheptel.

Cette mesure est présentée en détail en **ANNEXE 12**.

3.3.2.3. *Opération d'effarouchement du Vautour fauve*

En cas de **stationnements récurrents** de Vautours fauves à proximité d'une exploitation agricole, et en **l'absence d'éléments attractifs** pour les rapaces, **l'effarouchement** des oiseaux peut être proposé. Il doit cependant être encadré et **proportionné** au problème, car une telle mesure n'est pas anodine dans le cas d'une espèce protégée. L'action se décline en 4 étapes que sont :

- **l'élaboration d'un cahier des charges** de l'effarouchement, fixant les modalités de mise en œuvre des différentes méthodes (tirs à double détonation, boîtiers sonores...)
- **la formation des éleveurs volontaires** par les agents de l'Etat
- **la conduite de l'effarouchement** selon une procédure précise
- **l'évaluation de l'efficacité de la mesure** et la réflexion sur sa reconduite

Cette mesure est présentée en détail en **ANNEXE 13**.

3.3.3. Assurer le suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve

3.3.3.1. Suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve

Bien que cette Stratégie d'action « Vautour fauve et activités d'élevage » ne soit pas un plan de conservation du Vautour fauve, la **poursuite de l'acquisition de connaissances** sur le fonctionnement de ses populations se doit d'y figurer en bonne place car elle **nourrit la réflexion** et oriente la prise de décision en vue d'une gestion partagée et durable.

L'harmonisation des protocoles doit être prioritairement recherchée, à l'échelle nationale comme internationale afin de permettre la comparaison des dynamiques locales. La poursuite du suivi des effectifs et de la dynamique de reproduction est par ailleurs attendue.

Cette action est présentée en détail en ANNEXE 14.

3.3.4. Diffuser l'information pour une meilleure compréhension et appropriation de la problématique

3.3.4.1. Diffusion large des connaissances et éducation à l'environnement

La **communication** est un aspect essentiel de la problématique "Vautour fauve - activités d'élevage". La diffusion de l'information a pu faire défaut par le passé, amenant le sensationnel à dominer le rationnel, en particulier dans les médias. C'est particulièrement vrai dans les secteurs où l'espèce est méconnue.

Cette action comprend deux étapes :

- Le **développement d'actions de communication** sur le Vautour fauve, le pastoralisme et leur relation, en utilisant des éléments de langage partagés.
- la poursuite d'initiatives **d'éducation à l'environnement** autour de cette thématique hautement pédagogique

Cette action est décrite plus longuement en ANNEXE 15.

3.3.4.2. Développement des échanges avec la profession agricole

Afin d'éviter les tensions pouvant émerger de la méconnaissance du Vautour et de son comportement, les **échanges avec le monde agricole** doivent être accentués. L'information des éleveurs doit être proposée dès les cycles de formation (bac pro, BTS), et intégrer des **retours d'expérience** favorisant l'appropriation de la problématique par le monde pastoral.

Cette action est présentée en détails en ANNEXE 16.

3.3.4.3. Valoriser les bénéfices apportés par le pastoralisme sur un territoire

L'apport des activités pastorales aux territoires de montagne est conséquent et s'inscrit de manière relativement équilibrée autour des trois pôles du développement durable : bénéfices économiques, socioculturels et enfin écologiques. Cette mesure propose **l'évaluation des bénéfices tirés du pastoralisme**, dans toutes leurs modalités, afin de **valoriser** ensuite ces activités auprès d'un large public.

Cette action est présentée en détails en ANNEXE 17.

3.3.4.4. Valoriser les services rendus par les nécrophages sur un territoire

Les apports des rapaces nécrophages à l'échelle des écosystèmes pastoraux sont incontestables et multiples. Une **valeur ajoutée** qui mérite d'être quantifiée dans toute sa diversité (service sanitaire, contribution à l'attractivité locale, valeur symbolique et pédagogique ...) avec l'approche des **services écosystémiques**. Cette mesure se décompose en 3 étapes que sont **l'évaluation** des services rendus, la **valorisation** de ces services auprès d'un large public (et notamment des éleveurs) et **l'appui au développement d'initiatives économiques** utilisant l'image du Vautour fauve.

Le détail de cette mesure est disponible en **ANNEXE 18**.

3.3.5. Développer la coordination internationale autour du suivi et de la gestion du Vautour fauve

3.3.5.1. Développer la coordination internationale sur la connaissance et la gestion du Vautour fauve

La cohérence a parfois fait défaut dans la gestion internationale des rapaces nécrophages. L'épisode de fermeture des charniers espagnols, à l'origine de l'arrivée de nombreux vautours affamés sur le versant français des Pyrénées, constitue l'exemple à ne pas reproduire. C'est pourquoi la **coordination internationale doit être recherchée** autour du suivi et de la gestion du Vautour fauve. L'action consiste avant tout en l'harmonisation des protocoles de suivi à l'échelle européenne. Est également préconisée la **mise en œuvre de programmes communs** de recherche, ainsi que la réflexion autour de **stratégies de gestion partagées** (notamment concernant l'équarrissage naturel).

Le détail de cette action est disponible en **ANNEXE 19**.

3.4. Définition des modalités de gouvernance

La définition des modalités de gouvernance est essentielle à la bonne mise en œuvre de la Stratégie d'actions. L'animation est prévue à deux échelles, l'une nationale, et l'autre régionale par massif.

3.4.1. Coordination nationale de la Stratégie

Le Ministère chargé de la protection de la nature a désigné la **DREAL Aquitaine** comme DREAL coordinatrice de cette Stratégie d'actions à l'échelon national. Elle bénéficie du soutien des autres DREAL dans cette mission.

La coordination de la mise en œuvre de la Stratégie d'actions implique en particulier :

- la validation des propositions de programmes annuels régionaux élaborés par les comités interdépartementaux
- la réunion annuelle du comité de pilotage qu'elle préside
- la coordination des actions de communication extérieure

3.4.2. Création d'un comité national de pilotage

Le Comité de pilotage **valide les orientations stratégiques** suivies durant la mise en œuvre de la Stratégie d'actions. Il a notamment pour missions :

- la définition des actions prioritaires à mettre en œuvre
- le suivi et l'évaluation des actions réalisées au niveau régional
- la rédaction d'un bilan annuel des actions conduites dans le cadre de la Stratégie

Ce comité comprend une **large diversité d'acteurs** provenant des différents massifs ou d'institutions nationales : des administrations d'Etat (représentants des ministères de l'agriculture et de l'écologie, DREAL, DDT, DD(CS)PP), des établissements publics (ONCFS, Parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes, PNR, CNRS, MNHN), des chambres d'agriculture, des associations de protection de la nature (LPO, Vautours en Baronnies) et des représentants de structures éco-touristiques (Falaise aux Vautours, ...).

3.4.3. Mise en œuvre à l'échelle régionale

L'animation de la Stratégie à l'échelon régional est confiée aux **Comités interdépartementaux** des 3 principaux massifs où se concentrent les populations de Vautour fauve en territoire français : les Grands Causses, les Pyrénées et les Alpes. Chaque comité est présidé par un Préfet coordinateur désigné par le Ministère (Pyrénées Atlantiques dans les Pyrénées, Lozère dans les Grands Causses et à définir dans les Alpes) et rassemble l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique (représentant du monde de l'élevage, Services de l'Etat et établissements publics, APN,...) En cas d'expansion géographique de la problématique Vautour fauve, **de nouveaux départements pourront être intégrés** au fur et à mesure dans les différents Comités.

En plus des comités déjà existants (Pyrénées, Grands Causses), un **comité alpin** sera créé, intégrant les départements concernés par la problématique "Vautour fauve/pastoralisme" : Drôme, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Savoie, ... L'échange entre les différents comités est vivement encouragé, de manière à capitaliser l'expérience accumulée dans les différents massifs. Ces comités interdépartementaux rendront compte annuellement des résultats des actions menées dans les différents massifs au Comité de pilotage national. Ils se réuniront au moins une fois par an.

3.4.4. Evaluation de la stratégie

Les deux dernières fiches-actions, que l'on peut retrouver dans la Stratégie en annexe, fixent les modalités d'évaluation du plan. A cette fin, chaque mesure préconisée par la stratégie est assortie de **critères d'évaluation pertinents** (indices de réalisation, indices de participation, indices d'efficacité), qui permettront d'établir une synthèse à mi-parcours et un bilan en fin de période de mise en œuvre.

La **réalisation d'études sociologiques** est également proposée, de manière à suivre l'évolution de la perception du Vautour fauve chez différentes catégories d'acteurs.

4. Ecueils rencontrés et limites du travail réalisé

Ce quatrième volet présente une **analyse du travail réalisé**, en abordant notamment les limites de la démarche et du document produit, et les écueils rencontrés au cours de son élaboration. Les **perspectives** de mise en œuvre de la Stratégie d'actions sont également évoquées. Il convient de souligner que ce regard critique n'a pas vocation à demeurer dans les pages du présent mémoire, mais nourrira la réflexion autour du perfectionnement de la Stratégie "Vautour fauve et activités d'élevage" dans ses derniers mois de finalisation (fin d'année 2015).

4.1. Un sujet à haute sensibilité

4.1.1. Une question de cohabitation

La problématique Vautour-élevage est un sujet **très sensible**, comme toutes les controverses qui réunissent les éleveurs et la faune sauvage. Le fait est que, ces dernières années, le pastoralisme est aux abois du fait des **difficultés économiques** que rencontre l'élevage dans son ensemble, auxquelles s'ajoute la pression exercée localement par la reconquête des grands prédateurs comme le Loup.

Les conflits opposant les activités humaines au sauvage ne sont pourtant pas une nouveauté. La principale différence tient dans leur résolution : les nuisibles d'autrefois sont devenus les espèces protégées d'aujourd'hui, et la destruction directe n'est plus à l'ordre du jour. Alors que par le passé on parlait de "**régulation**", aujourd'hui s'appliquent des principes de "**cohabitation**". En parallèle, les exigences économiques auxquelles répond l'élevage extensif ont entraîné une évolution des pratiques, vectrice de progrès (pas exemple en termes de conditions de travail) mais aussi de risques (moindre présence auprès des bêtes, moindre rusticité des races), dont les éleveurs n'assument pas toujours les conséquences.

Dans le cas du Vautour fauve, nous ne sommes heureusement pas face à un tableau globalement négatif comme peut l'être la question des grands prédateurs. Les services rendus par le Vautour fauve sont reconnus et appréciés de la plupart des éleveurs, et ceux qui expriment une véritable haine de l'espèce se comptent sur les doigts d'une main. Pour autant, les quelques cas d'interventions *ante mortem* perpétrés chaque année par le nécrophage ont répandu l'inquiétude dans le monde pastoral. Le traitement médiatique des événements, sous forme de **faits-divers inquiétants**, était comme le souligne F-J. Daniel²¹ "propice à une construction mythique de l'événement". Une approche qui, si elle ne pouvait convaincre les naturalistes et scientifiques faute d'analyse solide, était à même d'interpeller les éleveurs confrontés au témoignage d'un des leurs.

4.1.2. Une controverse mal négociée par les services de l'Etat

Le monde naturaliste et les services de l'Etat **n'ont pas pris suffisamment tôt la dimension de la controverse** (Busca, 2009). Seule une anticipation par la diffusion d'éléments factuels, ou l'utilisation du droit de réponse, auraient pu mettre un terme à la polémique, ce qui n'a pas été le cas. **L'incertitude** qui régnait y compris parmi les scientifiques quant à la véritable responsabilité du Vautour n'est pas étrangère à ces défauts de communication. Certains interlocuteurs, en niant la possibilité biologique d'une intervention de vautour sur un animal vivant, ont dénigré de fait les témoignages et rapidement perdu toute crédibilité auprès des éleveurs.

Ces dernières années, on **aurait pu s'attendre à une résorption rapide de la problématique** : les effets de l'épisode des muladares espagnoles s'étaient dissipés, et la conduite d'expertises dans les Pyrénées avait enfin permis de faire la lumière sur l'ampleur et les modalités du phénomène. Pourtant, faute d'une communication efficace des services de l'Etat, cette controverse demeure aujourd'hui, et s'est même étendue à d'autres territoires (Ariège, Savoie, ...) à mesure de l'expansion des populations de Vautour fauve.

²¹ DANIEL F-J., 2011 – « L'éleveur, le vautour et le journaliste » *Quel format médiatique pour une dynamique de construction et de réception des alertes ?* – Réseaux 2011/3 N°167 – p167-188.

4.1.3. La nécessité de rationaliser la problématique

Dans l'analyse qu'il fait de la controverse, J-P Choisy²² relève que lorsque " « le vautour sert de **prétexte à des controverses interinstitutionnelles** » (BUSCA et al. 2009), qui tiennent essentiellement du jeu de rôles, le débat de bonne foi fondé sur des faits avérés, rationnellement interprétés, devient très difficile."

Il y a en effet dans cette problématique une difficulté à rationaliser les débats autour d'éléments de connaissance qui, s'ils existent, ne sont pas correctement valorisés. C'est pourquoi la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" se veut essentiellement factuelle. Pour autant, l'exercice est loin d'être trivial. F-J. Daniel (2011) alerte sur le risque que le discours scientifique ne raisonne pas chez le profane, et s'avère contre-productif jusqu'à alimenter la controverse. Pour éviter cet écueil, la rédaction doit donc intégrer des **éléments vulgarisés**.

4.1.4. Une joute sémantique

La controverse Vautour/élevage s'articule autour d'un "**bras de fer sémantique**" pour la qualification du problème (BUSCA et al. 2009). Cette joute des mots peut être illustrée au travers de divers exemples que sont :

- les débats quant à l'**utilisation du terme "prédateur"** à l'égard du Vautour fauve, qui oppose éleveurs et scientifiques. Il en est de même pour l'usage du mot "attaque" dans la qualification des interventions.
- l'**assimilation de l'équarrissage naturel à un "nourrissage"** des rapaces, confusion fréquente des éleveurs mais aussi des naturalistes.
- la caractérisation des animaux victimes de l'intervention du Vautour : les bêtes sont souvent qualifiées de "moribondes" ou "condamnées" par les naturalistes, ce qui implique que l'animal ne peut être sauvé. Un point de vue que les éleveurs n'acceptent pas, préférant le terme "vulnérable" pour décrire la faiblesse de l'animal.

Ces éléments polémiques tirent pour partie leur origine du **manque d'homogénéité des discours** (y compris au sein des services publics), et rappellent l'importance de l'entente autour d'éléments de langage commun. C'est pourquoi les termes employés dans l'argumentaire de la Stratégie nationale d'actions, loin d'être anodins, se devaient de constituer un socle sémantique de référence. La concertation autour d'un comité de relecture s'est dans ce cadre révélée essentielle.

4.1.5. Une volonté d'apaisement social

Les chambres d'agriculture et autres syndicats se sont largement mobilisés pour obtenir des solutions face aux dégâts imputés au Vautour, quitte à brandir la **menace de débordements** dans les campagnes ou lors d'évènements médiatiques (Tour de France). Individuellement, certains éleveurs ont également proféré des menaces à l'égard des rapaces, **jusqu'à passer à l'acte** (empoisonnement et destructions directes). Face à ces menaces à l'ordre public, les représentants de l'Etat peuvent manquer de discernement, et prendre des décisions hâtives. Ce fut le cas en Ariège et en Savoie avec la signature par les préfets d'arrêtés d'effarouchement du Vautour fauve, malgré l'avis défavorable du CNPN.

La **recherche de la paix sociale**, prégnante sur ce dossier, s'est ressentie dans la conception de la Stratégie nationale d'actions, parfois en contradiction avec l'approche rationnelle du document. La simple description des faits n'est pas en effet pas toujours politiquement correcte, et en mesure d'attiser les susceptibilités du monde de l'élevage. C'est pourquoi les pratiques d'élevage à risque et les excès de certains exploitants (mauvaise gestion sanitaire et des mises-bas, non-surveillance des animaux...) ne sont abordés qu'avec parcimonie au sein du document, quand bien même on sait qu'ils sont globalement à

²² CHOISY J-P., 2013 – *Vautour fauve (Gyps fulvus) et bétail : éco-éthologie, évolution, controverse*. – Nos Oiseaux N° 60 – p.193-204.

l'origine des pertes liées aux vautours. L'effarouchement, à l'inverse, se présente comme une mesure inefficace, incontrôlable et inutilement néfaste à la représentation sociale des nécrophages. Elle est pourtant proposée dans la Stratégie, à titre de main tendue vers l'élevage dans l'espoir de restaurer le dialogue et de susciter l'adhésion.

4.2. Diversité des acteurs et recherche du compromis

4.2.1. Un panel d'acteurs et de points de vue

La rédaction d'un tel document de gestion est très formatrice en termes de découverte des logiques d'acteurs. En effet, la problématique Vautour fauve inclue une **large diversité de professionnels**, provenant d'horizons variés et défendant des intérêts parfois divergents. On pourrait être tenté, dans le cas du Vautour fauve, de présenter la situation sous forme d'une dichotomie naturalistes/éleveurs :

- ❖ Les milieux naturalistes, et en particulier associatif, s'investissent de longue date dans la conservation des grands nécrophages (suivi, réintroduction, communication). Ils ont de fait employé des termes parfois virulents à l'encontre des activités d'élevage lors de l'apparition des plaintes impliquant le Vautour fauve, s'attachent globalement à minimiser les interactions et remettre en cause la bonne foi des éleveurs. La position qu'ils adoptent sur d'autres thématiques peut également constituer un obstacle au dialogue avec le monde pastoral.
- ❖ Les éleveurs et leurs représentants s'inscrivent eux dans une logique de défense de leur activité, cause mobilisatrice s'il en est. Ils sont donc globalement très sensibles à la remise en cause de leurs pratiques, et n'ont pas toujours conscience d'être les acteurs principaux de la gestion des nécrophages. Leur adhésion et leur investissement ne sont souvent acquis qu'au prix de longs processus de concertation.

Mais cette représentation est bien trop simpliste, et masque en réalité une **diversité de personnalités et de postures** héritées de l'expérience du dossier (différente selon les massifs), d'intérêts sous-jacents (notamment politiques) et de rapports mutuels développés au fil des années. Il est donc difficile de catégoriser les acteurs, autrement que par leur position sur certaines thématiques précises.

4.2.2. L'exemple concret du comité de rédaction de la Stratégie

Afin de mieux cerner les difficultés inhérentes aux processus de concertation, il est intéressant de considérer le comité de suivi de la rédaction de la Stratégie d'actions. Cette instance regroupe à la fois :

- des **scientifiques**, attachés à la démonstration et aux éléments factuels, souvent sans logique partisane même s'ils possèdent une sensibilité personnelle
- des **établissements publics**, dont les chargés de mission et les agents techniques ont une bonne expérience de la réalité de terrain (et notamment des échanges avec le monde agricole)
- des **représentants du monde agricole**, qui défendent globalement les éleveurs et s'inscrivent parfois dans une démarche de récupération politique
- des **associations de protection de la nature** qui privilégient la conservation du Vautour fauve
- des **administrations d'Etat** et des représentants ministériels qui recherchent avant tout l'apaisement social

Paradoxalement, cette instance qui a pour vocation la recherche de solutions pour la résolution de la controverse n'échappe pas elle-même aux tensions politiques. Ainsi, à chaque réunion du comité, selon la composition du groupe de réflexion, la distribution des rôles est remaniée. La présence d'un représentant de l'élevage influence tout particulièrement la conduite de ces réunions, les autres acteurs faisant preuve

d'une grande retenue dans cette situation. A l'inverse, en l'absence de partenaire à dimension politique (préfet, chambre d'agriculture), les échanges sont plus libérés, s'agissant davantage de délibérations entre gestionnaires et scientifiques.

Le rôle de l'organisme animateur et rédacteur de la Stratégie est dès lors de relever les arguments, d'identifier les **accords**, les **points de blocage** et les **non-dits**, et d'intégrer à la stratégie les éléments de réflexion les plus pertinents. Si cet organisme (en l'occurrence la DREAL Aquitaine) ne peut acter les décisions sans l'aval du comité, il possède néanmoins un pouvoir important dans le choix des orientations à suivre. Le choix d'un rédacteur stagiaire n'est à ce propos sans doute pas étranger avec la volonté de démêler la controverse de sa dimension politique. Un regard neuf, non affecté par l'expérience des conflits passés, peut paradoxalement constituer un avantage sur le traitement d'une telle problématique.

4.3.3. La recherche du compromis et ses limites

Sur une question aux dimensions sociale et politique palpables, la **concertation** est l'opportunité de parvenir à des **compromis** acceptés par les différents protagonistes. Soulignons bien ici que le compromis n'a pas pour objectif la satisfaction complète de chacune des parties, mais bien la **recherche d'un terrain d'entente** qui préserve à la fois le Vautour fauve, les activités pastorales et l'ordre public. Cette nuance est importante et va distinguer un document propre à remporter l'adhésion du plus grand nombre d'un autre qui, en cherchant à ménager les sensibilités de chacun, ne satisfera personne.

Il ne peut être exclu que la Stratégie nationale d'actions, en oscillant constamment entre une approche rationnelle fondée sur les faits (détachée par définition de tout jugement) et une démarche politique d'apaisement social, peine à convaincre les uns comme les autres.

4.3. La difficile harmonisation nationale de la gestion du Vautour fauve

La problématique "Vautour fauve et activités d'élevage" réunit, on l'a vu, une diversité de territoires, de pratiques, de protagonistes et de volontés locales. On peut dès lors s'interroger sur la **pertinence d'une harmonisation nationale** de la gestion du Vautour fauve. Pour illustrer ces difficultés, considérons deux exemples distincts :

- les dissensions autour de la préconisation, par la Stratégie, de tirs d'effarouchement des vautours
- le désaccord quant à la généralisation de l'abattement sur la taxe d'équarrissage (CVO) pour les éleveurs possédant une placette

4.3.1. L'effarouchement des Vautours, une mesure qui divise

Présentation du contexte

L'effarouchement du Vautour fauve a par le passé été envisagé à titre dérogatoire afin de faire fuir les individus qui stationnaient à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation. Le dispositif, reposant sur des tirs à blanc de cartouches à double détonation, fut testé dans les Pyrénées par les agents de l'ONCFS. Si son efficacité ne s'est pas révélée concluante, cette mesure fait partie des **revendications** majeures du monde de l'élevage et est en tant que tel un **levier d'action pour assurer l'apaisement social**. Une opportunité saisie par les préfetures d'Ariège et de Savoie qui on offert la possibilité aux éleveurs de pratiquer l'effarouchement, respectivement depuis 2014 et 2015.

Une mesure judicieuse ?

Les tirs d'effarouchement sont **difficilement défendables d'un point de vue scientifique**. En effet, il est peu probable qu'effrayer quelques individus puisse avoir des conséquences sur la distance de fuite d'une population entière de nécrophages. Connaissant le potentiel d'adaptation de l'oiseau et sauf acharnement à l'effaroucher, il pourrait rapidement s'accommoder de ce dérangement ponctuel.

C'est d'autant plus vrai qu'un stationnement répété de Vautours fauves auprès d'une exploitation n'est pas le fruit du hasard : il témoigne souvent d'une opportunité trophique, et donc de la présence d'un dépôt de carcasses à proximité.

Il faut reconnaître que l'effarouchement n'est pas, en soi, une mesure très préjudiciable à l'espèce. Cependant, dans un contexte où les amalgames "vautour = prédateur" sont fréquents, un tel dispositif est **en mesure de déformer encore davantage la perception sociale de l'espèce**. Il est par ailleurs **difficilement contrôlable** à partir du moment où les éleveurs le pratiquent en autonomie, et pourrait pâtir au Vautour fauve comme à d'autres grands nécrophages plus menacés si les munitions conventionnelles venaient à remplacer les cartouches à blanc. A ce propos, il est surprenant de constater qu'en Ariège, un des éleveurs habilité à effaroucher avait auparavant été poursuivi pour destruction volontaire d'un Vautour fauve.

Position des acteurs du dossier

La question de l'effarouchement a considérablement divisé le comité de rédaction de la Stratégie nationale d'actions.

Le monde de l'élevage y est logiquement favorable, quand bien même peu d'éleveurs sont réellement convaincus de l'efficacité d'un tel dispositif.

Les intervenants des établissements publics caussenards sont majoritairement opposés aux tirs d'effarouchement, cette mesure n'étant pas justifiée sur les Grands Causses. Ils craignent par ailleurs qu'avec ce genre de préconisations, la Stratégie n'amorce une **contagion de leur territoire par des problématiques extérieures**.

Les acteurs pyrénéens (hors chambre d'agriculture), s'ils n'ont aucune illusion sur l'efficacité de l'effarouchement, reconnaissent qu'il peut constituer une solution à court terme afin de **calmer les éleveurs et remporter leur adhésion sur d'autres plans**.

Le ministère de l'écologie a, sur la question, une position ferme : la mesure ayant été retenue par le rapport de la mission d'inspection du CGEDD, elle doit apparaître dans la Stratégie d'actions.

Le compromis trouvé

Les débats ont abouti à la définition de compromis quant à cette mesure décriée. Au vu de la position du ministère, il n'était pas envisageable de revenir en arrière sur la question de l'effarouchement, d'ailleurs promis au niveau local par certaines collectivités pyrénéennes. L'opposition générale autour de cette mesure implique cependant de la **contraindre fortement**, afin d'**éviter les dérives**. La multiplication des conditions d'exécution (rayon d'action limité, formation préalable, absence de dépôts de carcasses à proximité, présence récurrente des vautours,...) est à même de modérer sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le caractère plus instable de la problématique sur le massif pyrénéen justifie de ne **réserver finalement la mesure qu'à cet unique territoire**, sous réserve d'une réévaluation annuelle du dispositif.

Les autres massifs ne sont par conséquent pas menacés de contagion par l'application de la Stratégie.

Pour finir, les mesures d'effarouchement proposées ne devront pas se limiter à des tirs, mais devront **explorer des méthodes alternatives** à l'image de celles utilisées en Navarre (boitiers sonores).

En ce qui concerne les décisions préfectorales, elles demeurent difficilement maîtrisables comme l'illustrent les politiques ariégeoise et savoyarde. La présence des départements concernés au sein des

comités interdépartementaux pourrait permettre une meilleure compréhension de la problématique par les territoires et les acteurs qui la méconnaissent, et à terme **prévenir ces décisions unilatérales**.

4.3.2. La CVO et la remise en cause des acquis locaux

Présentation du contexte

Jusqu'en 2009, l'équarrissage conventionnel était pris en charge par un service public dédié. Depuis, c'est l'association ATM Ruminants (Interbev) qui est chargée de récolter les fonds nécessaires à la collecte et à la valorisation des sous-produits.

Le coût de l'équarrissage des carcasses est pris en charge par :

- les éleveurs, à travers la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) calculée selon le nombre de têtes. Cela représente 15 % du coût total de l'équarrissage.
- La cotisation « aval », qui est prélevée aux abatteurs (au kg de viande abattue) et répercutée sur les clients (boucher et donc consommateur). Cela représente 85 % du coût de la collecte.

Les éleveurs disposant de placettes d'équarrissage naturel ne sont plus concernés par la collecte industrielle, sauf lors des dépistages des pathologies transmissibles exigés par la réglementation sanitaire (bovins de plus 48 mois et 4% des ovins adultes) ou durant d'éventuelles périodes d'interdiction de dépôts. Face à ce constat, les syndicats agricoles ont naturellement demandé une exonération de la taxe d'équarrissage. Un compromis a été trouvé et dans les Grands Causses et les Alpes où l'ensemble des éleveurs propriétaires d'une placette d'équarrissage jouissent désormais d'un **abattement de 60% sur la CVO** (économie pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros). L'équarrissage naturel permettant une économie dans les tournées de collecte, cette mesure a reçu l'aval de l'association ATM Ruminants.

Une mesure décriée dans les Pyrénées

A l'instar de la question de l'effarouchement, les **Pyrénées occidentales se démarquent** nettement par les orientations suivies quant à la gestion de l'équarrissage naturel. Si un projet de développement de placettes d'équarrissage voit enfin le jour avec le concours de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, ce dispositif est soumis à un zonage défini localement. Ainsi, dans une zone qu'on qualifiera de "montagne", la création de placettes est autorisée moyennant le respect du cahier des charges usuel, tandis qu'en zone dite de "piémont", l'équarrissage naturel est interdit.

Cette délimitation a pour objectif de réduire les incursions du Vautour fauve dans les secteurs de piémont, où les plaintes sont régulières, notamment en période de vêlage des blondes d'Aquitaine. Elle est cependant à même de créer des tensions nouvelles entre les éleveurs selon qu'ils soient d'un côté ou l'autre de la ligne. La question de l'exonération partielle de la CVO s'est notamment posée.

Position des acteurs du dossier

La CA64 s'est opposée au principe de cet abattement, qui générerait selon elle un **sentiment d'inégalité entre les exploitations**. Pourtant, au niveau local, un certain nombre d'éleveurs sont favorables à cette exonération.

Suivant l'avis de la chambre d'agriculture, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques s'est prononcée pour une **harmonisation de la politique sur la CVO**, y compris à plus large échelle. Cette requête a entraîné une vive réaction des interlocuteurs des autres massifs, qui ne souhaitent pas revenir sur les acquis de leurs propres réseaux de placettes.

Le compromis envisagé

La DREAL Aquitaine, organisme rédacteur de la Stratégie, n'a pu se désengager complètement de ses "attaches" pyrénéennes sur cette question. Afin de ménager les éleveurs des Pyrénées-Atlantiques, l'abattement sur la CVO n'a été que **très peu abordé dans la Stratégie**, et de manière à pouvoir être interprété selon le bon vouloir des comités régionaux.

L'argumentaire souligne tout juste que les placettes bénéficiant de cette exonération sont pour la plupart situées sur des périmètres Natura 2000 (ZPS), justifiant la mesure pour les Grands Causses et la restreignant pour les Pyrénées où les ZPS sont peu répandues.

4.3.3. De la nécessité de s'entendre sur la portée du document

Ces exemples illustrent la **nécessité de définir la portée de la Stratégie** nationale d'action. Ce document est l'opportunité d'amener une certaine cohérence dans la gestion de la problématique à l'échelle nationale, en retenant le meilleur des expériences locales. Mais à trop vouloir harmoniser les politiques sur des territoires aux parcours différents, il menace aussi certains équilibres. C'est tout l'intérêt, mais aussi la difficulté de cette démarche : **définir un cadre stratégique et initier des synergies globales sans remettre en cause les acquis locaux.**

4.4. De l'appropriation des documents de gestion

La production d'un document de gestion est confrontée à deux exigences en apparence contradictoires : la nécessité d'une **base scientifique solide** et d'un aperçu complet du contexte, et le besoin d'un **document pleinement opérationnel.**

La plupart des plans d'actions nationaux sont des pavés lourds et complexes, difficiles à diffuser en dehors des réseaux professionnels classiques. Ceci les rend par conséquent peu accessibles aux non-experts. Dans le cas de la problématique "Vautour fauve / pastoralisme", un exemple illustre parfaitement cet écueil : le rapport sur les dommages au bétail produit par le Parc national des Pyrénées (Arthur et Zenoni, 2010). Ce dernier, fort de ces 240 pages, n'a en effet fait l'objet d'aucune synthèse largement diffusable, et ce quand bien même il constitue la référence en termes d'analyses des interactions impliquant le Vautour fauve.

C'est d'autant plus préjudiciable que la mauvaise appropriation de ces documents peut **conduire à une incompréhension des politiques et stratégies mises en œuvre.** C'est pourquoi la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage" se doit d'être déclinée dans une version "légère", qui en reprenne les principaux éléments et puisse être largement diffusée.

Sur un plan similaire, le nom attribué au document peut influencer sur sa perception par les différents acteurs. Le vocable "Plan National d'Actions" a été écarté afin de ne pas créer de confusion avec les plans de conservation établis dans le cas des espèces menacées. Pourtant, le ministère de l'écologie est en passe de revenir sur ce choix, dans une volonté d'harmonisation de ses politiques. Nul doute que le passage d'une Stratégie nationale à un PNA "Conservation du Vautour fauve dans le cadre des activités d'élevage" (nom proposé par le MEDDE) risque de compliquer l'appropriation du document par les éleveurs.

4.5. Incertitude quant à la mise en œuvre des actions préconisées

La mise en œuvre des actions proposées dans le document stratégique est **conditionnée par la mobilisation de moyens humains et financiers**, pas seulement pour des réalisations ponctuelles, mais pour assurer une veille technique et sociale dans la durée. Or la Stratégie ne propose aucune évaluation des coûts ni plan de financement, ce qui laisse planer le doute sur la possibilité d'appliquer certaines mesures. Jusqu'ici, les fonds employés sont essentiellement d'origine européenne (Natura 2000, LEADER, programmes LIFE, POCTEFA) et publique (dotation des administrations et des établissements publics). Or les ministères ne se sont pas engagés sur les moyens qu'ils mettraient à disposition pour résoudre la controverse "Vautour/élevage". Au contraire, le MAAF a déclaré ne pas pouvoir financer l'accompagnement des exploitations prévu par la Stratégie (prévention des interactions, expertises vétérinaires,...).

L'avenir de la Stratégie n'est donc pas fixé, et **il est urgent que l'Etat mène une réflexion sur les moyens de financement qu'il pourra débloquer.**

Conclusion et perspectives

Le travail conduit durant ces 6 mois a permis la finalisation de la Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage", document maintes fois reporté aux cours de ces dernières années. Toute la difficulté, mais aussi l'intérêt de cette mission, a consisté en l'appropriation d'un sujet à haute sensibilité. Les relations entre le monde agricole et la faune sauvage, si elles partent de considérations d'ordre écologique (ici, les interactions entre vautours et bétail vivant), présentent souvent des dimensions politiques et sociales non négligeables. C'est le cas sur cette problématique qui persiste alors même qu'on en connaît de longue date les remèdes. Si des solutions techniques existent et doivent être développées, autour des pratiques d'élevage notamment, c'est essentiellement par la communication que l'on pourra résoudre la controverse et préserver sur le long terme la collaboration entre l'élevage et les grands vautours. Il convient aujourd'hui de tirer les enseignements des erreurs d'hier, et d'amorcer une démarche fondée sur la diffusion de la connaissance, le dialogue rationnel et les retours d'expérience. Bien sûr, la sémantique devra être soignée, les termes pesés et les informations validées. Mais le message devra avant tout être audible, simple et partagé. Un défi que les services publics, captifs de leur communication très (trop) encadrée, ne pourront relever seuls.

Mais la condition du succès tient aussi dans le dépassement des clivages politiques et idéologiques, qui contaminent jusqu'ici cette problématique au point d'en entraver la résolution. La cohérence entre les institutions doit être recherchée, en particulier auprès des représentants agricoles qui doivent se responsabiliser et ne pas simplement s'opposer. Dans les Pyrénées-Atlantiques, berceau de la controverse, le long processus de concertation semble enfin porter ses fruits, même si les territoires demeurent clivés autour d'institutions partisans (IPHB, Chambre d'agriculture, EHLG...). A défaut de résoudre ces conflits profondément ancrés, la solution pourra émerger de la variété des initiatives locales, propres à apprivoiser la diversité et l'identité forte du monde rural.

Derrière cet espoir demeure une incertitude quant à la démarche en elle-même. La Stratégie est-elle utile ? Remportera-t-elle l'adhésion ? Sera-t-elle mise en œuvre à la hauteur des préconisations ?

A la première question, on répondra que tout dépend de la portée du document. La recherche d'une harmonisation complète de la gestion du Vautour fauve est illusoire. S'agissant d'une problématique sociopolitique évoluant dans une diversité de contextes, il convient de ne pas réinventer les dynamiques locales. Paradoxalement, la Stratégie doit pourtant permettre une meilleure cohérence des politiques entre les différents massifs, et c'est en poursuivant cet objectif tout en préservant les initiatives à petite échelle qu'elle trouvera sa raison d'être.

A la deuxième question, on rappellera que l'appropriation d'une politique est avant tout conditionnée par sa compréhension. Les mesures proposées au travers de la Stratégie d'actions ne remporteront sans doute pas l'adhésion de chacun, mais tous doivent être en mesure de les appréhender. C'est pourquoi la réflexion autour du caractère opérationnel du document, de son format et de sa clarté doit être poursuivie. A l'heure de la conclusion de ce mémoire, de profondes modifications sont déjà envisagées en réponse à cet enjeu.

Quant à la troisième question, elle ne peut être considérée qu'au conditionnel. Il convient de rappeler que si les pouvoirs publics ont pris la mesure des risques de la controverse, ils semblent paradoxalement peu enclins à mobiliser aujourd'hui les moyens nécessaires à sa résorption. Faute d'éclaircissements quant à son financement, la Stratégie nationale d'actions pourrait bien être discréditée avant même d'être mise en œuvre. Il va sans dire que cet écueil doit être évité.

Il est assez édifiant de faire le bilan des moyens engagés dans la résolution de cette problématique qui bien que complexe, n'aurait pas du atteindre de telles proportions. Le jeu en vaut pourtant la chandelle, car rares sont les exemples plus complets de collaboration réussie entre l'homme et la faune sauvage.

C'est peut-être ici, en conclusion, ce qui fait la valeur de cette Stratégie : plutôt que de dissocier, elle réunit. Elle concrétise l'idée qu'il n'y a pas à choisir entre la conservation des grands rapaces et la préservation du pastoralisme. Par la quête de la restauration de la relation entre éleveurs et Vautour fauve, elle s'engage autant pour l'un que pour l'autre. Une démarche fédératrice et prometteuse, qu'il faut désormais mener à terme.

Références bibliographiques

Principales publications consultées

ARTHUR C.P. & ZENONI V., 2010 – *Bilan et analyse des dommages attribués au Vautour fauve sur bétail domestique.* – Parc national des Pyrénées – 232p. + annexes.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES, 2011 – *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée.* – Rapport d'étude – 8p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES, 2011 – *Synergies agriculture - tourisme dans les Pyrénées.* – Note de synthèse – 8p.

BOUMELLASSA H., 2004 – *Rapaces nécrophages : concilier conservation de l'espèce et minimisation des dépenses : vers un renforcement du lien Agriculture - Environnement.* – Université Paris X - Nanterre – 112p + annexes.

BUSCA D. et Al., 2009 – *Les controverses sociales liées au Vautour fauve dans les Pyrénées. Chronique d'une controverse* – Université Toulouse-Le Mirail – 11p.

CHOISY J-P., 2013 – *Vautour fauve (Gyps fulvus) et bétail : éco-éthologie, évolution, controverse.* – Nos Oiseaux N° 60 – p.193-204.

CUGNASSE J-M., 2013 – *Plan National d'Actions "Vautour fauve / activités d'élevage".* – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Non publié – 88 p.

DANIEL F-J., 2011 – « *L'éleveur, le vautour et le journaliste* » *Quel format médiatique pour une dynamique de construction et de réception des alertes ?* – Réseaux 2011/3 N°167 – p167-188.

DEYGOUT C. et al., 2009 – *Modeling the impact of feeding stations on vulture scavenging service efficiency.* – Ecological Modelling 220. – p1826-1835.

DUPONT H., 2011 – *Modélisation multi-agents d'un service écosystémique : scénarios de systèmes d'équarrissage par des rapaces nécrophages.* – Ecole Normale Supérieure de Paris – 216p + annexes.

DURIEZ O. et Al., 2012 – *Intra-specific competition in foraging Griffon Vultures Gyps fulvus: The influence of supplementary feeding management* – British trust for ornithology, Bird Study – 14p.

ELIOTOUT B., 2007 – *Le Vautour fauve : Description, Evolution, Répartition, Reproduction, Observation, Protection* – Delachaux & Niestlé – 191p.

EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA, 2014 – *Diagnostic pastoral du territoire indivis géré par la Commission Syndicale du Pays de Cize.* – 522p.

EYCHENNE C. et D., 2007 – *Hommes et troupeaux en montagne : la question pastorale en Ariège.* – Cafés géographiques de Toulouse – 18p.

FOUQUET E. et Al., 2014 – *Le Vautour fauve et les activités d'élevage, une cohabitation à organiser* – Rapport CGEDD N°009272-02 et CGAAER N°13135 – 104p.

INSTITUT PATRIMONIAL DU HAUT-BEARN, 2007 – *Diagnostic prospectif de l'activité pastorale des vallées béarnaises.* – 38p.

INSTITUT PATRIMONIAL DU HAUT-BEARN, 2014 – *Motion "Vautour fauve"* – Extrait du registre des délibérations du comité syndical du syndicat mixte du Haut-béarn N°2014-33 – 7 p.

JAUZION A., 2009 – *Quels leviers pour redynamiser l'activité pastorale de Soule ? Analyse des pratiques pastorales et de leurs facteurs d'évolution.* – Ecole d'ingénieurs de Purpan – 79p. (Mémoire d'études)

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, 2008 – *Les vautours, alliés indispensables au pastoralisme.* – 14p. (Dossier de presse)

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, 2012 – *Stratégie nationale d'actions en faveur du grand Tétraz 2012-2021* – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – 174p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, 2013 – *Cahier technique de l'équarrissage naturel* – LPO Mission Rapaces – 41p.

MANETTI L., 2010 – *Contribution à l'analyse des dommages imputés au Vautour fauve (Gyps fulvus) sur le cheptel français : le rôle des vétérinaires.* – Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon – 59p. + annexes. (Thèse vétérinaire)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, 2014 – *La réforme de la PAC 2015-2020 en un coup d'œil* – 126 p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 2011 – *Circulaire relative au Vautour fauve et aux activités d'élevage.* – 9p.

MONSARRAT et al. 2013 – *How predictability of feeding patches affects home range and foraging habitat selection in avian social scavengers.* – PLOS ONE Vol. 8 Issue 1.– 11p.

ORABI P., 2011 – *Argumentaire et plan d'actions pour la conservation du Vautour fauve* – LPO Mission Rapaces - 34p.

PREFECTURE DE L'ARIEGE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARIEGE, 2014 – *Arrêté préfectoral portant autorisation de tirs d'effarouchement des Vautours fauves.* – 7p.

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, 2007 – *1ère réunion du comité interdépartemental de suivi du Vautour fauve.* – Dossier de presse - 6p.

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES, 2012 – *Arrêté préfectoral N°2012248-0007 autorisant l'exploitation d'une placette de dépôt de cadavres de bétail en vue de l'équarrissage naturel par les rapaces nécrophages, sur la commune d'Aste-Béon.* – 4p.

ROBLES B., 2010 – *Buitres, esos grandes aliados del medii ambiente.* – Quercus N°293 – p. 80-82.

Données et documents transmis par les partenaires

Un large quantité de données, comptes-rendus et documents de gestion m'ont été fournis par les interlocuteurs détaillés en ANNEXE 1. Les principaux contributeurs furent la DREAL Aquitaine, l'ONCFS, le CNRS, les DDT Pyrénées-Atlantiques, Savoie et Ariège, et le Parc National des Cévennes.

Documentation rassemblée sur internet

PRUDHOMME A., GRANJEAN G., 2013 – Webdoc logique d'acteurs : Le Vautour, acteur malgré lui... – Ecole d'ingénieurs Supagro Florac – http://webdocs.cdrflorac.fr/logique_d_acteurs/

INSTITUT DE L'ELEVAGE – *Cas-types des réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective* – collection Références – idele.fr

Veille médiatique

Les principaux organes de presse suivis dans le cadre de la veille médiatique sont les quotidiens La Dépêche, Sud-ouest, Midi Libre et la République des Pyrénées.

Table des Annexes

Numéro de l'annexe	Contenu de l'annexe	Page
Annexe 1	Liste des personnes contactées dans le cadre de la mission	49-50
Annexe 2	Tableau récapitulatif des caractéristiques des différents types de dépôts de carcasses à destination des grands vautours	51
Annexe 3	Note concernant l'épisode de fermeture des charniers espagnols (muladares) et ses conséquences	52
Annexe 4	Contenu-type d'un formulaire de constat-enquête, rempli par l'éleveur et un agent assermenté lors d'une déclaration de dommage imputé au Vautour fauve (PNP, 2010)	53
Annexe 5	Éléments recueillis lors d'une expertise vétérinaire faisant suite à une déclaration de dommage sur bétail domestique attribué par un éleveur au Vautour fauve (PNP, 2010)	54
Annexe 6	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des sous-actions prévues par la Stratégie 2016-2025	55-56
Annexe 7 à 19	Fiches-actions de la Stratégie nationale "Vautour fauve et activités d'élevage"	56-68
Rapport-annexe	Stratégie nationale d'actions "Vautour fauve et activités d'élevage"	-

ANNEXE 1 : Liste des personnes contactées dans le cadre de la mission

Entretiens réalisés					
Organisme	Nom	Fonction	Lieu	Date	Type
Sous-préfecture d'Oloron	BOUJU Samuel	Sous-préfet	Oloron-ste-Marie	01 Avril 2015	Rencontre
DDT 48	DAMBRUN Sébastien	Chargé de mission	Mendes	06 Avril 2015	Téléphone
DDT 48	BUGAUD Dominique	Chef d'unité	Mendes	06 Avril 2015	Téléphone
DDT 64	GIPOULOUX Stéphane	Chargé de mission pastoralisme	Pau	14 Avril 2015	Rencontre
Chambre d'agriculture 64	ONDARS Benoît	Stagiaire "placettes d'équarrissage"	Sauveterre-de-Béarn	14 Avril 2015	Rencontre
DDT 64	GIPOULOUX Stéphane	Chargé de mission pastoralisme	Pau	20 Avril 2015	Rencontre
DDPP 64	GRIOT Emmanuel	Chargé de mission	Pau	20 Avril 2015	Rencontre
DDPP 64	ABADIE Pierre	Directeur	Pau	20 Avril 2015	Rencontre
Parc national des Pyrénées	PEYRUSQUE Didier	Agent	Aste-Béon	21 Avril 2015	Rencontre
ONCFS - DIR Sud-Ouest	CUGNASSE Jean-Marc	Chargé de mission	Toulouse	22 Avril 2015	Rencontre
Sous-préfecture d'Oloron	BOUJU Samuel	Sous-préfet	Oloron-ste-Marie	06 Mai 2015	Rencontre
Centre départemental d'élevage ovin	GROS Claire	Chargée de mission	Ordarp	7 Mai 2015	Rencontre
Commission syndicale de Cize	GOYHENEIX Joseph	Président, éleveur	St-Jean-Pied-de-Port	7 Mai 2015	Rencontre
Commission syndicale de Cize	OILLARBURU Jean-Bernard	Secrétaire	St-Jean-Pied-de-Port	7 Mai 2015	Rencontre
Commission syndicale de Cize	CHOMARD Emilie	Chargée Natura 2000	St-Jean-Pied-de-Port	7 Mai 2015	Rencontre
DREAL Midi-Pyrénées	ARENALES-DEL-CAMPO Vincent	Chargé de mission	Toulouse	11 Mai 2015	Rencontre
ONCFS 64	HORGASSAN Xavier	Chef du service départemental	Pau	11 Mai 2015	Rencontre
La Falaise aux Vautours	LOUSTEAU Sandra	Responsable	Aste-Béon	12 Mai 2015	Rencontre
GTV 64	ZENONI Véronique	Vétérinaire-ostéopathe	Tardets	12 Mai 2015	Rencontre
Parc national des Pyrénées	SOURP Eric	Directeur scientifique	Tarbes	13 Mai 2015	Rencontre
CERPAM	GARDE Laurent	Technicien pastoral	Manosque	27 Mai 2015	Téléphone
Interbev	GRELIER Paul	Chargé de mission ATM Ruminants	Paris	04 Juin 2015	Téléphone
DDT Savoie	IRIART André	Chargé de mission	Chambéry	04 Juin 2015	Téléphone
LPO Savoie	CHOMEL Béatrice	Bénévole	Chambéry	10 Juin 2015	Téléphone
Parc national des Cévennes	DESCAVES Sandrine	Technicienne	Florac	11 Juin 2015	Téléphone

Parc national des Cévennes	BONNEL Céline	Chef de service	Florac	11 Juin 2015	Téléphone
Association des éleveurs transhumants (AET3V)	PAROIX Joseph	Président, éleveur	Bilhères-en-Ossau	15 Juin 2015	Rencontre
Chambre d'agriculture 64	ARRANZ Jean-Marc	Ingénieur R&D	St-Palais	16 Juin 2015	Rencontre
DDT 09	BUISSAN Olivier	Chargé de mission	Foix	17 Juin 2015	Rencontre
Euskal Herriko Laborantza Ganbara	ELOSEGI Iker	Coordinateur	Ainhice-Mongelos	19 Juin 2015	Rencontre
Saiak	Rebours Isabelle	Présidente	Ainhice-Mongelos	19 Juin 2015	Rencontre
Vautours en Baronnies	TESSIER Christian	Président	Rémuzat	06 Juillet 2015	Téléphone
CNRS	DURIEZ Olivier	Chercheur	Montpellier	7 Juillet 2015	Téléphone
Parc national des Cévennes	DESCAVES Sandrine	Technicienne	Florac	8 Juillet 2015	Téléphone
Parc national des Cévennes	BONNEL Céline	Chef de service	Florac	8 Juillet 2015	Téléphone
LPO Mission Rapaces	TARIEL Yvan	Responsable	Paris	16 Juillet 2015	Téléphone
Parc national des Cévennes	DESCAVES Sandrine	Technicienne	Florac	23 Juillet 2015	Rencontre
Fédération des chasseurs 48	JULIEN Arnaud	Chargé N2000	Florac	23 Juillet 2015	Rencontre
LPO Pyrénées Vivantes	SERRE Philippe	Responsable	Pau	31 Juillet 2015	Téléphone
Gobierno de Navarra	MUNOZ Pablo	Chef du service "Habitats"	Autonomie de Navarre	18 Août 2015	Mail
Medio Ambiente de Aragon (Espagne)	GONZALEZ José Maria	-	Autonomie d'Aragon	18 Août 2015	Mail
LPO Grands Causses	NEOUZE Raphaël	Responsable	Peyreleau	28 Septembre 2015	Téléphone

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des différents types de dépôts de carcasses à destination des grands vautours

Type de dépôt	Usage	Avantages	Inconvénients
SITE DE DÉPÔT SAUVAGE	Utilisés traditionnellement sur les territoires de présence historique du Vautour fauve (contextes pastoraux, notamment à l'ouest des Pyrénées), les dépôts sauvages concernent souvent des exploitations reculées qui font peu appel à l'équarrissage industriel du fait de délais de ramassage importants. Elles tirent profit du service d'équarrissage naturel apporté par les vautours. Ces dépôts sont distincts des cadavres laissés à disposition en estive, puisque ces derniers font l'objet d'une dérogation dans la législation.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ pratique traditionnelle, témoin d'un lien ancien entre vautours et éleveurs ✓ facilité de mise en œuvre (éleveurs font "au plus simple") ✓ Alternative partielle à l'équarrissage industriel pour les secteurs reculés ✓ Ressource aléatoire dans le temps et l'espace, tant que ces dépôts demeurent individuels ou regroupent seulement quelques exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> × pratique illégale (réglementation sanitaire) × pas de connaissance des quantités déposées à l'échelle locale ou d'une région × risque de fixation des Vautours à proximité immédiate des exploitations × ressource utilisable par les opportunistes (renards, sangliers, chiens...) × Accessibilité du dépôt pas toujours optimale
PLACETTE DE RECYCLAGE ou de NOURRISSAGE	C'est un site autorisé, aménagé et géré par une structure (tenue d'un registre, surveillance sanitaire, enlèvement des restes) dont l'objectif est de procurer une aide alimentaire (déchets d'abattoirs ou produits de l'équarrissage) ajustée aux besoins estimés pour le maintien de nécrophages en bon état de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ gestion sanitaire rigoureuse ✓ maîtrise des quantités déposées ✓ accessible aux oiseaux nécrophages uniquement ✓ soutien alimentaire aux rapaces dans les périodes de disette ou de besoins accrus (hausse du succès de reproduction, meilleure survie adulte, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> × fixation des Vautours sur un site × recours à des sous-produits ne relevant pas de l'élevage extensif × pour une espèce à l'équilibre avec la ressource naturelle et domestique, risque de hausse "artificielle" des effectifs
CHARNIER	Un charnier est un site collectif public autorisé, aménagé, géré par une structure (tenue d'un registre, surveillance sanitaire, enlèvement des restes) sur lequel sont regroupés des cadavres collectés régionalement. Utilisés dans les Pyrénées jusqu'en 1997 (Pays Basque, Béarn), des charniers sont également entretenus sur chacun des sites de réintroduction (Causses, Vercors, Baronnies, ...) pour fixer les oiseaux lâchés.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ gestion sanitaire rigoureuse ✓ maîtrise des quantités déposées ✓ accessible aux oiseaux nécrophages uniquement ✓ soutien alimentaire aux rapaces dans les périodes de disette, de besoins accrus ou lors de réintroductions ✓ Implication des éleveurs par la collecte des cadavres issus d'élevages extensifs, permettant l'échange d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> × fixation des Vautours sur un site, habitude des rapaces au nourrissage × concentration d'individus non territoriaux au sein de l'aire de reproduction de l'espèce × risque de favoriser des charognards facultatifs, pouvant nuire à la biodiversité localement × Difficulté et coût de la collecte
PLACETTE D'ÉQUARRISSAGE (individuelle)	Une placette individuelle d'équarrissage naturel est un site privé autorisé, aménagé et géré (tenue d'un registre, surveillance sanitaire, enlèvement des restes) par l'éleveur sur son exploitation et qui y dépose des cadavres issus de son cheptel. Ces placettes sont répandues dans les Grands Causses, notamment, où les éleveurs sont satisfaits du dispositif.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ gestion sanitaire rigoureuse ✓ Approvisionnement irrégulier, favorisant une prospection naturelle des Vautours ✓ Dans le cas d'un réseau de placettes, connaissance fine de la ressource déposée (périodes, quantités) à l'échelle de la surface couverte ✓ Optimisation du positionnement du dépôt (proximité de l'exploitation, accessibilité, contraintes sanitaires...) ✓ implication directe des éleveurs ✓ Minoration de la contribution à l'équarrissage (selon le contexte) 	<ul style="list-style-type: none"> × règles d'implantation rigoureuses, et notamment distance à l'exploitation × implique la tenue d'un registre précis
PLACETTE D'ÉQUARRISSAGE (collective)	Une placette collective d'équarrissage naturel est un site autorisé, aménagé et géré (tenue d'un registre, surveillance sanitaire, enlèvement des restes) par plusieurs éleveurs qui y déposent des cadavres issus de leur cheptel. Ces placettes sont expérimentées dans les Pyrénées-Atlantiques, comme à Aste-Béon où la gestion est confiée à un groupement pastoral (15 éleveurs).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avantages identiques à la placette d'équarrissage individuelle ✓ Gestion assurée par un groupe d'éleveurs, éventuellement épaulés par une structure ✓ Plus simple à mettre en place qu'une placette individuelle en cas de forte densité d'élevages 	<ul style="list-style-type: none"> × Inconvénients identiques à la placette individuelle × Selon le nombre d'éleveurs impliqués, risque de converger vers un charnier : approvisionnement important et trop régulier, fixation des rapaces... × Contraintes d'accès pour les éleveurs les plus éloignés × Risques sanitaire, par exemple de transmission de pathologies entre exploitations

ANNEXE 3 : Note concernant l'épisode de fermeture des charniers espagnols (*muladares*) et ses conséquences

Note de synthèse sur l'épisode de fermeture des charniers espagnols (2003-2009)

Après 2003 et surtout entre 2007 et 2009, les colonies espagnoles et nord-pyrénéennes de Vautour fauve ont vu leur effectif diminuer suite à la réduction soudaine des ressources alimentaires au sud de la chaîne (de près de 90%, Arthur et Zenoni 2010), et en particulier celles issues de l'élevage intensif porcin déposées sur les "muladares" qui avaient « dopé » sans discernement la dynamique du vautour ces 15 dernières années.

Les dépôts ont été en effet strictement interdits en Espagne de 2003 à 2005, selon les régions, afin de sécuriser la filière «viande» (réduction du risque de transmission des maladies à prions, dont l'ESB). En imposant le dépistage systématique sur tous les bovins de plus de 48 mois et des ovins/caprins de plus de 18 mois, l'application de la décision européenne 2003/322/CE ne permettait plus l'approvisionnement des aires d'équarrissage au bénéfice des rapaces nécrophages. Des amendements à ce texte ont été alors proposés et la décision 2005/830/CE a permis de porter le pourcentage de dépistage aléatoire à 4% pour les ovins. Les services espagnols ont alors veillé à la conformité et à l'officialisation de leurs « muladares », fermant de nombreuses installations officieuses remplacées par un moins grand nombre de charniers officiels.

Cet épisode a eu de sérieuses conséquences sur les populations de Vautour fauve d'une part (mortalité y compris d'adultes), mais aussi sur la cohabitation entre le nécrophage et l'élevage pastoral. Ainsi, de nombreux Vautours issus du versant espagnol des Pyrénées sont apparus côté Français en quête de nourriture. Ces individus habitués à se percher sur les toits des bâtiments d'élevage (comportement commun en Espagne) ont alimenté l'incompréhension et l'inquiétude des éleveurs. Cette période coïncide également avec le pic de déclarations de dommages attribués au Vautour fauve. Il est possible que les rapaces, affamés et moins craintifs, aient à cette période cédé davantage à l'opportunisme sur des animaux d'élevage vulnérables. Pour autant, l'ampleur des interventions *ante mortem* (28 cas aggravants ou déterminants sur 3 ans dans les Pyrénées) est totalement anecdotique en comparaison des besoins des Vautours à cette période, démentant tout changement de comportement de l'espèce.

Depuis 2009, les effectifs au nord de la chaîne pyrénéenne sont repartis à la hausse et il est probable qu'il en soit de même dans les communautés autonomes frontalières qui ont réhabilité des dispositifs durables d'équarrissage naturel. Le comptage prévu en 2018 devrait permettre d'évaluer la dynamique actuelle des populations espagnoles. Dans tous les cas, cette expérience illustre les conséquences que peut entraîner une gestion différentielle du Vautour fauve selon les territoires et incite à une gestion concertée, notamment avec l'Espagne, qui héberge par moins de 25000 couples de vautours.

ANNEXE 4 : Contenu-type d'un formulaire de constat-enquête, rempli par l'éleveur et un agent assermenté lors d'une déclaration de dommage imputé au Vautour fauve (PNP, 2010)

Synthèse du constat	
Type de constat	Fait sur le site avec ou sans examen victime, par l'agent ...
Réalisation d'une expertise vétérinaire	Oui / Non et par qui
Réalisation d'un prélèvement pour histologie	Oui / Non
Chronologie des événements	
Essayer de retracer précisément la dernière date d'observation de l'animal « sain » (jour, heure), la première date d'observation du dommage (jour, heure), la première date d'alerte des services instructeurs et la date de réalisation du constat ou de l'enquête (jour, heure)	
Localisation géographique du dommage et informations administratives	
Lieu, commune, propriétaire, mode de gestion pastorale / agricole de la zone	
Distance par rapport à l'exploitation et à la présence d'un berger / éleveur	
Nature et état du bétail avant le dommage	
Type de bétail	Espèce et race, âge, n° identification
Etat de santé	Etat reproducteur, soins récents, comportement observé
Etat du bétail après le dommage	
Etat de l'animal	Mort, blessé, intact, soigné, euthanasié, a disparu ...
Situation de l'animal	Localisation dans le milieu, a été traîné, est isolé, se trouve au bas d'une pente, d'une falaise...
Gestion du troupeau et mode de gardiennage	
Situation du troupeau, mode de gardiennage, présence de chiens, clôtures, regroupement nocturne, rythme de surveillance ...	
Date d'arrivée du troupeau sur les lieux	
Nombre d'animaux présents	
Météorologie au moment des faits et description des lieux	
Météorologie	Type d'événement météorologique pouvant avoir influencé ou facilité le dommage
Site de découverte du dommage	Nature du terrain et risques présentés
Constatations sur les lieux du dommage	
Signes de présence et indices de passages de différents prédateurs ou autres animaux ayant pu intervenir dans le dommage	
Recherche des traces de sang, zones d'hémorragie ...	
Recherche des places de coucher – relever de l'animal	
Pierres retournées, plumes et fientes ...	
Constatations faites sur l'animal sinistré	
Etat de la carcasse	Analysable, pas analysable, état des restes
Type et nature des lésions	Présence et description des lésions sur les différentes parties du corps. Chaque partie est mentionnée (de la tête aux pattes et la présence de sang, lésions, griffures ... est mentionnée)
Présence d'ecchymoses et de coups de bec caractéristiques	
Partie libre : remarques diverses de l'agent	
Informations du témoin / déclarant	
Références du témoin / déclarant	
Partie libre : qu'a vu / observé le témoin	
Constatations faites sur l'animal sinistré	Etat carcasse Type et nature des lésions
Partie libre : remarques diverses du témoin / déclarant	
Synthèse et avis récapitulatif	
Éléments de synthèse	Nb de bêtes concernées, devenir de ces bêtes, conclusions sommaires du vétérinaire
Avis récapitulatif	Importance et évaluation du type d'intervention des vautours avec commentaires / avis agent

ANNEXE 5 : Eléments recueillis lors d'une expertise vétérinaire faisant suite à une déclaration de dommage sur bétail domestique attribué par un éleveur au Vautour fauve (PNP, 2010)

Les éléments recueillis par l'expert vétérinaire sont les suivants :

- ❖ **Recueil des commémoratifs** : il s'agit ici de retracer le déroulement des événements précédant l'arrivée de l'expert. Les points suivants sont relevés :
 - délai depuis dernière observation de l'animal vivant, heure de constatation du dommage, délai vis à vis de l'expertise
 - modalités de protection du cadavre : couvert ? déplacé ? (si l'animal a été déplacé, poursuite de l'expertise à l'appréciation du vétérinaire régulateur)
 - état sanitaire de l'animal et du troupeau ; situation particulière ? (mise-bas, jeune...)
 - mortalités récentes dans le cheptel ou chez un voisin
- ❖ **Observation de l'environnement immédiat** :
 - *environnement général* : topographie, présence et état des moyens de protection, ...
 - *à proximité du cadavre* : état de la végétation (indices, traces de déplacement, ...), indices de présence du Vautour fauve (fientes, plumes) ou d'autres animaux (poils,...), présence et qualité des éléments émis par l'animal victime (sang, selles, contenu digestif, placenta ...)
- ❖ **Examen de l'animal et prélèvements éventuels (cadavre)**
 - *datation* de la mort (rigidité, insectes nécrophages, putréfaction...)
 - examen de la *position du corps* (membres, tête, ...)
 - examen du *tégument* : recherche de fientes, de blessures avec ou sans hématomes, d'hémorragies, ... avec vérification des deux flancs (des indices concentrés d'un côté témoignent d'un animal déjà couché avant toute intervention extérieure). L'absence de saignements ou hématomes autour des blessures les caractérise généralement comme post-mortem. Prélèvement histologique éventuel sur une zone lésée.
 - examen de la *tête* : yeux crevés ou consommés ? sang ? présence d'insectes (adultes, larves) ?
 - examen de la *cavité buccale* : débris végétaux ? tissus mous consommés ? insectes ?
 - examen des *cavités nasales* : présence de liquide physiologique ? parasites ?
 - examen des *oreilles* : recherche d'entailles. Parfois utilisées comme test par les vautours pour juger de la réactivité d'un animal.
 - examen des *membres* : position, masse musculaire, articulations, ...
 - examen des *mamelles* : état sanitaire (mammite ?), blessures ?
 - examen du *pénis et du fourreau*
 - examen des *zones d'entrée privilégiées du Vautour fauve* : les ars, les aines et le périnée.
- ❖ **Examen de l'animal (vif)**
 - examen clinique classique avec les mêmes zones ciblées que pour l'animal mort
 - évaluer les chances de survie de l'animal, et en déduire des suites à donner: euthanasie puis autopsie, ou prise de nouvelle une semaine plus tard

La **rédaction d'un rapport** est alors exigée, pour résumer les observations. Le contenu du rapport est explicité ci-dessous :

- ✓ identité de l'éleveur, du vétérinaire, des agents ou autres personnes présentes
- ✓ date et lieu du dommage présumé
- ✓ identifiant du ou des animaux victimes
- ✓ commémoratifs : chronologie et description des événements
- ✓ éléments relatifs à l'examen de l'environnement et relevés lors de l'autopsie de l'animal
- ✓ analyse des observations et avis sur l'origine de la mort
- ✓ photographies du cadavre, de l'environnement, des indices de présence, des blessures, ...

Le rapport est ensuite transmis au vétérinaire régulateur et aux différents partenaires (GTV, PNP...). L'éleveur reçoit le résultat de l'expertise par voie postale, ou en main propre par le passage d'un agent (privilégié dans le Parc National des Cévennes).

ANNEXE 6 : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des sous-actions prévues par la Stratégie

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif 1	Consolider la gestion de la ressource alimentaire mise à disposition du Vautour fauve										
Action 1.1	Mise en œuvre de l'équarrissage naturel sous forme de placettes gérées par les éleveurs										
Sous-action 1	Evaluation des besoins trophiques des différents noyaux de population	X					X				X
Sous-action 2	Elaboration de plans locaux de mise en œuvre de l'équarrissage naturel	X	X	X							
Sous-action 3	Accompagner l'installation de placettes gérées par les éleveurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sous-action 4	Communiquer sur les placettes d'équarrissage et valoriser les retours d'expérience	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 1.2	Contrôle et réduction des dépôts non autorisés										
Sous-action 1	Fermeture des dépôts illégaux de carcasses	X	X	X	X	X					
Sous-action 2	Contrôle des dispositifs d'équarrissage naturel	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 1.3	Evaluation de l'efficacité du service sanitaire rendu par le Vautour fauve										
Sous-action 1	Définition d'un protocole de suivi du service d'équarrissage naturel	X	X								
Sous-action 2	Evaluation de l'efficacité de l'équarrissage naturel par massif			X			X				X
Sous-action 3	Ajustement des dispositifs afin d'optimiser le service rendu par le Vautour fauve			X	X	X	X				
Action 1.4	Suivi de l'équarrissage naturel sur les zones de pâturage estival										
Sous-action 1	Elaboration d'un protocole de suivi de l'équarrissage naturel pratiqué en estive	X									
Sous-action 2	Mise en œuvre du protocole auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs et exploitation des résultats		X	X	X						
Objectif 2	Prévenir les interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant										
Action 2.1	Mesures d'accompagnement des élevages pour limiter les interactions										
Sous-action 1	Information des éleveurs sur les moyens de prévention des interactions	X		X		X		X		X	
Sous-action 2	Recrutement de saisonniers pour épauler les exploitants durant les périodes sensibles		X	X	X						
Action 2.2	Mise en œuvre de constats et d'expertises vétérinaires										
Sous-action 1	Perfectionnement et harmonisation nationale des protocoles	X	X								
Sous-action 2	Formation d'agents et de vétérinaires		X	X							
Sous-action 3	Veille et réalisation de constats	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sous-action 4	Réalisation d'expertises vétérinaires en cas de forte incertitude quant à la responsabilité du Vautour		X	X	X						
Action 2.3	Opérations d'effarouchement du Vautour fauve										
Sous-action 1	Définition d'un protocole de mise en œuvre de l'effarouchement	X	X								
Sous-action 2	Sélection et formation des éleveurs volontaires		X	X	X	X		X		X	
Sous-action 3	Mise en œuvre d'opérations expérimentales d'effarouchement		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sous-action 4	Contrôle et évaluation du dispositif		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Objectif 3	Assurer le suivi des populations de Vautour fauve										
Action 3.1	Suivi de la dynamique des colonies de Vautour fauve										
Sous-action 1	Validation des protocoles et harmonisation internationale du suivi de l'espèce	x	x								
Sous-action 2	Suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve		x		x		x		x		x
Objectif 4	Informier et communiquer autour du pastoralisme et du Vautour fauve										
Action 4.1	Diffusion large des connaissances et éducation à l'environnement										
Sous-action 1	Développement d'actions de communication autour de la thématique Vautour fauve - Elevage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-action 2	Appui et développement d'initiatives pédagogiques sur le Vautour fauve et le pastoralisme	x		x		x		x		x	
Action 4.2	Développement des échanges avec la profession agricole										
Sous-action 1	Valoriser les retours d'expérience sur les relations Vautour-Elevage		x			x			x		
Sous-action 2	Intégrer les nécrophages dans la formation agricole	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4.3	Valoriser les bénéfices apportés par le pastoralisme sur un territoire										
Sous-action 1	Evaluer les apports des activités pastorales aux écosystèmes et sociétés humaines			x	x			x			x
Sous-action 2	Valoriser les bénéfices tirés des activités pastorales sur un territoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 4.4	Valoriser les services rendus par les nécrophages sur un territoire										
Sous-action 1	Evaluer les services écosystémiques assurés par les rapaces nécrophages	x	x			x			x		
Sous-action 2	Valoriser les bénéfices apportés par la présence des nécrophages sur un territoire		x		x		x		x		x
Sous-action 3	Encourager l'usage du Vautour fauve à des fins de valorisation des territoires et des productions	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Objectif 5	S'inscrire dans une gestion cohérente du Vautour fauve à l'échelle internationale										
Action 5.1	Développer la coordination internationale sur la connaissance et la gestion du Vautour fauve										
Sous-action 1	Poursuite d'échanges réguliers entre Etats et entre scientifiques/gestionnaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sous-action 2	Développement de protocoles harmonisés et de stratégies communes		x	x	x	x					
Objectif 6	Bilan et évaluation de la Stratégie d'action										
Action 6.1	Bilan de la Stratégie d'action et évaluations										
Sous-action 1	Bilans annuels et périodiques sur la base des indicateurs propres à chaque action	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Action 6.2	Mise en œuvre d'une étude sociologique										
Sous-action 1	Définition de protocoles d'évaluation de la perception du Vautour fauve et du pastoralisme à l'échelle locale			x							
Sous-action 2	Réalisation de 3 enquêtes sociologiques et analyse de l'évolution de l'image du Vautour fauve				x			x			x

Mise en œuvre de l'équarrissage naturel sous forme de placettes

Action 1.1

Objectif opérationnel : organiser l'équarrissage naturel au niveau des différents massifs, de préférence sous forme de placettes autogérées par les éleveurs

PRIORITÉ

①

Contexte :

La conservation des nécrophages nécessite la mise à disposition dérogatoire, eu égard à l'obligation d'équarrissage, d'un certain nombre de cadavres de bétails issus exclusivement de l'élevage extensif, sous réserve de participation au programme de dépistage des pathologies transmissibles (tremblante ovine et encéphalopathies spongiformes bovines), et selon des modalités précisées par la réglementation.

Les placettes d'équarrissage gérées par les éleveurs constituent la modalité de dépôt de carcasses la plus à même de préserver le comportement des vautours, et la plus proche des pratiques historiques de l'élevage. Le territoire des Grands Causses, fort de plus d'une centaine de placettes d'équarrissage, fait figure de référence dans le domaine. A l'inverse, dans les Pyrénées occidentales, une seule placette d'équarrissage naturel est répertoriée tandis que les dépôts officiels sont plus largement répandus.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Evaluation des besoins des populations de Vautour fauve

Evaluation des besoins trophiques des différents noyaux de population de Vautour fauve, sur la base des effectifs nicheurs et de la dynamique des populations. La méthode de calcul devra être homogène à l'échelle du territoire français.

Sous-action 2 : Planification régionale de l'équarrissage naturel

Elaboration de plans régionaux de mise à disposition de la ressource alimentaire, afin d'organiser l'équarrissage naturel au niveau des grands massifs à vocation pastorale hébergeant des colonies reproductrices. Les exigences des Plans nationaux d'actions des autres espèces (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour moine) devront être respectées. La réglementation et les modalités techniques seront rappelées. Les spécificités locales seront prises en compte dans l'ajustement des périodes et des quantités de dépôts, la nature des placettes privilégiées et les objectifs poursuivis à moyen terme. La gestion de la ressource trophique devra être réfléchi de manière à exclure tout risque de stress alimentaire marqué chez le Vautour fauve, phénomène pouvant à terme menacer à la fois l'espèce et sa relation avec les élevages pastoraux.

Sous-action 3 : Accompagner les éleveurs dans l'installation de placettes

Accompagner l'installation de placettes gérées par les éleveurs, tant techniquement (recherche du site, montage du dossier, gestion) que financièrement (financement de l'aménagement), dans les modalités définies par la *sous-action 2*.

Sous-action 4 : Communiquer et valoriser les retours d'expérience

Développer la communication autour des placettes d'équarrissage et valoriser les retours d'expérience d'éleveurs adhérant au dispositif. L'émission d'une lettre annuelle par massif, ainsi que la diffusion à travers les médias (presse, web...), font partie des stratégies envisageables.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : Parcs nationaux, Chambres d'agriculture, APN

Contrôle et réduction des dépôts de carcasses non autorisés

Action 1.2

Objectif opérationnel : inventorier et mettre fin aux dépôts officieux de carcasses, afin de développer les alternatives légales (placettes, équarrisseur industriel)

PRIORITÉ

②

Contexte :

La mise en œuvre de dispositifs d'équarrissage naturel est autorisée dans les conditions définies par le Règlement n°142/2011/CE, à des fins de support trophique d'espèces nécrophages. Dans le cas du Vautour fauve, l'objectif principal des réseaux de placettes n'est pas seulement la conservation de l'espèce, mais également la consolidation de la relation à bénéfices réciproques entre nécrophages et éleveurs.

Cet enjeu implique la connaissance et la maîtrise de la ressource trophique mise à disposition des nécrophages. C'est pourquoi il convient de mettre un terme aux dépôts "historiques" pratiqués en dehors du cadre légal, notamment dans les Pyrénées occidentales. La fermeture des dépôts sauvages et l'ouverture aux alternatives légales (placettes, équarrisseur industriel) doit permettre la responsabilisation des éleveurs et la reconnaissance de leur implication dans la gestion du Vautour fauve.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Inventaire et fermeture des dépôts illégaux de carcasses

Inventaire et fermeture progressive des dépôts illégaux de carcasses. Les agents assermentés de l'Etat (DDCSPP, ONCFS, ONEMA...) Les éleveurs contrevenants à la législation sanitaire se verront proposer des alternatives pour régulariser leur situation : création d'une placette d'équarrissage naturel, recours intégral à l'équarrisseur industriel,...

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : agents assermentés de l'Etat (ONCFS, DDCSPP)

Evaluation de l'efficacité du service sanitaire rendu par le Vautour fauve

Action 1.3

Objectif opérationnel : évaluer l'efficacité de l'équarrissage naturel réalisé par le Vautour fauve sur les différents massifs fréquentés par l'espèce

PRIORITÉ
②

Contexte :

Les éléments présentés dans le cadre de cette Stratégie d'action « vautour fauve / pastoralisme » ont réaffirmé l'intérêt du service gratuit d'équarrissage naturel assuré par le Vautour fauve sur son aire de présence. Ce rapace aux capacités voilières exceptionnelles, capable de s'affranchir des contraintes liées à la topographie ou au réseau carrossable, constitue un complément idéal à l'équarrissage industriel dans les secteurs mal desservis.

L'enlèvement réactif des cadavres et l'élimination de germes pathogènes transmissibles sont autant de

critères précieux pour l'éleveur et remplis par le charognard.

L'efficacité de cette "prestation" sanitaire n'a pas été mesurée à ce jour. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, il apparaît nécessaire d'évaluer le profit tiré, par les activités pastorales extensives, du lien coopératif séculaire entretenu avec le Vautour fauve.

Sur le long terme, les résultats de cette action pourront être croisés avec la dynamique locale des populations de Vautour fauve, afin d'alimenter la recherche d'un point d'équilibre entre effectifs de nécrophages, ressource alimentaire disponible et efficacité du service rendu.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Elaboration d'un protocole de suivi de l'efficacité du service

Elaboration d'un protocole national de suivi et d'évaluation de l'efficacité de l'équarrissage naturel par placettes individuelles ou collectives. Le protocole devra intégrer entre autres les éléments suivants : nombre de cadavres déposés et dates de dépôt (obligatoirement indiqué dans les registres), délai d'intervention des vautours et biomasse consommée par ces derniers, délai d'intervention de l'équarrisseur industriel dans le cadre des dépistages obligatoires ...

Sous-action 2 : Evaluation de l'efficacité du service rendu par le Vautour

Evaluation de l'efficacité de l'équarrissage naturel par massif, par application du protocole sur un échantillon d'éleveurs disposant de placettes d'équarrissage naturel. Des organismes partenaires (scientifiques, naturalistes...) peuvent accompagner l'éleveur dans le relevé des indicateurs. Une analyse fine de l'efficacité du service, selon le massif concerné et la période de l'année, est attendue. Cette étude sera répétée une à deux fois durant la période d'application de la Stratégie, afin d'évaluer l'évolution de l'efficacité du service rendu par le Vautour.

Sous-action 3 : Optimisation du service rendu par ajustement des dispositifs

Ajustement des dispositifs de mise à disposition de la ressource alimentaire afin d'optimiser le service rendu par le Vautour fauve. Les réflexions porteront notamment sur le positionnement des placettes, leur dimensionnement, leur nombre et les volumes déposés (quantité, variations saisonnières, ...).

Massifs concernés par l'action : domaines vitaux des colonies françaises de Vautour
Opérateurs techniques préconisés : CNRS, Chambres d'agriculture, APN

Suivi de l'équarrissage naturel sur les secteurs de pâturage estival

Action 1.4

Objectif opérationnel : évaluer l'efficacité de l'équarrissage naturel réalisé par le Vautour fauve sur les différents massifs fréquentés par l'espèce

PRIORITÉ

③

Contexte :

L'organisation de l'équarrissage, telle qu'elle est régie par les réglementations sanitaires françaises et européennes, autorise le recours à l'équarrissage naturel "par dérogation, dans les zones de pâturage estival en montagne et en cas de force majeure ou en cas de nécessité d'ordre sanitaire constatée par l'autorité administrative" (article 266 du Code Rural). Les exploitations inaccessibles à l'équarrisseur industriel, ainsi que les éleveurs transhumants dont les bêtes sont en estive, peuvent ainsi pratiquer

l'équarrissage naturel sans nécessité de dépôt sur une placette autorisée (l'animal est le plus souvent laissé sur place).

Cette pratique, très proche du fonctionnement ancestral de la relation entre vautours et élevages, ne fait l'objet d'aucun suivi particulier, alors qu'il serait intéressant d'estimer précisément la ressource trophique qu'elle fournit au Vautour fauve, et de mesurer de fait le service rendu en retour par l'oiseau sur ces secteurs reculés.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Elaboration d'un protocole de suivi

Elaboration d'un protocole de suivi de l'équarrissage naturel pratiqué en estive, applicable sur chaque massif. Le protocole devra prévoir une fiche de suivi des pertes en alpages, destinée aux éleveurs et facile à remplir. La nature de la bête (race, âge, poids), l'origine de la mort (si elle est connue), les éléments restants de l'animal (cadavre intacte, os, peau, ...) et les éventuels indices du passage des vautours (plumes, fientes, observation directe...).

Sous-action 2 : Mise en œuvre du protocole par un échantillon d'éleveurs

Mise en œuvre du protocole auprès d'un échantillon représentatif d'éleveurs, sur la base du volontariat. L'ensemble des massifs devront faire l'objet d'une étude, y compris les territoires fréquentés saisonnièrement comme les Alpes du nord ou l'est des Pyrénées. Les formulaires de suivi des pertes seront ensuite analysés et extrapolés afin d'estimer la ressource disponible en estive pour les différentes populations de Vautour fauve.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : CNRS, Chambres d'agriculture, services de l'Etat

Prévention des interactions négatives entre le Vautour fauve et les élevages

Action 2.1

Objectif opérationnel : accompagner les éleveurs afin de prévenir les dommages de Vautour fauve sur le bétail vivant et vulnérable

PRIORITÉ

①

Contexte :

Les plaintes de dommages sur bétail vivant attribués par des éleveurs au Vautour fauve se sont multipliées depuis 1997. D'après les études menées, la plupart des interactions impliquant le Vautour fauve et le bétail vivant concerne des animaux vulnérables, du fait d'une difficulté temporaire (mise-bas, entravé par une clôture, ...) ou de problèmes plus sérieux (pathologie grave, blessures...). De tout temps, les vautours ont anticipé la mort d'animaux à l'agonie, et

leur opportunisme peut les pousser à intervenir très occasionnellement sur des bêtes pouvant encore être soignées.

Par ailleurs, la présence humaine auprès du troupeau (suivi des animaux, gardiennage...), à même de prévenir ces interactions, n'est plus aussi forte que par le passé, notamment pour des raisons conjoncturelles (coût de la main d'œuvre, taille des exploitations...).

Sous-actions :

Sous-action 1 : Sensibiliser les éleveurs aux moyens de prévention

Assurer l'information des éleveurs sur les moyens d'éviter les interactions entre bétail vivant et Vautour fauve. La sensibilisation du monde de l'élevage sera articulée autour de deux axes majeurs de prévention :

- **mettre fin à l'attractivité des bâtiments d'élevage** en mettant hors de vue des vautours les cadavres (disparition progressive des dépôts sauvages, cf Action 1.3) et en installant les placettes d'équarrissage naturel à distance des exploitations (Action 1.1)
- **assurer la protection (sous abri ou par présence humaine) du bétail vulnérable**, notamment les animaux blessés ou proche de la mise-bas ; éloigner ces animaux des cadavres ou des placettes d'alimentation, éléments attractifs pour le Vautour fauve ; encourager le signalement entre éleveurs et par les agents de l'Etat des animaux en difficulté de façon à optimiser la présence sur le terrain au bénéfice du suivi des troupeaux.

Sous-action 2 : Recruter des saisonniers pour épauler l'exploitant

Recruter des saisonniers (périodes de vélages, estives,...) afin de soutenir le chef d'exploitation et d'assurer une présence active auprès des troupeaux dans les secteurs de présence et/ou d'intervention récurrente du Vautour fauve. Le financement de **chiens de protection** pour les élevages régulièrement touchés doit également être envisagé. Les éleveurs ainsi soutenus devront nécessairement produire un retour d'expérience quant à l'efficacité de la mesure.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : DDT, ONCFS, PN et PNR, Chambres d'agriculture

Mise en œuvre de constats et d'expertises vétérinaires

Action 2.2

Objectif opérationnel : accompagner les éleveurs lors de dommages présumés de Vautour fauve et diagnostiquer la nature de l'intervention de l'oiseau

PRIORITÉ

②

Contexte :

De façon régulière et avec une acuité variable, des plaintes sont émises depuis 1997 par des éleveurs incriminant le Vautour fauve dans la perte d'un animal domestique. Des agents assermentés de l'Etat (constats) et des vétérinaires (expertises) sont alors sollicités pour statuer sur la nature de l'interaction. Les résultats permettent non seulement d'évaluer le rôle du vautour, mais fournissent également des informations précieuses que l'éleveur peut capitaliser pour prévenir, à l'avenir, des pertes sur son bétail.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, des connaissances générales (biologie, éco-éthologie, ...) et spécifiques (indices à rechercher, autopsie à

réaliser, ...) sont nécessaires. Celles-ci ne sont pas disponibles dans l'enseignement professionnel et seulement accessibles par des formations spécifiques, qu'il convient d'étendre aux territoires qui découvrent l'espèce et où la problématique des plaintes est nouvelle.

Toutefois, au vu de la perturbation engendrée par le procédure sur les conditions de travail des agents de l'Etat et des vétérinaires, et son coût non négligeable, la démarche doit donc être proportionnée aux enjeux et tenir compte des acquis issus des expériences menées dans les Pyrénées et les Grands Causses.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Elaborer des formations à destination des professionnels

Afin d'assurer la mise en œuvre des constats et expertises et de mieux répondre à la demande sociale, notamment dans les territoires où la problématique est nouvelle, il convient **d'élaborer des formations spécifiques à destination des agents des établissements publics et des vétérinaires**. Les réflexions porteront sur le perfectionnement des protocoles, le contenu de la formation, la cohérence avec les contextes régionaux, et l'entente autour d'éléments de langage partagés.

Sous-action 2 : Former à la réalisation de constats et d'expertises

Participation au cycle de formation d'agents assermentés de l'Etat (constat) et de vétérinaires (expertise) ; constitution d'un réseau de compétences en charge d'assurer une veille par massif.

Sous-action 3 : Veille active au profit des éleveurs sur chaque massif

Mise en place d'un service de veille au bénéfice des éleveurs qui pensent avoir subi une perte du fait du Vautour fauve ; réalisation de constats ; synthèse annuelle de l'action et diffusion des résultats.

Sous-action 4 : Mise en œuvre d'expertises vétérinaires

Mise en œuvre d'expertises vétérinaires en cas de plaintes avec incertitude importante quant à l'intervention du vautour, sur la base d'une enveloppe budgétaire réévaluée annuellement. Les expertises feront l'objet d'une synthèse annuelle et d'une **vulgarisation des résultats** pour une diffusion ciblée vers le monde de l'élevage.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : ONCFS, Parcs nationaux, DDT, GTV

Expérimentation d'opérations d'effarouchement du Vautour fauve

Action 2.3

Objectif opérationnel : éloigner le Vautour fauve lorsqu'il stationne de manière récurrente à proximité immédiate (<150m) des bâtiments d'élevage

PRIORITÉ

②

Contexte :

Suite à la multiplication des plaintes pour dommages sur bétail imputés par des éleveurs au Vautour fauve, et ce notamment au printemps dans des secteurs de piémont à proximité des exploitations, des arrêtés d'effarouchement ont été mis en œuvre (Pyrénées, Savoie) par décision préfectorale afin d'éviter le stationnement récurrent des vautours à proximité des troupeaux ou des exploitations.

Le procédé utilisé repose sur des tirs de munitions à blanc et à double-détonation. Il est envisageable

qu'avec suffisamment de répétitions, un tel dispositif puisse éloigner les nécrophages d'un secteur inapproprié, ou du moins augmenter leur distance de fuite.

En Espagne, d'autres procédés sont expérimentés comme l'utilisation de boîtiers d'effarouchement sonore (émission de cris d'alarme et de flashes). L'efficacité de ces mesures est variable, souvent meilleure à proximité des exploitations et sur des périmètres réduits (quelques ha).

Sous-actions :

Cette action consentie à titre dérogatoire doit être appliquée avec la plus grande modération, lorsque les alternatives (actions liées au développement et à la régularisation de l'équarrissage naturel (1.1 et 1.2), ainsi que l'action 2.1) se sont révélées inefficaces.

Sous-action 1 : élaboration d'un cahier des charges de l'effarouchement

Elaboration d'un cahier des charges de l'effarouchement au niveau local, fixant précisément les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces opérations. Les périodes et périmètres de mise en œuvre du dispositif devront être définis avec rigueur et modération. L'effarouchement par boîtiers électroniques, à l'image de ceux utilisés en Navarre, pourra être expérimenté.

Sous-action 2 : Evaluation et formation des éleveurs volontaires

Evaluation au cas par cas des éleveurs volontaires pour participer au dispositif. **Formation**, par les agents assermentés de l'Etat, des éleveurs retenus. Le contenu de la formation portera sur l'éthologie du Vautour fauve, la distinction des différents rapaces nécrophages et la procédure à suivre préalablement à, pendant et après un tir.

Sous-action 3 : Mise en œuvre de tirs expérimentaux d'effarouchement

Mise en œuvre de tirs expérimentaux d'effarouchement des Vautours fauves par les personnes habilitées (sur décision préfectorale), et dans les conditions précises prévues par le protocole. Chaque tir effectué fera l'objet d'un retour par l'éleveur (nombre de coups tirés, réaction des vautours...).

Sous-action 4 : Contrôle et évaluation de l'efficacité de la mesure

Evaluation de l'efficacité de la mesure et contrôle du respect de la procédure. Rédaction d'une synthèse annuelle et décision quant à la poursuite du dispositif localement.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : DDT, ONCFS, Chambres d'agriculture

ANNEXE 14

Suivi de la dynamique des populations de Vautour fauve

Action 3.1

Objectif opérationnel : suivre l'évolution des paramètres de reproduction et de l'erraticisme du Vautour fauve sur son aire de répartition

PRIORITÉ
②

Contexte :

Bien que cette Stratégie d'action « Vautour fauve et activités d'élevage » ne soit pas un plan de conservation du Vautour fauve, la poursuite de l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de ses populations se doit d'y figurer en bonne place car elle nourrit la réflexion et oriente la prise de décision en vue d'une gestion partagée et durable.

Dans ce cadre, les protocoles scientifiques de suivi de l'espèce doivent être validés à l'échelle internationale

(en lien avec la fiche-action 5.1). Le traitement des données collectées et la diffusion des informations au plus grand nombre (et notamment aux éleveurs), pas toujours assurée jusqu'ici, apparaît nécessaire afin de permettre une meilleure compréhension par un large public des dynamiques propres à l'espèce.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Validation et harmonisation des protocoles de suivi

Validation des protocoles et harmonisation internationale du suivi des populations de Vautour fauve (voir sous-action 2 de la fiche-action 5.1). Les protocoles devront être homogènes à l'échelle de l'aire de répartition européenne du Vautour fauve, afin de pouvoir comparer directement les dynamiques constatées à l'échelle locale. Les échanges avec l'Espagne seront particulièrement développés, notamment dans le cadre des recensements exhaustifs des populations, effectués tous les 5 à 10 ans et dont le prochain est programmé pour 2018.

Sous-action 2 : Suivi des populations de Vautour fauve

Suivi des effectifs de Vautour fauve (colonies et dortoirs) sur une base au minimum bisannuelle (échantillon de sites) et quinquennale (recensement exhaustif harmonisé au niveau européen) ; Suivi de la **dynamique démographique** (paramètres de reproduction, baguage/marquage et contrôle des oiseaux individualisés, signalement des oiseaux moribonds ou morts). Entretien éventuel d'un « dépôt scientifique » par massif et sur de courtes périodes, pour répondre à des problématiques scientifiques (captures, lectures de marques). La contribution des éleveurs à la réalisation de ces opérations de terrain est attendue.

Les données obtenues via le suivi des populations feront l'objet d'une synthèse annuelle accessible et largement diffusable, en particulier au monde de l'élevage.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques préconisés : CNRS, APN, Parcs nationaux et régionaux

Diffusion large des connaissances et éducation à l'environnement

Action 4.1

Objectif opérationnel : diffuser largement l'information pour permettre une meilleure appropriation de la problématique par l'ensemble des acteurs

PRIORITÉ

②

Contexte :

La communication est un aspect essentiel de la problématique "Vautour fauve - activités d'élevage". La diffusion de l'information a pu faire défaut par le passé, amenant le sensationnel à dominer le rationnel, en particulier dans les médias. Le vocable utilisé par les différents services de l'Etat, loin d'être harmonisé à l'échelle nationale, a certainement contribué à entretenir des amalgames et des contrevérités sur la question du Vautour fauve. C'est pourquoi, à travers cette Stratégie d'action « Vautour fauve et activités d'élevage », il est indispensable d'envisager une politique de communication cohérente, dynamique, réactive et de proximité.

Les différents aspects de la biologie du Vautour fauve, de son écologie, de son comportement et de ses

relations avec l'homme ont fait l'objet de nombreuses publications. Ces travaux de référence constituent un ensemble de ressources valorisables au bénéfice de publics variés dans le cadre des Stratégies pour la Biodiversité.

L'éducation à l'environnement, en particulier, est une approche à développer. Par sa capacité à éveiller et à créer du lien et du partage, elle peut contribuer à favoriser la compréhension des connexions entre les problématiques environnementales, économiques et socioculturelles. La recherche d'un équilibre dans les relations entre les rapaces nécrophages et l'activité pastorale est tout particulièrement à la croisée de ces trois dimensions. Si l'on ajoute la facilité d'observation et le caractère impressionnant du Vautour fauve, le caractère pédagogique de cette thématique ne fait aucun doute.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Développement d'actions de communication

Développement d'actions de communication autour de la thématique "Vautour fauve - activités d'élevage". Les informations diffusées seront multiples : connaissances générales sur l'espèce, dynamique des populations, rôle des éleveurs à travers l'équarrissage naturel, bienfaits du pastoralisme... Elles doivent permettre à la fois une meilleure compréhension de la problématique, une meilleure appropriation de cette dernière par les usagers de la montagne dans leur diversité, et la rationalisation des situations pouvant générer des tensions.

Ces actions s'appuieront enfin sur des supports variés : brochures, support web, sorties de terrain, interventions lors de manifestations publiques, articles dans la presse locale et nationale.... Les territoires nouvellement fréquentés par le Vautour fauve seront tout particulièrement ciblés afin d'accompagner la découverte de l'espèce et de son comportement.

Sous-action 2 : Développement d'initiatives d'éducation à l'environnement

Appui et développement d'initiatives pédagogiques portant sur le Vautour fauve et le pastoralisme. Les organismes partenaires de cette Stratégie (écomusées, chambres d'agriculture, groupements d'éleveurs, associations de protection de la nature, ...) sont en particulier encouragés à collaborer à travers des projets communs, offrant des regards croisés sur la richesse des écosystèmes d'altitude, le rôle des éleveurs, la diversité des pratiques (notamment les spécificités locales) et la coopération séculaire avec le Vautour fauve.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques : Espaces protégés, écomusées, services de l'Etat, CA, ...

Développement des échanges avec la profession agricole

Action 4.2

Objectif opérationnel : favoriser les échanges entre éleveurs et améliorer la connaissance du Vautour fauve au sein de la profession agricole

PRIORITÉ

②

Contexte :

Si les différents aspects de la biologie du Vautour fauve, de son écologie, de son comportement et de ses relations avec l'homme ont fait l'objet de nombreuses publications, les professionnels du monde agricole n'ont pas toujours l'occasion de se les approprier en lien direct avec les gestionnaires, les naturalistes et les scientifiques, et de pouvoir ainsi partager plutôt que seulement recevoir. Ce point a nourri bien des tensions lorsque des plaintes ont commencé à émerger.

Au même titre, la valorisation des retours d'expérience provenant des éleveurs eux-mêmes paraît en mesure de permettre des échanges pragmatiques autour de la problématique, avec des

éléments de langage et des valeurs propres à la profession pastorale.

Par ailleurs, les travaux scientifiques réalisés constituent un ensemble d'acquis et de ressources valorisables au bénéfice de la formation de la profession agricole (lycéens et leurs enseignants, éleveurs, techniciens, personnels des syndicats et des chambres, ...). Dans le cadre de cette Stratégie d'actions « vautour fauve et activités d'élevage », le volet "formation" doit être un moteur de la compréhension mutuelle des problématiques environnementales, économiques et socioculturelles. Il est à la base de la recherche d'un équilibre dans les relations entre rapaces nécrophages et activités pastorales.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Récolter et diffuser des retours d'expérience

Valoriser les retours d'expérience sur les relations entre le vautour et les activités d'élevage, par l'intermédiaire de témoignages d'éleveurs impliqués dans les différentes démarches relatives à la problématique (équarrissage naturel, protection des troupeaux, observation et suivi des nécrophages, activités pédagogiques, valorisation économique...) et faisant preuve d'un intérêt pour la conservation du Vautour fauve. L'échange est à privilégier, par exemple à l'occasion de conférences ou de sorties de terrain. La diffusion de ces témoignages par les médias (presse, ...) est également souhaitable.

Sous-action 2 : Intégrer les rapaces nécrophages dans la formation agricole

Intégrer les rapaces nécrophages dans la formation agricole par l'élaboration d'un module de portée nationale et de ses déclinaisons éventuelles (éleveur en activité, futur éleveur ou berger en formation). La priorité sera donnée aux éleveurs pastoraux en activité dans les massifs fréquentés par les vautours. La formation portera globalement sur « La place des rapaces nécrophages dans la gestion de l'exploitation agricole ». Le module pourra être inséré dans la formation professionnelle (bac pro, BTS, ...), et devra intégrer la visite d'un site régional de référence (RNN d'Ossau, Belvédère des Vautours dans les Causses, Maison des vautours en Baronnie, ...).

Massifs concernés par l'action : Territoire national

Opérateurs techniques : Centres de formation, espaces protégés, APN, ONCFS, CA, ...

Valoriser les bénéfices apportés par le pastoralisme sur un territoire

Action 4.3

Objectif opérationnel : entretenir ou restaurer l'image des activités pastorales auprès du grand public

PRIORITÉ

③

Contexte :

Les activités d'élevage extensif apportent une contribution toute particulière au dynamisme et à l'attractivité des territoires à vocation pastorale. En termes de conservation de la biodiversité, le pastoralisme permet, lorsqu'il est finement conduit, l'entretien de certains milieux ouverts à forte valeur patrimoniale (pelouses sèches ou d'altitude, landes, pré-bois,...), et de fait la préservation de l'habitat d'espèces rares et protégées (flore emblématique, galliformes de montagne, petits passereaux, ...). Ils contribuent plus directement à la préservation des grands nécrophages par la mise à disposition de ressources trophiques indispensables à la survie des vautours.

Sur le plan économique et socioculturel, ensuite, les activités d'élevage contribuent par leurs productions à la définition des terroirs et à l'identité des territoires. Mélange de traditions séculaires et de techniques modernes, elles appartiennent au patrimoine des vallées et des massifs.

Malgré cela, les éleveurs déclarent parfois souffrir du manque de reconnaissance de leur activité. Dans le cadre des Stratégies pour la Biodiversité, le pastoralisme est indéniablement une activité à valoriser, puisqu'elle est en mesure d'allier entretien des espaces et des espèces et maintien d'une activité économique viable et durable.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Evaluer les apports du pastoralisme sur un territoire

Evaluer les apports des activités pastorales aux écosystèmes et aux sociétés humaines, par la réalisation d'études (ou leur valorisation si elles existent déjà) à l'échelle nationale et locale afin de mesurer les bénéfices apportés par le pastoralisme à l'échelle d'un territoire, tant sur les plans environnemental qu'économique et socioculturel. Une implication forte du monde de l'élevage (chambres d'agriculture, groupements d'éleveurs, coopératives, exploitants...) est attendue.

Sous-action 2 : Valoriser les bénéfices apportés par les activités pastorales

Valoriser les bénéfices tirés par un territoire de la présence d'activités pastorales, en diffusant largement les résultats des études produites, afin d'asseoir la reconnaissance des bienfaits du pastoralisme et de ses productions. Une attention particulière sera portée à la valorisation des bonnes pratiques sur le plan environnemental (conduite fine des troupeaux pour un bon entretien des milieux, gestion des carcasses par l'équarrissage naturel autorisé, ...). La communication se fera en particulier à destination des acteurs économiques locaux (tourisme, ...), des élus et des visiteurs extérieurs.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques : Institut d'agronomie (étude), CA, CNRS, Parcs nationaux

Valoriser les services rendus par les rapaces nécrophages sur un territoire

Action 4.4

Objectif opérationnel : rappeler l'intérêt des rapaces nécrophages sous l'angle des services écosystémiques qu'ils apportent aux territoires de montagne

PRIORITÉ

③

Contexte :

Les apports des rapaces nécrophages à l'échelle des écosystèmes pastoraux sont incontestables et multiples. Dans le cadre de cette Stratégie d'actions « Vautour fauve et activités d'élevage » et de la Stratégie nationale pour la biodiversité, cette valeur ajoutée mérite d'être quantifiée dans toute sa diversité (service sanitaire, contribution à l'attractivité locale, valeur symbolique et pédagogique ...) afin de saisir les bénéfices tirés par un territoire de la présence des rapaces nécrophages.

La mise en évidence des services écosystémiques produits par le Vautour fauve pourrait alors éclairer d'un jour nouveau sa représentation sociale et son rôle non négligeable dans un contexte économique relativement fragile. Elle permettra également de souligner une nouvelle fois le rôle clé joué par les éleveurs dans la dynamique de cette espèce un temps menacée, qui a su elle-même tirer bénéfice de sa proximité avec les activités humaines.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Evaluer les services assurés par les rapaces nécrophages

Evaluer les services écosystémiques assurés par les rapaces nécrophages, par l'intermédiaire de disciplines variées (écologie, économie, sociologie ...) sur 2 à 3 périodes de ± 1 an (terrain + rédaction). Cette étude sera fondée sur un protocole rigoureux, reproductible sur plusieurs sites et dans le temps, et partagé entre divers partenaires. Plusieurs *fiches-action* contribueront à la collecte de l'information (service d'équarrissage naturel, valeur pédagogique, ...). D'autres points donneront lieu à des études spécifiques (attrait touristique, ...). Les territoires diagnostiqués seront sélectionnés en fonction de leur représentativité de la problématique, et des moyens disponibles. Pour évaluer l'intérêt que peut tirer l'homme de la présence de ces grands rapaces, il peut être judicieux, entre autres, d'utiliser l'approche des services écosystémiques, regroupés en trois catégories (services d'approvisionnement, de contrôle et culturels).

Sous-action 2 : Valoriser les services rendus par les rapace nécrophages

Valoriser les services rendus par les nécrophages sur un territoire, en diffusant largement les résultats des études produites, en lien avec l'*action 4.1.*, et ce afin de consolider la perception et l'appropriation locale de ces grands auxiliaires. La communication à destination des acteurs économiques locaux (tourisme, monde agricole, ...) et des élus sera privilégiée.

Sous-action 2 : Encourager les initiatives utilisant l'image du Vautour fauve

Encourager l'usage du Vautour fauve à des fins de valorisation des territoires et des productions. La mise en œuvre de sessions d'information des acteurs du développement des territoires fréquentés par le Vautour fauve (professionnels de l'accueil et de la découverte de l'environnement) est une piste à explorer. En outre, un appui technique et financier pourra être proposé afin d'assurer le développement et la promotion d'initiatives en lien avec les nécrophages.

Massifs concernés par l'action : Alpes, Grands Causses, Pyrénées
Opérateurs techniques : Ecole d'ingénieur (étude), CRT, services de l'Etat, APN

Coordination internationale de la gestion et du suivi du Vautour fauve

Action 5.1

Objectif opérationnel : développer une gestion cohérente de l'espèce à l'international, et un suivi harmonisé de la dynamique des populations

PRIORITÉ

②

Contexte :

Les échanges d'individus entre les populations ibériques et françaises de Vautour fauve, et notamment au sein du massif pyrénéen, ont été soulignés dans ce document. Cette proximité a sans doute contribué pour partie à la multiplication, dans les Pyrénées occidentales, des interactions Vautour fauve / bétail suite à la fermeture des charniers espagnols.

Dès lors, la concertation entre les autorités espagnoles et françaises apparaît comme une étape obligatoire en vue d'une gestion durable du Vautour fauve à l'échelle de la chaîne pyrénéenne. Un groupe de travail transfrontalier (Ministère de l'Environnement espagnol, autonomie de Catalogne, de Navarre, d'Aragon et du Pays Basque,...) s'est réuni en 2011 afin de faire un point sur les actions menées de part et d'autre de la frontière. Ces échanges doivent être poursuivis afin que les mesures de gestion soient en totale cohérence à l'échelle

transfrontalière, et qu'elles gagnent en lisibilité pour le monde de l'élevage. La conservation de ce rapace nécrophage, engagement international contracté par les Etats concernés, pourra ainsi être garantie tout en assurant une saine cohabitation avec les activités d'élevage.

Par ailleurs, les études conduites en France sur le Vautour fauve font l'objet d'échanges internationaux mais pas d'une réelle coordination. Les recensements, notamment, ne sont pas effectués les mêmes années. La publication de résultats en commun est quasi inexistante ou résulte le plus souvent de la simple mise à disposition de données, parfois collectées sans protocole commun ou saisies dans des bases de données d'architectures différentes. L'obtention de résultats ayant valeur à l'échelle de l'aire de distribution de l'espèce ne pourra être atteinte que par l'harmonisation des démarches scientifiques à l'international, la collaboration autour de projets communs et la mutualisation des moyens.

Sous-actions :

Sous-action 1 : Développer les échanges à l'international

Poursuite ou relance d'échanges réguliers entre Etats (groupe de travail transfrontalier) **et entre scientifiques/gestionnaires** : organisation de réunions ou de workshops pour la mise en œuvre d'une gestion cohérente de la problématique Vautour fauve / bétail, prioritairement à l'échelle de la chaîne pyrénéenne. Développement de réflexions autour des besoins en termes de recherche scientifique, de suivi des populations, et sur les moyens mobilisables.

Sous-action 2 : Harmoniser les protocoles et développer des projets communs

Développement de protocoles harmonisés et de projets scientifiques en commun : rédaction de protocoles standards (ou compatibles) avec campagnes de recensement simultanées, et développement de projets scientifiques communs (notamment avec l'Espagne). Plusieurs axes de recherche peuvent être privilégiés comme l'étude de la dynamique des populations (flux génétique, état physiologique des colonies, ...), l'étude de l'utilisation de l'espace, tout particulièrement au niveau des échanges franco-ibériques, ou encore l'étude des moyens de prévention des interactions entre le Vautour fauve et le bétail vivant (conduite de troupeaux, effarouchement, ...).

Territoires concernés : France, Espagne et autres pays de la communauté européenne
Opérateurs techniques préconisés : Préfets, DREAL, CNRS, APN

